

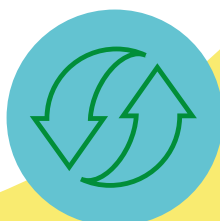


PROGRAMME LOCAL DE **PRÉVENTION** **DES DÉCHETS** **MÉNAGERS** **ET ASSIMILÉS**

BILAN D'ÉTAPE **2018 › 2022**



ECO



SOMMAIRE

Introduction4

AXE A - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE15

ACTION A1 - Accompagner les communes à la mise en place d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire18

ACTION A2 - Organiser des temps d’échange avec les communes autour de la thématique du gaspillage alimentaire21

ACTION A3 - Mettre à disposition des communes et des écoles la mallette de jeux “Trop Moche mais Trop Bon”24

AXE B - PROPOSER À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES26

ACTION B1 - Renforcer le compostage individuel29

ACTION B2 - Développer le compostage collectif en pied d’immeuble33

ACTION B3 - Déployer le compostage en jardin public39

ACTION B4 - Accompagner les communes dans la gestion de leurs déchets alimentaires de restauration scolaire43

ACTION B5 - Développer et animer un réseau de référents compostage collectif sur le territoire de Toulouse Métropole46

ACTION B6 - Étudier et définir les modalités de tri à la source des déchets alimentaires pour la métropole49

ACTION B7 - Accompagner le développement du compostage pédagogique dans les écoles de la métropole53

AXE C - FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE56

ACTION C1 - Faire émerger des actions favorisant la gestion in situ des déchets verts par des appels à projets59

ACTION C2 - Étudier les modalités d’harmonisation et d’optimisation de la collecte des déchets verts sur Toulouse Métropole62

ACTION C3 - Mettre en œuvre les préconisations de l’étude d’harmonisation et d’optimisation de la collecte des déchets verts65

AXE D - POURSUIVRE L’ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES67

ACTION D1 - Accompagner les services de la Métropole et des communes adhérentes à déployer un plan de réduction du papier69

ACTION D2 - Mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets73

ACTION D3 - Mise à disposition de gourdes d’eau pour les agents de terrain de la Métropole76

AXE E - DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS78

ACTION E1 - Poursuivre et améliorer la collecte des textiles usagés81

ACTION E2 - Développer et pérenniser le réemploi sur les déchèteries de DECOSET84

ACTION E3 - Organiser des collectes de proximité d’équipements électriques et électroniques (DEEE)87

ACTION E4 - Étudier les modalités d’harmonisation et d’optimisation pour redéfinir le service de gestion des encombrants de Toulouse Métropole90

ACTION E5 - Expérimenter des solutions alternatives à la collecte en porte-en-porte des encombrants93

ACTION E6 - Déployer la Prime réparation95

AXE F - FACILITER L’ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS97

ACTION F1 - Poursuivre la distribution de l’autocollant “Stop Pub”100

ACTION F2 - Proposer aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants103

ACTION F3 - Accompagner la mise en place d’une opération défi “Familles Zéro déchet”106

ACTION F4 - Former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets109

ACTION F5 - Participer aux événements grand public organisés sur le territoire113

ACTION F6 - Sensibiliser les habitants aux déchets dangereux116

ACTION F7 – Soutenir les initiatives du territoire en faveur de la réduction des déchets118

ACTION F8 - Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets120

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Introduction

Après un premier plan d'action de 5 ans (2012-2017), Toulouse Métropole souhaite poursuivre son action avec le déploiement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA pour la période 2018-2024).

Ce plan d'action se compose de 6 axes :



Déchets ménagers et assimilés (DMA), de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des déchets produits par les ménages : ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchets verts, encombrants et tous les autres déchets déposés en déchèteries.

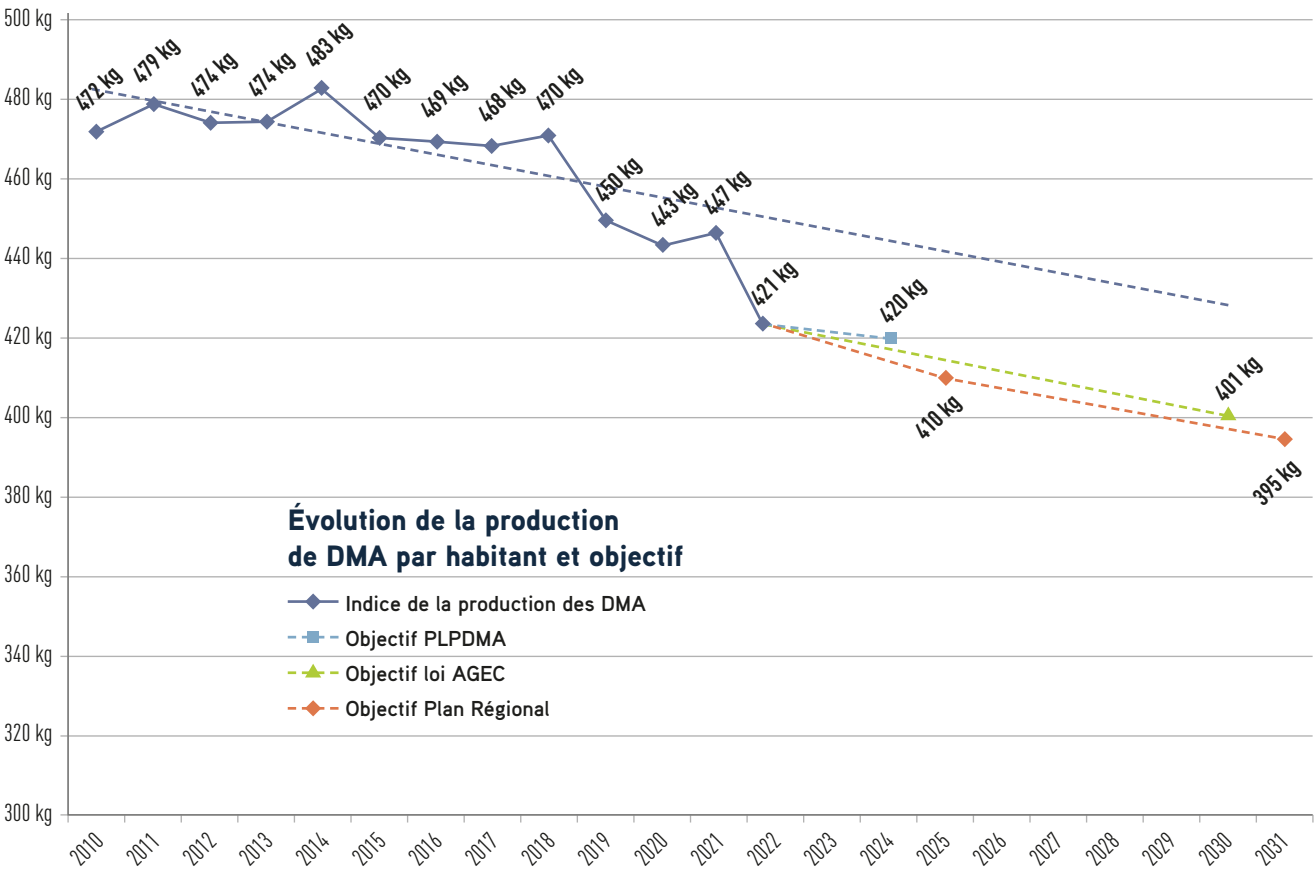
Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Développer des relais et des partenariats

OBJECTIF QUANTITATIF

- -11% de DMA/hab en 2024 par rapport à 2010, soit une production de 420 kg/habitant. Cet objectif doit permettre de répondre à celui fixé par le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie qui prévoit -13% en 2025.



Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant par rapport à 2010

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-5%	-4%	-10%	-12%	-14%	-17%		

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2010

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS			-1%	-3%	-5%	-7%	-9%	-11%
RÉSULTATS	-1%	0%	-5%	-6%	-5%	-11%		

Effectifs mobilisés pour l'animation et la réalisation du plan d'action au sein de la Direction Déchets et Moyens Techniques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	5,4 ETP ¹	5,3 ETP	5,1 ETP	6,2 ETP	8,8 ETP	13,3 ETP		

Coût de la prévention des déchets rapporté à chaque habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	0,9 €	0,9 €	1 €	0,9 €	1,1 €	1,7 €		

1. ETP : Equivalent Temps Plein

Tableau de synthèse du PLPDMA et de ses actions

		INDICATEURS								OBJECTIFS 2024
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
PLPDMA		Évolution DMA /2010	0%	-5%	-6%	-5%	-11%			-11%
		ETP² mobilisés /an	5,3 ETP	5,1 ETP	6,2 ETP	8,8 ETP	13,3 ETP			-
		Avancement du programme	19%	26%	32%	46%	58%			100%
AXE A	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	ETP mobilisés /an	0,1 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,5 ETP	1,1 ETP			-
	Action A1 - Accompagner les communes	Nb communes accompagnées	13	14	14	19	21			23
		Nb réunion /an	1	1	0	0	2			2
	Action A2 - Temps d'échanges	Nb communes présentes en moyenne/réunion	8	16	0	0	5			10
	Action A3 - Mallette TMTB	Nb de mallettes empruntées	16	16	28	29	22			-
AXE B	TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES	Déchets alimentaires détournés / habitant	4,3 kg	4,9 kg	5,2 kg	5,8 kg	6,3 kg			8 kg
		Nb foyers compostant	29 573	33 887	37 526	41 650	46 271			65 054
		ETP mobilisés / an	4,1 ETP	3,8 ETP	4,5 ETP	5,4 ETP	8,3 ETP			-
		Nb composteurs distribués / an	1 632	2 781	2 761	3 295	3 972			-
		Taux d'équipement	20%	22%	24%	26%	30 %			38%
	Action B1 - Compostage individuel	Nb sites équipés	178	237	284	339	369			569
		Nb foyers participants	2 640	3 703	4 344	6 153	6 775			11 551
	Action B2 - Compostage pied immeuble	Nb sites équipés	8	13	15	20	27			50
		Nb foyers participants	322	640	760	1 055	1 410			3 170
	Action B3 - Compostage jardin public	Nb communes accompagnées	7	8	8	8	9			15
		Nb rencontres / an	2	2	0	5	4			2
	Action B4 - Compostage cantines	Nb rencontres / an	2	2	0	5	4			2
		Nb moyen participants/rencontre	17	30	0	28	20			20
	Action B5 - Réseau référents									
	Action B6 - Étude collecte déchets alimentaires									
	Action B7 - Compostage pédagogique	Nb de kits mis à disposition			22	10	12			-
AXE C	GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS	ETP mobilisés / an	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP	0,3 ETP	0,2 ETP			-
	Action C1 - AAP Déchets verts	Nb projets soutenus / an				3	12			-
	Action C2 - Étude collecte DV									
	Action C3 - Solutions alternatives						3			
AXE D	ÉCO-EXEMPLARITÉ	ETP mobilisés / an	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP	1,5 ETP	1,5 ETP			-
		Quantité de papier évité / 2019			-26%	-22%	-11%			-50%
		Part de papier recyclé consommé / an		2%	5%	22%	17%			40%
	Action D1 - Plan papier	Nb communes accompagnées			2	14	18			-
		Déchets alimentaires détournés / an	1 500 kg	1 850 kg	0 kg	1,6 t	1,7t			-
	Action D2 - Rio Loco									
	Action D3 - Mise à disposition de gourdes									-
AXE E	DEUXIÈME VIE DES OBJETS	ETP mobilisés / an	0,02 ETP	0,03 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP			-
		Nb points collecte / an	447	538	514	523	556			462
		Quantités collectées / hab. / an	3,2 kg	3,1 kg	2,3 kg	2,8 kg	2,6 kg			7,8 kg
		Quantité d'objets détournés sur les déchèteries de Decoset / an				376 t	390 t			450 t
	Action E2 - Réemploi déchèteries	Quantités collectées / an	19 t	19 t	13 t	21 t	16 t			
	Action E3 - Collecte DEEE									
	Action E4 - Étude collecte encombrants									
	Action E5 - Solutions alternatives									
		Nombre total de bénéficiaires			20	178	401			
	Action E6 - Prime réparation	Aides versées			708 €	7 350 €	16 617€			
AXE F	ADHÉSION GESTES RÉDUCTION	ETP mobilisés / an	0,4 ETP	0,7 ETP	0,7 ETP	0,7 ETP	1,7 ETP			-
		Taux d'équipement des BAL³ / an	34%	34%	42%	44%	44 %			50%
	Action F1 - Stop pub	Nb événements / an	37	49	49	105	81			-
		Nb familles	15							-
	Action F2 - Animations scolaires	Nb personnes formées	169	286	92	198	284			-
		Nb participations / an	18	20	0	12	35			-
	Action F3 - Défi Familles zéro déchet	Quantité déchets collectés en déchèterie / an	309 t	456 t	482 t	195 t	508 t			-
	Action F4 - Former les acteurs									
	Action F5 - Évènementiel									
	Action F6 - Déchets dangereux									
	SUIVI DU PLPDMA	ETP mobilisés / an	0,6 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP			

2. ETP : Equivalent Temps Plein
3. BAL : boîte aux lettres
Case hachurée = action en cours

Cadre des coûts de la prévention

Le cadre des coûts de la prévention est un outil, défini par l'ADEME, qui apporte aux collectivités un cadre commun de restitution des coûts liés aux actions de réduction des déchets.

Il permet de :

- connaître le coût global d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- connaître le coût détaillé par thématique ;
- comparer les coûts de la prévention des collectivités ;
- contribuer à renseigner la ligne prévention de la matrice des coûts de gestion des déchets.

L'ADEME a choisi de classer dans 6 catégories différentes les actions de réduction des déchets.

Le tableau ci-dessous reprend ces 6 catégories et indique à laquelle est rattachée chaque action du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole.

 PLAN D'ACTION		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions eco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Action de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales
				3.1 Prévention et gestion de proximité des déchets alimentaires	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux	
AXE A	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE									
	Actions A1 à A3				✕					
AXE B	PROPOSER À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES									
	Actions B1 à B7			✕						
AXE C	FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE									
	Actions C1 à C3						✕			
AXE D	POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES									
	Actions D1 à D3		✕							
AXE E	DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS									
	Actions E1 à E3 + E6					✕				
	Actions E4 à E5						✕			
AXE F	FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS									
	Action F1				✕					
	Actions F2 à F5	✕								
	Action F6								✕	
	SUIVI DU PLPMDA									✕

Cadre des coûts de la prévention pour l'année 2022

Niveau 1 : Évaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1-Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2-Actions éco-exemplaires de la collectivité	3-Actions emblématiques nationales		4-Actions d'évitement de la production de déchets		5-Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6-Programme de prévention - actions globales et transversales	TOTAL
				3.1-Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2-Autres actions	4.1-Réparation, réemploi	4.2-Autres actions	5.1-Déchets des entreprises	5.2-Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	71 700 €	59 300 €	329 400 €	25 100 €	8 400 €	12 600 €	-	-	16 600 €	523 000 €
	Autres charges de fonctionnement	317 300 €	31 400 €	116 500 €	73 700 €	140 500 €	116 200 €	-	-	7 900 €	803 000 €
	Amortissements / composteurs	-	-	121 500 €	-	-	-	-	-	-	122 000 €
	Total charges	389 000 €	90 700 €	567 400 €	98 800 €	148 900 €	128 800 €	-	-	24 500 €	1 448 000 €
	2021 - Total Charges	174 000 €	104 000 €	473 000 €	60 000 €	15 000 €	27 000 €	-	-	33 000 €	886 000 €
	2020 - Total Charges	85 000 €	22 000 €	382 000 €	35 000 €	126 000 €	11 000 €	-	-	17 000 €	678 000 €
	2019 - Total Charges	115 000 €	4 000 €	353 000 €	109 000 €	122 000 €	4 000 €	-	-	15 000 €	722 000 €
	2018 - Total Charges	64 000 €	4 000 €	369 000 €	58 000 €	122 000 €	4 000 €	-	-	43 000 €	664 000 €
	2017 - Total Charges	59 000 €	21 000 €	354 000 €	49 000 €	124 000 €	-	-	-	55 000 €	662 000 €
Produits	Produits industriels	-	-	54 900 €	-	-	-	-	-	-	55 000 €
	Soutiens sociétés agréées et autres aides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions	-	-	11 500 €	-	-	-	-	-	-	11 000 €
	Total produits	-	-	66 400 €	-	-	-	-	-	-	66 000 €
	2021 - Total Produits	-	-	88 000 €	-	-	-	-	-	-	88 000 €
	2020 - Total Produits	-	-	53 000 €	-	-	-	-	-	-	53 000 €
	2019 - Total Produits	-	-	46 000 €	-	76 000 €	-	-	-	-	122 000 €
	2018 - Total Produits	-	-	42 000 €	-	75 000 €	-	-	-	-	117 000 €
	2017 - Total produits	-	-	47 000 €	-	-	-	-	-	-	47 000 €
	Coût HT	389 000 €	90 700 €	501 000 €	98 800 €	148 900 €	128 800 €	-	-	24 500 €	1 382 000 €
	TVA acquittée	10 300 €	4 300 €	4 900 €	17 800 €	26 200 €	25 300 €	-	-	1 400 €	90 000 €
	Total TTC	399 300 €	95 000 €	505 900 €	116 600 €	175 100 €	154 100 €	-	-	25 900 €	1 472 000 €
	2021 - Total TTC	176 000 €	112 000 €	387 000 €	68 000 €	15 000 €	28 000 €	-	-	35 000 €	821 000 €
	2020 - Total TTC	86 000 €	24 000 €	345 000 €	40 000 €	126 000 €	11 000 €	-	-	17 000 €	649 000 €
	2019 - Total TTC	127 000 €	4 000 €	331 000 €	112 000 €	46 000 €	4 000 €	-	-	15 000 €	639 000 €
	2018 - Total TTC	71 000 €	4 000 €	347 000 €	65 000 €	47 000 €	4 000 €	-	-	44 000 €	582 000 €
	2017 - Total TTC	60 000 €	22 000 €	309 000 €	53 000 €	124 000 €	-	-	-	59 000 €	627 000 €

Évolution de la production de déchets sur le territoire de Toulouse Métropole

En tonne	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR ⁴	199 083 t	216 531 t	220 037 t	206 966 t	203 179 t	201 216 t	199 694 t
Emballages ménagers (hors verre) + papiers	27 051 t	30 331 t	30 723 t	30 879 t	30 171 t	30 245 t	29 310 t
Verre	12 023 t	15 997 t	17 317 t	17 787 t	19 023 t	19 434 t	18 609 t
Total OMA ⁵	238 157 t	262 859 t	268 077 t	255 633 t	252 373 t	250 895 t	247 614 t
Encombrants	6 333 t	10 841 t	10 440 t	10 342 t	9 061 t	12 427 t	10 494 t
Déchets verts	23 993 t	28 250 t	26 803 t	26 309 t	27 121 t	26 624 t	22 579 t
Déchets des déchèteries	45 635 t	57 011 t	61 228 t	63 882 t	65 811 t	71 994 t	66 613 t
Textiles		1 613 t	1 804 t	1 858 t	1 432 t	1 778 t	1 827 t
Déchets ménagers spéciaux		2 t	4 t	4 t	13 t	9 t	4 t
Total DMA ⁶	314 119 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t	363 727 t	349 131 t
Évolution par rapport à 2010		+15%	+17%	+14%	+13%	+16%	+11%

4. OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. 5. OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. 6. DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

En kg/hab ⁷	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	299 kg	281 kg	281 kg	260 kg	253 kg	247 kg	241 kg
Emballages ménagers (hors verre) + papiers	41 kg	39 kg	39 kg	39 kg	38 kg	37 kg	35 kg
Verre	18 kg	21 kg	22 kg	22 kg	24 kg	24 kg	22 kg
Total OMA	358 kg	341 kg	342 kg	321 kg	314 kg	308 kg	298 kg
Encombrants	10 kg	14 kg	13 kg	13 kg	11 kg	15 kg	13 kg
Déchets verts	36 kg	37 kg	34 kg	33 kg	34 kg	33 kg	27 kg
Déchets des déchèteries	69 kg	74 kg	78 kg	80 kg	82 kg	88 kg	80 kg
Textiles		2 kg	2 kg	2 kg	2 kg	2 kg	2 kg
Total DMA	472 kg	468 kg	470 kg	450 kg	443 kg	447 kg	421 kg
Évolution par rapport à 2010		-1%	0%	-5%	-6%	-5%	-11%

7. Population utilisée : Population SINE

2018



Après avoir été présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du 13 juin 2018 et soumis à la consultation du grand public du 16 juin au 13 juillet 2018, le nouveau plan d'action 2018-2024 du PLPDMA a été adopté en conseil de métropole du 4 octobre 2018.

Bien que le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés n'ait été adopté qu'en fin d'année, des actions ont quand même été menées en 2018 : lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du compostage individuel et collectif, actions de sensibilisation en milieu scolaire ou du grand public, collecte des textiles usagés, mise à disposition d'autocollants Stop pub.

Les moyens déployés sur l'année 2018 sont identiques à 2017, aussi bien en temps de travail qu'en budget. La production des déchets ménagers par habitant a augmenté pour atteindre le même niveau que celui de l'année de référence (2010). Cette augmentation est principalement due à une plus grande production d'ordures ménagères et assimilés et à un apport plus important de déchets en déchèteries.

2019



On observe une forte diminution des ordures ménagères résiduelles par rapport à 2018 : -13 000 t, soit -20 kg/hab. Cette diminution compense l'augmentation des autres flux, notamment ceux des déchèteries.

Au final, la production des déchets ménagers et assimilés a diminué de 18 kg/hab entre 2010 et 2019, soit une baisse de -4%.

Cette évolution peut s'expliquer par différents facteurs :

- **la communication faite auprès des habitants** de 12 communes, dont Toulouse, **concernées par l'évolution des modalités de collecte** des ordures ménagères, des emballages recyclables (dont ceux en verre) et des papiers. En effet, la communication faite à ces habitants a été l'occasion de rappeler les consignes de tri et les gestes de réduction des déchets. Cette communication s'est ressentie au niveau des réservations de composteurs qui ont fortement augmenté par rapport à 2018.
- **la mise en œuvre du règlement de collecte** adopté en 2018, avec la sortie progressive des gros producteurs non ménagers du service public de gestion des déchets. Ce règlement de collecte fixe, en effet, un seuil de 10 m³ au-delà duquel les déchets non-ménagers ne sont plus pris en charge par la collectivité et doivent faire l'objet d'une collecte par un prestataire privé.

Les moyens humains mobilisés en interne par la direction Déchets et Moyens Techniques représentent 5,1 équivalents temps plein (ETP) en 2019, soit un peu moins qu'en 2018⁸. L'axe B - *Proposer à chaque habitant une solution pour trier ses déchets alimentaires* mobilise à lui seul plus des ¾ des moyens humains alloués au PLPDMA. L'animation et le suivi du programme correspond à 10% des ETP.

Les moyens financiers sont en augmentation par rapport aux années précédentes et représentent 1 € par habitant. 50% de ces moyens financiers sont consacrés aux actions sur le compostage (56% en 2018), 20% à la sensibilisation et la communication (10% en 2018), 16% aux actions sur la deuxième vie des objets (16% en 2018) et 12% à la lutte contre le gaspillage alimentaire (9% en 2018).

8. Seul le personnel de la direction travaillant régulièrement ou à plein temps sur les actions de réduction des déchets est pris en compte dans ce calcul. Les moyens humains mobilisés ponctuellement pour une action précise et ceux des prestataires ne rentrent pas dans le décompte.

2020



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est encore en diminution en 2020 : -3 800 t par rapport à 2019, soit une baisse de 8 kg par habitant. Malgré une augmentation de près de 1 000 tonnes des autres déchets (encombrants et déchets verts collectés en porte à porte et déchets des déchèteries), la production de déchets ménagers et assimilés est en baisse de près de 2 200 t par rapport à l'année précédente.

En cette année particulière, il n'est pas facile de définir l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution des déchets collectés. Les périodes de confinement, la fermeture des magasins et la diminution de l'activité économique ont en effet pu induire une baisse des quantités de déchets produits. Par ailleurs, la poursuite de l'application du règlement de collecte et de l'exclusion des gros producteurs non ménagers a sans doute contribué à cette diminution.

Les moyens humains de l'équipe compostage ont été renforcés avec l'arrivée d'un maître-composteur supplémentaire. L'axe B - *Proposer à chaque habitant une solution pour trier ses déchets alimentaires* représente donc 73% des moyens humains, suivi de l'axe F - *Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets* avec 11%, les autres axes représentant entre 2% et 4%.

Les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2019 : -44 000 €. Cette baisse est due à la diminution des dépenses de sensibilisation (aucune action de sensibilisation sur les événements n'a pu être menée en 2020 en raison du contexte sanitaire), ainsi qu'à une phase de transition entre les deux marchés d'accompagnement des communes sur le gaspillage alimentaire (engendrant une suspension de l'accompagnement en 2020). Les dépenses liées au compostage ont, quant à elles, augmenté avec un nombre croissant de composteurs individuels distribués et de projets de compostage collectif.

2021



Les ordures ménagères et assimilées sont encore en diminution en 2021 : -6kg/hab par rapport à 2020. Les apports en déchèteries et les encombrants collectés en porte-à-porte sont en augmentation de respectivement 7 kg/hab et 4 kg/hab. Par conséquent, la production de déchets ménagers et assimilés évolue à la hausse par rapport à 2020 pour atteindre 447 kg/hab. Malgré cette hausse, la production de déchets reste tout de même inférieure de 5% à celle de 2010, année de référence.

Toulouse Métropole a organisé, en février 2021, une nouvelle Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES).

Cette commission vise à :

1. permettre le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la prévention des déchets sur le territoire ;
2. associer les parties prenantes à l'élaboration du PLPDMA et à la mise en œuvre de ses actions ;
3. impulser une dynamique partenariale sur le territoire autour de la question de la réduction des déchets et de la prévention.

Du fait des contraintes sanitaires liées à la crise COVID, la CCES s'est déroulée en deux temps :

- une plénière en distanciel organisée en février, qui a regroupé plus de 80 participants. Au cours de cette réunion, Toulouse Métropole a présenté les résultats 2018-2020 et les perspectives d'actions pour les années suivantes.
- 6 ateliers de co-construction, programmés de mars à juin, également en distanciel. Les 6 thématiques traitées ont été :
 - Atelier 1 - Organiser un défi "Famille zéro déchet" sur le territoire de Toulouse Métropole
 - Atelier 2 - Développer le compostage collectif en pied d'immeuble sur l'ensemble du territoire de la Métropole
 - Atelier 3 - Contribuer au déploiement du compostage individuel
 - Atelier 4 - Sensibiliser le grand public à la question du gaspillage alimentaire
 - Atelier 5 - Favoriser la réparation et le réemploi
 - Atelier 6 - Evènements zéro déchet

Chaque atelier a regroupé entre 10 et 15 participants. Ce sont au total 55 personnes qui ont apporté leurs contributions au plan d'action de Toulouse Métropole.

Les moyens humains déployés au sein de la direction Déchets et Moyens Techniques sur le PLPDMA sont en augmentation (+2,6 ETP par rapport à l'année précédente) :

- Axe D - Eco exemplarité : +1,3 ETP, avec la mise en œuvre du Plan Papier et la mobilisation des ambassadeurs du tri et de la prévention ;
- Axe B - Tri à la source des déchets alimentaires : +0,9 ETP, dû à l'arrivée d'un agent logistique dans l'équipe compostage ;
- Axe A - Lutte contre le gaspillage alimentaire : +0,3 ETP, lié entre autre à l'arrivée d'une chargée de mission en alternance travaillant depuis septembre 2021 sur la sensibilisation du grand public ;
- Axe C - Gestion in situ des déchets verts : 0,1 ETP.

Entre 2020 et 2021, les dépenses liées au programme de prévention ont significativement augmenté, passant de 649 000 € à 910 000 € TTC. Les dépenses sont en augmentation sur l'ensemble des axes, sauf pour l'axe E (transfert de la convention avec la Glanerie à DECOSSET concomitamment aux déchèteries).

Les principales augmentations sont liées à :

- l'ensemble des effectifs affectés au programme de prévention au sein de la direction Déchets et Moyens Techniques ;
- le nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire et auprès du grand public ;
- l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une alimentation plus durable en restauration scolaire.

2022



Les déchets ménagers et assimilés sont en forte baisse cette année : - 14 600 tonnes par rapport à 2021, soit une baisse de 23 kg par habitant.

Cette baisse concerne tous les types de déchets :

- -5 kg/hab. sur les ordures ménagères résiduelles
- -2 kg/hab. sur les emballages recyclables et papiers
- -2 kg/hab. sur le verre
- -4 kg/hab. sur les encombrants collectés (porte à porte et déchèteries)
- -8 kg/hab. sur les déchets verts

Cette tendance est constatée par de nombreuses autres collectivités sur le territoire national. Le contexte inflationniste de 2022 semble être une explication probable aux changements de consommation des habitants, ayant un lien direct avec la production de déchets. La baisse significative des déchets verts collectés de -8 kg/hab. peut être expliquée par le déficit de pluie qui a ralenti la croissance des végétaux en 2022.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'est tenue le 3 juin. Elle s'est déroulée en trois temps :

Une séance plénière :

- Bilan des actions 2021 et perspectives avec mot d'ouverture de Vincent TERRAIL-NOVES, Vice-Président en charge de l'économie circulaire, des déchets et de la propreté et Président de la CCES ;
- Les grands enjeux actuels et futurs de la gestion des déchets par Francis CHALOT - consultant, ancien élu local.

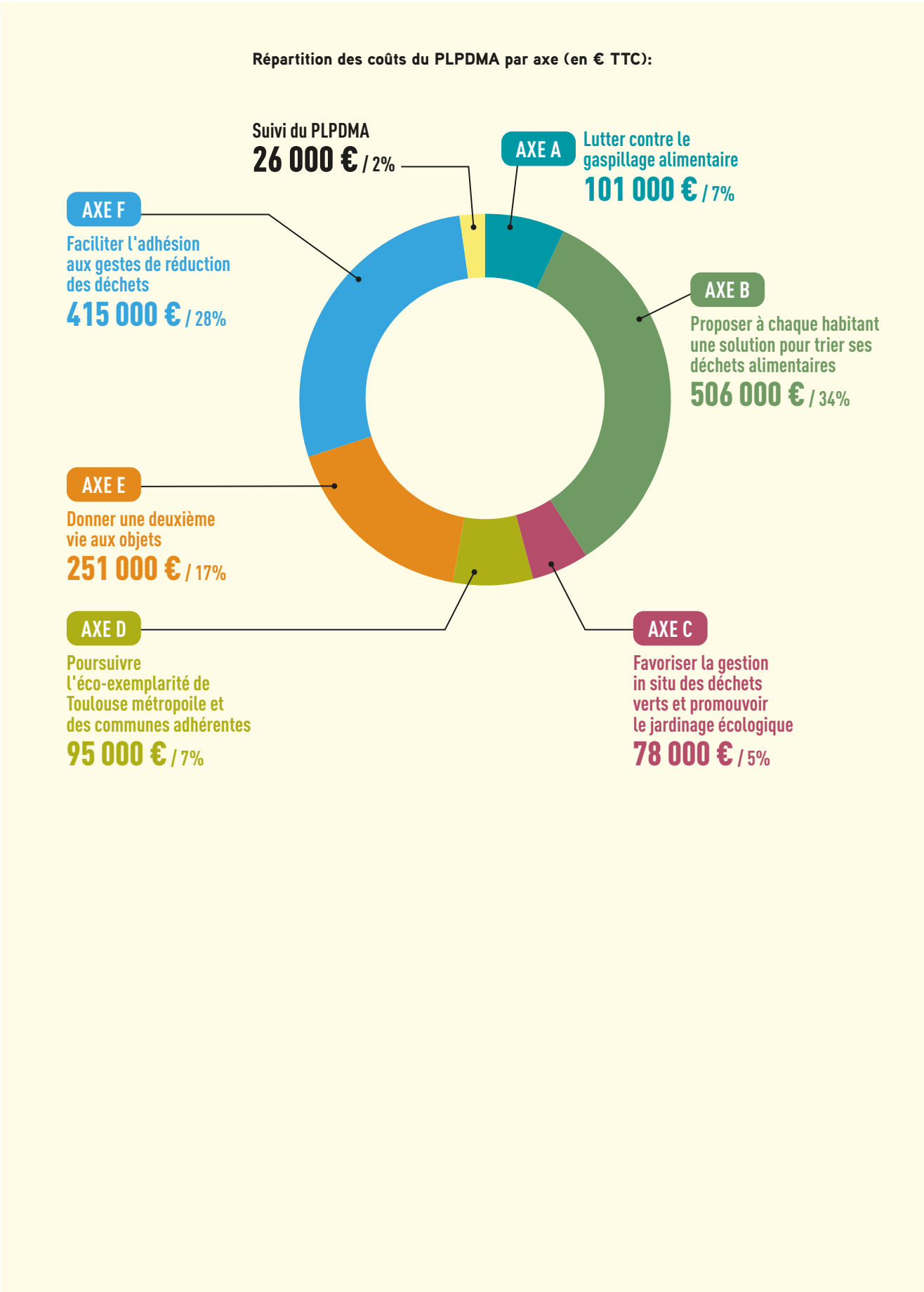
Une table ronde sur l'accompagnement au changement de comportement pour réduire les déchets présentant plusieurs approches complémentaires :

- Un apport sociologique et théorique sur les leviers du changement de comportement, par Julia BARRAULT, responsable du pôle "Acteurs et Usages" - Laboratoire Lyre SUEZ ;
- Le témoignage de la collectivité du SMICVAL qui est très impliquée sur le changement de comportement, par Stéphanie COUVREUR, Influenceuse « Zéro Déchet » ;
- L'accompagnement d'une agence de communication pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets, par Muriel PERNIN, directrice de projet de l'agence Cités Plume.

Et des visites de sites avec 3 parcours au choix :

- Site de compostage collectif de la place Pinel à Toulouse : site de compostage partagé qui accueille 80 participants avec un composteur "nouvelle génération", conçu pour éviter l'intrusion des rongeurs ;
- Fablab Créatech à Saint-Jean : développer des objets ou les réparer grâce à des machines de fabrication numériques ;
- Centre de tri de Toulouse afin de mieux comprendre le tri des déchets.

Cette CCES a réuni 70 participants dont des élus des communes, des agents des collectivités, des associations ainsi que des acteurs institutionnels de la Métropole.



AXE A - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Introduction

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires pour l'alimentation humaine sont perdus ou gaspillés chaque année. Répartition des pertes :

- 32% au niveau de la production
- 21% au niveau de la transformation
- 14% au niveau de la distribution
- 33% au niveau de la consommation

En plus de représenter un prélèvement inutile de ressources, des émissions de CO₂ et des pertes financières, le gaspillage alimentaire soulève des préoccupations éthiques.

C'est pourquoi, depuis 2015, les pouvoirs publics ont intégré la question du gaspillage alimentaire dans la réglementation⁹. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 définit les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire suivants :

- -50% en 2025 pour la restauration collective et les distributeurs ;
- -50% en 2030 pour les consommateurs et les autres acteurs de l'agroalimentaire.

C'est dans ce contexte réglementaire que Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2014 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en déployant deux champs d'action complémentaires :

- 1/ la sensibilisation des habitants aux travers de différents outils (livret, stands, astuces, etc.) ;
- 2/ l'accompagnement des communes adhérentes qui souhaitent agir contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

Indicateurs et paramètres de suivi de l'axe

Effectif mobilisé annuellement sur cet axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	0,8 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,5 ETP	1,1 ETP		

Coût annuel de l'axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	48 000 €	65 000 €	90 000 €	22 000 €	52 000 €	101 000 €		

9. La législation relative au gaspillage alimentaire s'est traduite dans différents textes :
- loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) (2015)
- loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot
- loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation et une alimentation saine et durable (EGALIM) (2018)
- pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (2011 puis 2017)

2018

Toulouse Métropole a adopté, en décembre 2018, les orientations stratégiques et les premiers engagements opérationnels de son Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain. L'objectif de ce dernier est de développer une stratégie agricole sur son territoire grâce à ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable, de planification urbaine et de politique foncière, de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations, de développement économique et urbain.

Parmi les engagements pris, se trouve la définition d'un Projet Alimentaire de Territoire qui s'articule autour de 8 grands objectifs, dont celui de "lutter contre le gaspillage alimentaire".

2019

En 2019, les actions menées par Toulouse Métropole dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la continuité des accompagnements amorcés en 2018 concernent essentiellement les communes, notamment la restauration scolaire. Un temps d'échange collectif et des formations sur l'utilisation de la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" ont été organisées.

En octobre 2019, la première feuille de route du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain a été adoptée.

Cette dernière comprend notamment 2 axes concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Axe 2. Accompagner la restauration collective pour que la lutte contre le gaspillage alimentaire dégage des marges de manœuvre pour plus d'approvisionnement en bio et local ;
- Axe 4. Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable.

Ces deux axes sont alimentés par les actions du PLPDMA.

Un travail commun a été engagé entre le Projet Agricole et Alimentaire et le PLPDMA avec la définition d'un nouveau marché d'accompagnement des communes selon une approche globale allant de l'approvisionnement au déchet et incluant la mise en œuvre d'une alimentation plus durable en restauration scolaire.

2020

2020 a été une année de transition pour la thématique du gaspillage alimentaire. En effet, le marché d'accompagnement des communes a pris fin en mars et le nouveau marché n'a été notifié que début janvier 2021.

De plus, avec l'épidémie de COVID-19, l'organisation de réunions a été perturbée et les festivals et autres rencontres ont été annulés.

Il a donc été décidé de ne pas organiser de temps d'échanges entre les communes (action A2) et le festival Rio Loco ayant été annulé, l'action A4 n'a pas pu être menée.

2021

Afin de développer la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire, une étudiante en alternance a été recrutée, depuis septembre 2021, pour une durée d'un an. Ses missions sont :

- d'identifier les acteurs présents sur le territoire de la métropole agissant soit déjà dans le domaine de l'alimentation et/ou du gaspillage alimentaire, soit comme acteur relais et/ou animateur d'un territoire ;
- de prendre connaissance de leur intérêt pour la question du gaspillage alimentaire ;
- d'identifier leurs besoins pour relayer les messages sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- de définir un plan d'action.

Ce travail est mené en concertation avec la direction de l'Environnement et de l'Énergie porteuse de la politique alimentaire et agricole de la Métropole.

2022

Les actions d'accompagnement de la restauration collective scolaire se sont poursuivies et les temps d'échange entre communes ont pu reprendre également. Les communes sont toujours en demande de partage d'expériences, mais peinent à libérer du temps et des ressources humaines pour participer à ce type d'action.

Concernant le volet grand public, le travail réalisé par l'étudiante accueillie en alternance a permis d'identifier différentes pistes d'action.

Deux animatrices biodéchets ont été recrutées en fin d'année, pour réaliser des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

PERSPECTIVE

- Expérimenter des actions de sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire.



ACTION A1 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES À LA MISE EN ŒUVRE D’UNE RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l’action

Depuis plusieurs années, la restauration collective est soumise à des obligations de réduction de son impact environnemental :

- en réduisant le gaspillage alimentaire (loi pour une croissance verte, loi Garot, loi AGECE)
- en améliorant l’approvisionnement (loi EGALIM, loi climat et résilience)
- en limitant l’usage de contenants plastiques (loi EGALIM)

Pour aider les communes à intégrer ces différentes obligations, Toulouse Métropole propose un accompagnement pour la mise en œuvre d’une restauration scolaire plus durable, regroupant à la fois le volet approvisionnement et le volet gaspillage alimentaire. En effet, ces deux volets sont complémentaires :

- les économies réalisées grâce à la réduction du gaspillage alimentaire permettent d’améliorer l’approvisionnement à budget constant ;
- et les repas préparés avec des produits plus qualitatifs se concluent le plus souvent par moins de gaspillage car mieux appréciés des convives.

Cet accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 - Réalisation d’un état des lieux et d’un diagnostic
- Étape 2 - Choix par la commune d’actions à mettre en place
- Étape 4 - Soutien à la mise en place des actions
- Étape 5 - Bilan des actions 6 mois après la fin de l’accompagnement

Le suivi se déployant sur 12 mois environ.

Indicateurs et paramètres de suivi de l’action

Nombre de communes accompagnées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		12	14	16	18	20	22	23
RÉSULTATS	7	12	13	13	19	21		

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Impulser et motiver les communes à mettre en place une démarche
- Sensibiliser les élèves à la thématique du gaspillage alimentaire

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 23 communes accompagnées d’ici 2024
- -10% de gaspillage alimentaire dans les communes accompagnées

Bilan annuel

2018



Après le renouvellement du marché d’accompagnement et la tenue de la première réunion d’information en 2017, les accompagnements ont repris en 2018 avec cinq nouvelles communes : Blagnac, Cornebarrieu, Toulouse, Balma, Gagnac-sur-Garonne. Fin 2018, Blagnac et Cornebarrieu avaient défini leur plan d’action, Balma et Toulouse avaient terminé et restitué l’état des lieux et l’accompagnement de Gagnac-sur-Garonne avait été lancé.

Les actions retenues pour les deux premières communes sont :

Pour Blagnac

- **Proposer des portions adaptées** : s’adapter aux besoins réels des convives, les responsabiliser, se rendre compte des quantités gaspillées via les excédents visibles dans les plats de service ;
- **Définir le rôle de l’animateur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner les convives dans la prise des repas afin de redonner du sens à l’alimentation (gestion de groupes d’enfants, discours pédagogique convaincant et animations ponctuelles), initier le principe de “Faire de la restauration scolaire un nouvel enjeu éducatif au sein des projets d’établissement” ;
- **Favoriser le dialogue entre les convives** : valoriser l’équipe restauration, être à l’écoute des demandes des enfants, faire prendre conscience aux élèves des enjeux de l’alimentation et de leur rôle en tant que consommateur.

Pour Cornebarrieu

- **Réduire les grammages** : adapter les portions préparées à la consommation réelle. Une réduction des quantités peut permettre d’améliorer la qualité de certains produits.
- **Définir le rôle de l’animateur, du personnel de restauration et de l’ATSEM dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner au mieux les convives dans la prise des repas afin de redonner du sens à l’alimentation (gestion des groupes d’enfants, discours pédagogique convaincant et animations ponctuelles).
- **Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire** : Organiser des animations, développer la créativité, sensibiliser, responsabiliser.

La mise en œuvre de ces actions permettra de valoriser le temps du repas et de redonner du sens à l’alimentation tout en réduisant le gaspillage.

2019



Sur les six communes accompagnées entre 2018 et 2019, trois ont terminé l’accompagnement fin 2019 (Blagnac, Cornebarrieu, Toulouse), une est en cours (Saint Jean), une a stoppé l’accompagnement à cause d’un changement de personnel (Gagnac-sur-Garonne) et la dernière (Balma) ayant également eu un changement de personnel, a mis en suspens l’accompagnement et le reprendra fin 2020.

Sur les trois communes ayant terminé, le gaspillage est globalement en baisse, avec quelques variations suivant les écoles et les communes. **En moyenne, le gaspillage alimentaire a baissé de 15% sur ces trois communes.**

À Toulouse, le travail a été mené auprès de six écoles : trois maternelles et trois élémentaires. Différentes actions ont été testées sur chacune d’elles :

- **Travailler sur le pain** : ne pas le mettre systématiquement à disposition dès le début du repas ;
- **Mettre en place la demi-portion** ;
- **Élaborer un menu avec la cuisine centrale** ;
- **Faire des retours à la cuisine centrale** sur l’appréciation du repas, les quantités livrées, etc. ;
- **Poursuivre les pesées** en utilisant une balance connectée ;
- **Adapter la mise en chauffe** en fonction de l’effectif réel des enfants.

2020



Le marché d’accompagnement s’est terminé en mars 2020. Compte-tenu du renouvellement du marché, aucune commune n’a été accompagnée cette année-là.

La direction Déchets et Moyens Techniques, porteuse du PLPDMA, et la direction Environnement et Energie, porteuse du Projet Alimentaire Territoriale de la Métropole, se sont rapprochées pour définir un nouvel accompagnement commun, qui permettra aux communes de travailler aussi bien sur les questions de gaspillage alimentaire que d’intégration de produits locaux, bio ou sous SIQO, comme demandé dans la loi EGALIM.

L’état des lieux et le diagnostic porteront sur la production de déchets alimentaires et les facteurs de gaspillage alimentaire, ainsi que sur l’approvisionnement, l’origine des produits, etc. Les communes devront, a minima, prévoir une action sur le volet approvisionnement, une sur le volet gaspillage alimentaire et une action de sensibilisation.

2021



Le nouvel accompagnement, proposé conjointement par la direction de l'Environnement et de l'Energie et la direction des Déchets et Moyens Techniques a reçu un bon accueil auprès des communes. Au total, 6 d'entre elles ont postulé dès 2021, avec un lancement de l'accompagnement tout le long de l'année.

Les communes ont l'obligation de définir a minima :

- une action de sensibilisation (des convives, du personnel ou de tout autre acteur) ;
- une action de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- et une action sur l'approvisionnement durable.

Les premières pesées réalisées dans le cadre de l'état des lieux montrent que le gaspillage alimentaire peut fortement varier d'une commune à une autre, mais également au sein d'une même commune d'une école à une autre. La moyenne nationale est de 110g par repas. Sur les 6 communes accompagnées, les chiffres varient entre 72g à 239g de nourriture gaspillée par repas.

2022



L'accompagnement des communes a continué en 2022. Deux nouvelles communes (Mons, Bruguières) se sont lancées dans la démarche et cinq ont terminé leur accompagnement (Beauzelle, Colomiers, Fenouillet, Mondonville, Saint-Alban).

Les actions les plus fréquemment mises en place sont les suivantes :

- proposer des ½ portions : assiette petite et grande faim ;
- ajuster les grammages ;
- pré-découper les fruits ;
- sensibiliser les équipes de restauration et les enfants.

Elles ont permis d'atteindre en moyenne 30% de réduction du gaspillage alimentaire, d'après les résultats observés pour les cinq premières communes ayant fini l'accompagnement.

PERSPECTIVE

- Renforcer les liens entre la réduction du gaspillage alimentaire et le tri à la source des déchets alimentaires.



ACTION A2 - ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES COMMUNES AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La mise en place d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire suscite, dans les communes, de nombreuses interrogations. Les temps d'échange organisés par Toulouse Métropole sont très appréciés par les professionnels présents, motivant ainsi leur implication. De plus, chaque commune a capitalisé, par expérience, de nombreuses connaissances, pouvant aider à la résolution de problèmes rencontrés ailleurs.

Toulouse Métropole compte donc poursuivre ces temps d'échange démarrés dans le précédent plan d'action en augmentant leur fréquence (2 fois par an) et en les ouvrant également à la thématique de la gestion des déchets alimentaires.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser les échanges entre professionnels des communes sur leur démarche anti-gaspillage alimentaire et les difficultés associées
- Identifier et pallier les problématiques communes rencontrées
- Motiver de nouvelles dynamiques par effet de groupe
- Communiquer sur les aides fournies par Toulouse Métropole

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 2 échanges par an
- 10 communes mobilisées à chaque échange

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de réunions organisées chaque année

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		2	2	2	2	2	2	2
RÉSULTATS	1	1	1	0	0	2		

Nombre moyen de communes présentes à chaque réunion

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		8	10	10	10	10	10	10
RÉSULTATS	10	8	16	-	-	5		

2018

Une seule réunion a été organisée en 2018. Elle a eu lieu le 6 décembre. Huit communes, soit seize personnes y ont participé. Le sujet de cette réunion portait sur le don alimentaire pour l'alimentation humaine et animale. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ont expliqué les exigences réglementaires et les modalités d'organisation du don. Des acteurs locaux sont venus parler des actions qu'ils ont pu mettre en place sur le don alimentaire.

2019

Pour cette deuxième réunion d'échange, le sujet était : "Comment sensibiliser les enfants et le personnel au gaspillage alimentaire ?".

Cela a été l'occasion de présenter :

- la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" ;
- les retours d'expériences de Pibrac et de Toulouse ;
- le Projet Alimentaire Territorial de Toulouse Métropole.

Un des objectifs de cette réunion était également de recueillir les besoins des communes sur le sujet de la sensibilisation. Les attentes des communes au terme de cet échange :

- affiches à destination des enfants à installer dans les cantines ;
- outils de communication à destination des parents : flyers, ateliers cuisine pour les parents, articles dans le journal ;
- mise en place d'un réseau pour partager les retours d'expériences des communes ;
- tableau des coordonnées des personnes impliquées/référentes ;
- plate-forme d'échange de documents ;
- réunions d'échange régulières.

Ce temps d'échange a réuni 39 personnes de 16 communes différentes.

2020

Aucune réunion n'a été organisée en 2020. En effet, l'épidémie de COVID-19 et les contraintes sanitaires ont rendu l'organisation de réunions en présentiel difficile.

2021

En parallèle du lancement du nouvel accompagnement, l'année 2021 a constitué une année de transition consacrée à une analyse du retour d'expérience des communes. Une enquête a ainsi été menée auprès des communes ayant bénéficié des accompagnements précédents (avant 2020), afin de faire le point sur leurs actions. Il ressort de cette enquête que :

- les communes sont satisfaites de l'accompagnement proposé,
- la crise COVID a mis un coup d'arrêt total ou partiel aux actions anti-gaspillage auprès de plus de la moitié d'entre elles,
- 7 communes disent avoir rencontré des difficultés pour la mise en œuvre du plan d'action, principalement au niveau des moyens humains disponibles,
- les communes sont en demande d'outils et de partage d'expériences pour les aider à poursuivre leurs actions sur le gaspillage alimentaire.

L'organisation de temps d'échanges et la mise en place d'un réseau des communes sur la restauration collective à compter de 2022 permettra de répondre à ce besoin et sera un moyen pour remettre en route les actions dans les communes.

2022

Un temps d'échange entre les communes a été organisé en février 2022, auquel 7 communes ont participé (Beauzelle, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Saint-Jean, Seilh et Toulouse). La ville de Colomiers a partagé son retour d'expérience sur sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les besoins identifiés lors de ces échanges sont les suivants (par ordre d'occurrence) :

- des rencontres entre cuisiniers, élus et agents ;
- des outils clés en main ;
- la formation des agents ;
- de l'accompagnement pour la mise en œuvre de projets.

En juin 2022, un second temps d'échange a été organisé pour partager et créer des outils clés en main pour soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Étaient présentes les communes de Colomiers, Launaguet et Toulouse.

Il apparaît de plus en plus difficile de mobiliser les communes, qui pourtant montrent un réel intérêt sur ces sujets. Ces difficultés sont à mettre en perspective avec le contexte sanitaire qui n'était pas encore revenu à la normale, impactant ainsi l'organisation et les effectifs en restauration scolaire.

PERSPECTIVE

- Organiser un temps d'échange au printemps 2023.



ACTION A3 - METTRE À DISPOSITION DES COMMUNES ET DES ÉCOLES LA MALLETTE DE JEUX “TROP MOCHE MAIS TROP BON”

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Toulouse Métropole a été sollicitée en 2014 par la structure CISALI¹⁰ pour participer à un projet sur la consommation de légumes par les enfants. Le projet “Trop Moché mais Trop Bon” a été sélectionné dans le cadre d’un appel à projets national du Plan National de l’Alimentation de 2014.

L’objectif de ce projet est de travailler sur les processus d’acceptation des légumes par les enfants de 6 à 11 ans. Sa finalité a été la conception d’une mallette ludo-pédagogique intégrant un ensemble d’activités et différents parcours de sensibilisation.

En 2017, Toulouse Métropole a édité cette mallette à 37 exemplaires et la met à disposition des communes, sous conditions de formation préalable et de respect de la charte d'utilisation.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser l’acceptation des légumes par les enfants et par conséquent réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Aider les communes à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire en leur mettant à disposition des outils

OBJECTIF QUANTITATIF

- 37 communes formées à l’utilisation de la mallette

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de communes formées à l'utilisation de la mallette								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		17	21	25	29	33	37	37
RÉSULTATS	11	15	20	21	21	21		

Nombre total de sessions de formation réalisées								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	2	5	6	7	2	1		

Nombre de mallettes empruntées par an								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	7	16	19	28	29	22		

10. CISALI : Centre d’Innovation sur l’Alimentation

Bilan annuel

2018

Le succès de la mallette ne se fait pas démentir, puisqu’en 2018, 16 mallettes étaient régulièrement utilisées. Les emprunts durent en moyenne 36 semaines, avec des variations pouvant aller de 6 à 80 semaines.

Trois sessions de formations ont été proposées. Elles ont réuni 18 personnes. Quatre nouvelles communes ont été formées : Aussonne, Balma, Castelginest, Launaguet.

Des difficultés dues au format (2 jours) ont été rencontrées pour attirer de nouvelles communes sur ces formations.

2019

En 2019, le format de la formation a été modifié, passant de 2 jours à 1 jour, afin d’en faciliter l’accès en mobilisant moins longtemps les participants.

La session de formation réalisée fin 2019 a regroupé une dizaine de personnes de sept communes, dont cinq nouvelles : Cugnaux, Fonbeauzard, Quint-Fonsegrives, Toulouse, Tournefeuille.

2020

La Direction de l’Éducation de Toulouse propose, pour les écoles et accueils périscolaires de la ville, des parcours éducatifs (PEPS). En 2020 la mallette Trop Moché mais Trop Bon a ainsi été intégrée au parcours Santé et Nutrition, destinés aux accueils périscolaires. D’autres acteurs sont également intervenus dans ce parcours.

Neuf accueils périscolaires ont été sélectionnés. Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ont quelque peu bousculé le lancement de ces parcours, mais des adaptations ont été trouvées. Ainsi la formation à l’utilisation de la mallette a été revue pour se faire en distanciel, avec un découpage en 5 modules d’1h ou 1h30. Les modules 1 à 3 ont été réalisés en décembre, les modules 4 et 5 ont été programmés en janvier et février 2021.

2021

Lors du bilan des parcours PEPS 2020/2021, les animateurs semblaient plutôt satisfaits de la mallette malgré une nécessaire adaptation pour les maternelles. Les actions mises en œuvre avec ce support éducatif ont eu un effet positif sur l’acceptation des légumes par les enfants. Certains enfants qui, avant le parcours, ne mangeaient pas leurs légumes, finissent désormais leurs assiettes (retour des animateurs).

Suite aux retours et observations des accueils périscolaires, la direction de l’Éducation de la Mairie de Toulouse a modifié le parcours éducatif dans lequel était intégrée la mallette Trop Moché mais Trop Bon. Ce nouveau parcours, rebaptisé “l’aventure des fruits et légumes”, est, comme son nom l’indique, entièrement orienté sur la découverte des fruits et des légumes. Pour l’année scolaire 2021/2022, 10 CLAE (6 maternelles et 4 élémentaires) suivent ce nouveau parcours.

2022

Le parcours “L’aventure des fruits et légumes” a été lancé pour une nouvelle année scolaire, avec 10 CLAE élémentaires participants, ainsi que 3 CLAE maternelles qui vont participer au développement d’une mallette adaptée au plus jeune public avec CISALI (dont Colomiers, hors PEPS).

Aucune nouvelle commune n’a été formée cette année. La communication sur cet outil pédagogique devra être renforcée en 2023 pour toucher de nouvelles communes.

PERSPECTIVE

· Relancer le prêt de la mallette sur les communes de la Métropole.



AXE B - PROPOSER À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Introduction

Les déchets alimentaires sont encore très présents dans les ordures ménagères résiduelles des habitants de Toulouse Métropole. Leur incinération a un impact économique et environnemental qui pourrait être évité s’ils étaient réorientés vers le sol sous forme d’amendement.

L’article L541-21-1 du code de l’Environnement prévoit que “les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets¹¹ sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces déchets alimentaires.” Cette obligation est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les producteurs de plus de 10 tonnes par an. Suite à l’adoption de la loi AGECE, elle s’appliquera également aux producteurs de plus de 5 tonnes par an, à partir du 1^{er} janvier 2023. Enfin, à partir du 31 décembre 2023, cette obligation s’appliquera à tous les producteurs, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets. Les collectivités ont donc l’obligation de définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collectes séparées de déchets alimentaires.

Depuis 2011, la Métropole développe le compostage, que ce soit au niveau des maisons individuelles, de l’habitat collectif ou encore des cantines scolaires. Cette action doit être poursuivie et renforcée pour arriver à répondre aux obligations réglementaires.

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Quantité de déchets alimentaires détournés par habitant								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		4,5 kg	5 kg	5,5 kg	6 kg	6,5 kg	7 kg	8 kg
RÉSULTATS	4,1 kg	4,3 kg	4,9 kg	5,2 kg	5,8 kg	6,3 kg		

Nombre de foyers pratiquant le compostage								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		27 886	31 166	37 636	43 239	49 379	56 654	65 054
RÉSULTATS	26 819	29 573	33 887	37 526	41 650	46 271		

Coût annuel de l’axe								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	315 000 €	389 000 €	377 000 €	401 000 €	475 000 €	572 000 €		

Effectif mobilisé annuellement sur cet axe								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	3 ETP	4,1 ETP	3,8 ETP	4,5 ETP	5,4 ETP	8,3 ETP		

11. Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets alimentaires (épluchures, restes alimentaires,...) et des résidus de jardin (taille de haie, tonte de gazon,...).

Bilan annuel

2018/2019

Le déploiement du compostage constitue un axe fort en matière de réduction des déchets. Le nombre de foyers pratiquant le compostage ne cesse d’augmenter : 31 230 en 2019, soit une augmentation de plus de 4 000 par rapport à 2018.

Cette forte évolution peut s’expliquer par l’engouement pour la réduction des déchets et notamment le compostage, mais également par la communication faite sur 12 communes, dont Toulouse, dans le cadre de l’évolution des modalités de collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables, ainsi que par la mise en place de nouveaux points de retraits des composteurs permettant d’accueillir plus de personnes à chaque fois.

Consciente que son action sur le compostage domestique ne suffira pas à répondre à l’obligation de tri à la source des déchets alimentaires en 2024, la Métropole amorce une réflexion sur d’autres solutions de tri des déchets alimentaires pour ses habitants.

2020

Malgré le contexte particulier de l’année 2020, le compostage des déchets alimentaires poursuit son déploiement sur la métropole. Bien que les contraintes sanitaires et les confinements aient limité le développement des projets de compostage partagé (pied d’immeuble ou jardin public), on dénombre presque 3 000 nouveaux pratiquants en 2020 par rapport à 2019, soit au total presque 12% de la population de la métropole couverte par un dispositif de compostage.

Le compostage domestique est une des solutions permettant de répondre à l’obligation de tri à la source des déchets alimentaires imposée par la loi. Néanmoins, il ne pourra pas être la seule solution, notamment pour l’habitat collectif dense. D’autres outils ou modalités de tri et de collecte devront être développés. Toulouse Métropole travaille donc à définir le schéma global de gestion des biodéchets, et plus particulièrement des déchets alimentaires, sur son territoire.

2021

Une feuille de route biodéchets a été adoptée par délibération le 24 juin 2021 (n° DEL-21-0665). Elle définit les solutions à mettre en œuvre pour détourner la matière organique des ordures ménagères et favoriser un retour au sol.

Le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires est envisagé via la combinaison de plusieurs solutions complémentaires, adaptées aux différents types d’habitat qui composent le territoire :

1/ Compostage individuel domestique, pour les usagers en habitat individuel disposant d’un espace extérieur ;

2/ Compostage partagé, en pied d’immeuble ou en jardins et espaces publics, pour les usagers en habitat collectif ;

3/ Collecte en point d’apport volontaire, notamment pour les usagers résidant dans les zones urbaines et urbaines denses.

Le compostage de proximité constitue le prolongement de l’action entamée par Toulouse Métropole ces dernières années. Il représente un axe de travail majeur pour préserver les ressources naturelles et limiter les coûts de gestion pour la collectivité. En outre, la gestion de proximité offre de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Cependant, le compostage n’étant pas généralisable à l’ensemble du territoire, la collecte en apport volontaire apporte une solution complémentaire pour répondre à l’obligation réglementaire. Elle permet de capter un gisement de bonne qualité et de limiter les nuisances liées à la collecte en porte-en-porte (multiplication des contenants, ajout de tournées de collecte supplémentaires, nettoyage).

2022

Le déploiement de la feuille de route biodéchets s'est poursuivi en 2022. Le développement du compostage de proximité prend de l'ampleur, avec un nombre record de distribution de composteurs individuels (plus de 3 600 contre 3 000 en 2021), pour atteindre un taux d'équipement des maisons individuelles de 30%. Le nombre de demandes de compostage collectif est en hausse également, sans toutefois aboutir à davantage d'installations de sites. Deux procédés de prétraitement des déchets alimentaires ont été expérimentés en restauration scolaire, avec des résultats encore incertains.

L'année 2022 a également été consacrée au travail préparatoire à l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires en apport volontaire, qui débutera à l'automne 2023 dans un quartier de Blagnac.

PERSPECTIVES

- Poursuivre une veille technique et l'expérimentation de nouveaux dispositifs de compostage mécanisé en restauration collective ;
- Poursuivre les études de recherche et développement autour d'un point d'apport volontaire innovant.



ACTION B1 - RENFORCER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Les opérations de distribution de composteurs qui existent depuis près de 15 ans sur le territoire de la métropole, elles faisaient donc partie du précédent plan d'action. Cet historique représente un total de 15 000 composteurs en 2010, répartis sur les 37 communes.

Toulouse Métropole met à disposition, contre participation financière de 15 € ou 25 €, des composteurs aux habitants disposant d'un jardin individuel. Les personnes ayant réservé un composteur sont invitées à le retirer lors d'une des sessions de distribution organisées sur le territoire de la métropole. Elles bénéficient alors d'un temps de formation à la pratique du compostage.

Les distributions peuvent avoir lieu sur des sites récurrents ou sur des points exceptionnels mis en place en partenariat avec des communes volontaires.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des déchets alimentaires des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIF QUANTITATIF

- 26 270 foyers supplémentaires équipés de composteurs en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de foyers équipés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		24 620	26 670	31 630	35 330	39 733	44 733	50 733
RÉSULTATS	24 459	26 091	28 872	31 426	34 442	38 086		

Taux d'équipement des maisons individuelles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		19%	21%	24%	27%	30%	34%	38%
RÉSULTATS	19,1%	20,4%	22,3%	24%	26,1%	30%		

Quantité de déchets alimentaires détournés de la poubelle d'ordures ménagères par an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		2 954 t	3 200 t	3 796 t	4 420 t	4 768 t	5 368 t	6 088 t
RÉSULTATS	2 935 t	3 131 t	3 465 t	3 771 t	4 133 t	4 570 t		

2018/2019

Plus de 4 400 composteurs ont été distribués entre 2018 et 2019, avec une nette augmentation en 2019 (2 781 composteurs distribués contre 1 632 en 2018). L'année 2019 a vu le plus grand nombre de composteurs distribués depuis le début de l'opération de Toulouse Métropole en 2011. Le taux d'équipement des maisons individuelles arrive à 22% en 2019, soit +10 points par rapport à 2010.

Le choix des habitants se porte à 77% sur les composteurs de petite taille (300 l et 400 l), contre 23% sur les composteurs de grande taille (600 l).

Cette hausse importante du nombre de composteurs distribués en 2019 s'explique :

- d'une part, par un plan de relance défini en 2017, dont un des axes était l'augmentation des sessions de distributions exceptionnelles dans les communes,
- et d'autre part, par la communication réalisée dans le cadre de l'évolution des fréquences de collecte à Toulouse et dans onze autres communes de la métropole. Pour Toulouse, les réservations ont presque doublé par rapport à 2018.

Afin de faire face à l'augmentation de la demande, l'organisation des distributions a évolué pour accueillir davantage de personnes par date (110 en moyenne en 2019 contre 60 en 2017). Les sites de grande capacité ont donc été privilégiés.

Par conséquent, seulement deux sites de distributions réguliers ont été conservés : le site de Toulouse-Les Minimes et le site de Colomiers-En Jacca.

Des partenariats ont été définis avec des communes disposant de sites de grande capacité :

- Toulouse - le hall 8 du parc des expositions ;
- L'Union - la Grande Halle ;
- Blagnac - la salle Andromède.

Ces sites permettent d'accueillir entre 150 et 250 personnes. Six dates et vingt-deux sessions ont été organisées en 2019, avec en moyenne 163 personnes par date.

Un travail est mené pour trouver des lieux de distribution à proximité des habitants dans les communes afin de couvrir davantage le territoire de la métropole.

2020

Les contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de COVID ont obligé à revoir le format des distributions de composteurs. Après une suspension pendant le 1er confinement, elles ont repris sous forme de "drive" et sans session d'information collective. Le service a organisé vingt-trois dates de distribution dont onze sur Toulouse (Minimes et hall 8), quatre à L'Union, cinq à Colomiers, trois à Blagnac.

Pour remédier à cette impossibilité de former les personnes aux gestes clés du compostage, des vidéos "tuto" ont été réalisées et mises en ligne sur le site Internet de Toulouse Métropole (<https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/le-compostage>) et sur sa page YouTube.

Malgré tout, 2 761 composteurs ont été distribués en 2020, soit presque autant qu'en 2019 (2 781). 92,5% des réservations enregistrées constituent de nouvelles dotations. Le taux moyen d'équipement des maisons individuelles arrive ainsi à 24%, avec des disparités sur le territoire :

- 10% < taux d'équipement < 20% : 6 communes comptent moins de 20%, dont Toulouse qui représente la moitié du potentiel à équiper.
- 20% < taux d'équipement < 30% : 19 communes
- 30% < taux d'équipement < 40% : 7 communes
- Taux d'équipement > 40% : 4 communes

2020 a également vu le lancement de la e-réservation et du e-paiement pour les composteurs. Depuis le 1^{er} juin, les habitants de la métropole peuvent réserver, payer un composteur en ligne et s'inscrire en même temps à une session de distribution via la plateforme de services en ligne (<https://metropole.toulouse.fr/demarches/faire-une-demande-de-composteur>). Ce nouveau téléservice permet une meilleure réactivité et améliore les conditions de travail de l'équipe en charge de cette action.

Opérationnelle sur les sept derniers mois de l'année, elle a permis d'augmenter de 22% le nombre de réservation par rapport au début d'année. La durée moyenne pour réserver et obtenir un composteur est de 35 jours.

2021

Le nombre de composteurs distribués a dépassé le seuil des 3 000 en 2021 : 3 295 auxquels sont à déduire 8,47% de renouvellement de composteurs au sein de foyers déjà équipés. Ainsi, le chiffre de 3 106 composteurs distribués (1ère dotation), constitue une augmentation annuelle de 18% (2 781 ou 2 761 en 2019 et en 2020).

Le cadre sanitaire maintenu en 2021 a rendu difficile la mise en place de sessions d'information collectives. Ainsi environ 150 usagers ont bénéficié d'un temps d'information pratique. Le renvoi vers les vidéos-tutos a été systématiquement proposé aux usagers lors du retrait et indiqué dans les courriers de convocation.

Le taux d'équipement des maisons individuelles est de 26%. La Métropole est donc à mi-parcours pour atteindre l'objectif défini dans la feuille de route, à savoir un taux d'équipement de 50% pour 2026.

En 2021, le taux d'équipement par commune est compris entre :

- 10% et 20% pour 5 communes dont Toulouse qui représente la moitié du potentiel à équiper ;
- 20% et 30% pour 19 communes ;
- 30% et 40% pour 9 communes ;
- Supérieur à 40% pour 4 communes.

Un niveau de progression très variable selon les communes entre 2011-2021 : + 12 points en moyenne

- 5 communes ont progressé de moins de 5 points ;
- 14 communes ont progressé entre 5 et 10 points ;
- 15 communes ont progressé entre 10 à 15 points ;
- 3 communes ont progressé de plus de 15 points (dont Toulouse).

L'organisation de distributions de composteurs est réalisée en fonction de deux critères principaux :

1. La disponibilité de lieux adaptés : ce type d'événement nécessite des structures municipales dotées d'au moins un grand parking, d'un espace de stockage protégé et d'une salle de réunion afin de dispenser le temps d'information sur les bons gestes pratiques ;
2. Le nombre de composteurs restant à distribuer par commune pour atteindre l'objectif d'un taux d'équipement de 50%.

À ce titre, les priorisations annuelles à mener sont les suivantes :

- A) 2 événementiels en deux temps annuels sur deux lieux différents à Toulouse (>10 000 d'ici 2026) ;
- B) 1 date sur une des communes du secteur sud-est ;
- C) 5 dates à organiser dans les communes du secteur nord ;
- D) 5 dates à répartir entre Balma et L'Union ;
- E) 2 dates dans chacune des communes suivantes : Blagnac, Colomiers, Tournefeuille, Cugnaux.

2022

Une progression significative en 2022 des dotations en composteurs de jardin individuel :

- Le nombre de composteurs distribués annuellement se maintient au-delà des 3 000 en 2022, avec le chiffre record de 3 644 retraits, qui traduit une augmentation de 10% par rapport à 2021. Le taux de renouvellement qui s'applique est de 9,1% et quasi-identique à celui de 2021 (8,9%).
- **Le taux d'équipement des maisons individuelles passe de 26 à 30% en 2022. Soulignons que toutes les communes de la métropole dépassent désormais la barre des 20% et les 2/3 les 30% :**
 - 20% < taux d'équipement < 30% : 14 communes (contre 19 en 2022)
 - 30% < taux d'équipement < 40% : 18 communes (contre 9 en 2021)
 - Taux d'équipement > 40% : 5 communes (dont 2 ont atteint les 50%)

À noter, sur les 11 dernières années, le niveau de progression des dotations est très variable selon les communes avec un écart allant de 6 à 25 points.

Les modalités de distribution s'appuient sur des opérations "grand format" pour 93% des retraits.

La recherche de nouveaux lieux pour organiser des distributions "grands format" (offrant une capacité à distribuer entre 150 à 250 composteurs), a permis de donner lieu à de nouveaux partenariats avec les communes suivantes : Bruguières (Bascala), Colomiers (Capitany), Tournefeuille (Le Phare) et Balma.

Ajoutés à ceux de L'Union et Blagnac, ainsi qu'au centre de tri de Toulouse, on obtient ainsi en 2022 un maillage plus équilibré à l'échelle de la métropole, et une meilleure desserte des secteurs les plus faiblement équipés.

Ces lieux adaptés de par leur configuration offrent des conditions de distribution optimisées et sécurisantes tant pour les usagers que pour les agents de la Métropole : grand parking, espace de stockage protégé, salle de réunion. La durée moyenne pour réserver et obtenir un composteur est de 34 jours.

L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS À LA PRATIQUE

Le taux de participation au temps d'information proposé lors du retrait est variable selon les lieux et périodes, avec une moyenne de 43%. Nombreux sont les habitants faisant part le jour de la distribution du visionnage des vidéos-tutos en ligne. Si elles semblent avoir été bien relayées à l'ensemble des usagers, il reste difficile d'évaluer si elles sont suffisantes à la compréhension de la pratique et des bons gestes à appliquer.

Ce temps d'information constitue un moment clé pour former l'utilisateur aux bons gestes et éviter des recherches sur internet sources d'erreurs.

L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉCHÉANCE 2026 VA NÉCESSITER DE DOUBLER LA CADENCE

L'objectif du taux d'équipement à atteindre est de 50%, d'ici fin 2026. Cela suppose un rythme annuel de plus de 6 000 composteurs/an dont 50% à distribuer sur la commune de Toulouse.

Pour la Ville de Toulouse : en 2022, seuls 34% des demandes ont concerné les toulousains contre 40/45% habituellement, pouvant résulter du faible nombre de distributions "grand format" organisées dans la ville. À noter que l'offre de lieux se prêtant aux conditions de distribution reste faible. Seul le parking du Zénith offre cette possibilité. D'autres lieux sont activement recherchés, notamment aux portes de Toulouse et facilement accessibles depuis la rocade.

Le rythme de distribution se définit par secteur pour atteindre les 50% des maisons individuelles équipées, d'ici 2026 :

- **SUD-EST** : 1 352 composteurs à distribuer, soit 2 dates de distribution*/an
- **EST** : 2 824 composteurs, soit 4 dates de distribution*/an
- **NORD** : 6 052 composteurs, soit 10 dates de distribution*/an
- **NORD-OUEST** : 928 composteurs, soit 2 dates de distribution*/an
- **OUEST** : 4 365 composteurs, soit 7 dates de distribution*/an
- **SUD- OUEST** : 3 728 composteurs, soit 7 dates de distribution*/an
- **TOULOUSE** : 7 000 composteurs, soit plus de 3 événementiels** /an

Enfin, les communes ont eu un rôle important dans la diffusion des plannings de distribution. Cette communication doit pouvoir être diffusée régulièrement auprès des usagers et être relayée par le plus grand nombre de relais locaux.

PERSPECTIVES

- Davantage communiquer sur le planning de distribution ainsi que sur les modalités de réservation des composteurs avec l'appui des communes et de relais locaux ;
- Améliorer les pratiques des usagers ayant acquis un composteur : lancement d'un téléservice offrant de nouvelles possibilités de formations au compostage ;
- Lancer une infolettre dédiée au compostage individuel ;
- Poursuivre la recherche de nouveaux lieux de distribution : sur la ville de Toulouse, ou à proximité afin d'organiser de grands événementiels ainsi que dans le secteur Nord de la métropole.

* Distribution (potentiel de 150 composteurs)

** Événementiels (potentiel de 400/500 composteurs)



ACTION B2 - DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2013, un travail est engagé par Toulouse Métropole pour développer le compostage en pied d'immeuble. La Métropole propose un accompagnement pour mettre en place des composteurs en gestion partagée. Ces projets doivent être portés par les résidents qui assurent ensuite la gestion et l'entretien du composteur, l'objectif pour la Métropole étant que ces sites soient autonomes. La collectivité se propose donc d'apporter une aide matérielle et/ou méthodologique, selon certaines conditions.

Pré-requis nécessaires pour bénéficier de la mise à disposition de matériel :

- disposer d'un espace suffisant et adapté sur le domaine privé de la résidence ;
- disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardin ;
- obtenir, avant l'installation, l'accord du gestionnaire de la résidence ;
- pour le(s) référent(s) de site, s'engager à suivre les formations proposées par Toulouse Métropole.

Pré-requis pour bénéficier d'un accompagnement de la Métropole :

- regrouper un nombre minimum de foyers participants ;
- identifier des référents, proportionnellement au nombre de foyers mobilisés.

Si ces conditions sont réunies, Toulouse Métropole accompagne le projet. Cet accompagnement, assuré par un prestataire, se déroule en 3 phases :

- 1/ visite "diagnostic" du site et validation de la faisabilité du projet selon les conditions requises.
- 2/ mise en place du projet et soutien méthodologique à l'organisation collective de la gestion du site.
- 3/ suivi et consolidation de l'opération par la réalisation de visites d'étape technique afin de favoriser la transmission du savoir-faire sur la pratique du compostage.

Conditions et modalités d'accompagnement disponibles à l'adresse suivante : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/le-compostage>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des déchets alimentaires des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 569 nouvelles résidences équipées en 2024 par rapport à 2017
- 9 286 nouveaux foyers participants par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de sites équipés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		179	234	294	354	414	489	569
RÉSULTATS	129	178	237	284	339	365		

Nombre de foyers participants par an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		3 016	3 896	4 916	6 176	7 676	9 551	11 551
RÉSULTATS	2 265	3 160	4 375	5 340	6 153	6 775		

2018

49 sites ont été équipés en 2018 contre 48 en 2017.
En 2018, 541 nouveaux foyers ont contribué activement au geste de compostage et 2 707 foyers supplémentaires ont eu accès à un site au pied de leur résidence.
Sur les 49 sites équipés, la quasi-totalité se trouve à Toulouse.
Dans plus de 75% des résidences, les consignes de tri et gestes clés sont bien respectés.
Les problématiques principales rencontrées sont :
· Pour les consignes de tri : l'absence ou le manque de découpe des légumes/fruits entiers et épluchures épaisses, le non broyage des coquilles d'œufs, la présence (plus rare) de sacs plastiques.
· Pour les gestes clés : manque d'apport en matière sèche (brun) ou absence de mélange, qui peuvent parfois créer des nuisances.

2019

Le 31 décembre 2019, il y avait au total 237 sites en pied d'immeuble installés et ayant bénéficié d'un accompagnement de Toulouse Métropole, auxquels s'ajoutent trente petites résidences en gestion autonome. Ces sites sont essentiellement situés à Toulouse.
Cette augmentation significative a, en partie, été rendue possible par la communication faite auprès d'une partie des habitants de Toulouse Métropole, lors de la réduction des fréquences de collecte.
Le taux de participation des logements au compostage se situe à presque 23%, soit au même niveau que la moyenne nationale. La participation dans les petites résidences reste toujours supérieure à celle des grandes résidences.
Les consignes de tri et les gestes clés sont bien respectés et se sont même améliorés par rapport aux années précédentes. C'est la conséquence d'une meilleure participation des référents de sites aux formations proposées par Toulouse Métropole.

2020

En raison du contexte sanitaire, la demande d'accompagnement a diminué en 2020, avec 47 nouveaux sites installés (contre 59 sites en 2019). 641 nouveaux foyers sont impliqués dans le compostage collectif en pied d'immeuble.
Toulouse Métropole a fait évoluer ses modalités d'intervention : un seuil minimum de 10 foyers participants est désormais exigé pour bénéficier d'un accompagnement sur le terrain avec une visite "diagnostic" de site. En effet, le retour d'expérience démontre qu'en deçà de 10 foyers, il est difficile de créer une dynamique efficace autour de l'opération de compostage. Chacune des étapes suivantes (visite d'installation, suivi d'étape) est dimensionnée en fonction du nombre de foyers mobilisés (proportionnellement à la taille de la résidence).
Le taux de participation en 2020 est en légère augmentation, atteignant le chiffre de 24%. Il est plus élevé sur les petites résidences (moins de 20 logements) et tend à s'améliorer dans les moyennes et grandes résidences. Il est à noter que la taille moyenne des sites est elle aussi en augmentation, atteignant plus de 19 foyers en moyenne sur chaque site.
Le respect des consignes et l'absence de nuisances sont observés pour l'ensemble des sites. L'utilisation du brass'compost (outil mis à disposition sous forme de prêt auprès de tous les sites de plus de 10 foyers) permet désormais d'améliorer significativement le mélange des matières.
Pour la première fois, des référents d'un site important ont fait part de leur grande difficulté à gérer le problème des rongeurs, malgré une gestion adaptée. Toulouse Métropole est intervenue pour installer un système de grilles à l'intérieur du composteur.
Le processus de compostage est bien maîtrisé pour l'ensemble des sites. Cela s'explique par la participation systématique aux formations proposées d'un à deux référents par site.
L'autonomie en matière sèche (brun) reste un des points clés de la réussite d'un projet de compostage collectif. La majeure partie des sites installés s'organise pour trouver des solutions d'approvisionnement mais beaucoup dépendant encore du broyat mis à disposition par la Métropole. Néanmoins, cela paraît insuffisant et ne permet pas forcément l'obtention d'un brun de qualité. Des solutions d'entraide existent entre résidences déficitaires en brun et celles en possédant trop. Des solutions complémentaires d'approvisionnement de proximité sont recherchées.

2021

L'installation de sites en pied d'immeuble a repris progressivement en 2021, malgré les adaptations nécessaires liées aux contraintes sanitaires.
93 demandes ont été traitées :
· 55 sites de compostage ont été installés : 51 immeubles (37 accompagnés sur le terrain et 14 en autonomie), ainsi que 3 jardins partagés et 1 site en régie de quartier ;
· 9 sites ont bénéficié d'un premier diagnostic de faisabilité ;
· 4 demandes n'ont pas abouti ;
· 22 demandes sont en cours de montage.
Pour l'année 2021, on compte un total de 822 nouveaux foyers participants, ce qui représente un peu plus de 21% des logements desservis à l'échelle d'une résidence.

Un travail d'actualisation des données du compostage collectif a été mené en 2021, avec l'actualisation de la liste des référents et l'envoi d'un questionnaire. En complément, un travail de terrain a été déployé sur une partie du territoire pour vérifier le maintien ou non de sites. 30% des sites observés sur le terrain ont montré quelques dysfonctionnements et une gestion partiellement réalisée. Environ 21 sites ne sont plus en fonctionnement.

Le bilan général fait état de 339 sites de compostage collectif installés au total depuis 2010, soit un potentiel de 6 153 foyers participants et de 21 286 logements desservis. On compte 21 abandons, soit 6%, avec un total de 317 sites encore en fonctionnement, 20 311 logements desservis et 4 896 participants au compostage.

RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE AUPRÈS DE TOUS LES SITES.
Suite à ce travail d'actualisation des données, une enquête en ligne a été menée en partenariat avec la Direction du Numérique, afin de : établir un état des lieux des sites, vérifier la viabilité des sites, et analyser les freins à leur pérennisation. 107 résidences rassemblant 307 référents ont répondu.

Typologie des résidences :
· 93% des sites installés après 2015, et 72% avec 3 ans d'expérience ou moins (entre 2018 et 2021)
· 80% des sites comptent plus de 10 participants, mais avec une diminution depuis l'installation.
· 54% des sites de compostage ont les mêmes référents depuis le démarrage du site.

Bilan technique :
· Équipement en moyenne de 2 composteurs par site (1 d'apport et 1 de maturation), plutôt en bon état voire très bon état (61%) ;
· 60% des sites trouvent sur place la ressource en brun ;
· Le compost est utilisé par les participants (69%) ou dans les espaces verts (68%).

Accompagnement et organisation :
· Gestion du site assurée principalement par les référents ;
· 89% des référents considèrent que gérer un site demande un effort moyen à fort, mais 82% juge cette expérience positive ;
· 76% des répondants ont suivi une formation et 98% sont satisfaits ou très satisfaits ;
· Outils de communication (83%) et accompagnement de TM (69%) sont plutôt bien perçus ;
· 95% des référents se disent autonomes dans la gestion.
Seuls 21% des référents souhaitent passer la main, dont 59% par manque de temps.
Il est constaté que la majorité des référents peine à mobiliser plus de participants et à passer le relais pour devenir référent, la gestion d'un site de compostage nécessitant un investissement non négligeable.

BILAN DU MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE ET SUIVI DES SITES :
En 2021, 58 résidences ont fait l'objet d'au moins une visite d'étape technique (diagnostic, installation, suivi). 10 en sont au stade du diagnostic, 41 en sont au stade de l'installation et 7 sont autonomes.
Le nombre de visites de suivi pour les résidences installées au cours de l'année a été moindre en 2021. Les modalités d'accompagnement ont évolué à la faveur d'une visite plus éloignée dans le temps. En effet, peu de résidences ont confirmé l'intérêt d'une visite sur site dans les 6 mois après l'installation : l'appui des

formations et d'une bonne dynamique au démarrage, rend compte d'une prise en main satisfaisante de la part des référents. Une visite de suivi pourra être envisagée par la suite, pour soutenir la mobilisation et la dynamique de l'organisation collective.

Les résidences suivies témoignent souvent du besoin d'être rassurées sur le processus de compostage et de consolider une organisation collective. La phase de maturation se déroule entre 2 et 6 mois, soit un rythme de remplissage plus fréquent que les années précédentes.

LA QUESTION DU BRUN (BROYAT, FEUILLES..) POUR SÉCURISER LA GESTION DES SITES :

L'autonomie d'une résidence en brun reste un des points clés de la réussite d'un projet de compostage collectif.

Les référents disposent de deux points de récupération du broyat afin de pallier le manque de végétaux structurants.

Ces deux sites ont généré 124 retraits en 2021 (113 sur le site de Toulouse Métropole et de 11 sur le site chez Humus&Associés). Au total, 31 m³ ont été récupérés. Il est constaté que la majeure partie des sites installés s'organise et cherche des solutions pour récupérer du brun.

Les deux points de retrait restent insuffisants et des solutions d'approvisionnement en broyat sont recherchées plus à proximité des sites.

Enfin, la dotation de broyat offre une meilleure qualité de brun, plus structurante que les feuilles qui seules se révèlent inadaptées au compostage collectif.

Un nombre de demandes en augmentation mais un nombre de sites installés en baisse

123 demandes ont été traitées en 2022 (contre 93 en 2021), dont :

- 50 ont bénéficié d'un premier diagnostic de faisabilité ;
- 41 ont donné lieu à une installation (contre 55 en 2021). À noter que près de 10 sites ont reporté l'installation, restant en attente de composteurs antirongeurs annoncés en 2022 (procédure d'appel d'offres retardée et reconduite sur 2023).
- 2 n'ont pas été validées ;
- 30 n'ont pas donné suite à leur projet.

Un bilan global de 365 sites collectifs au 31/12/2022, marque une étape à mi-parcours de l'objectif fixé de 750 sites à équiper en 2026 :

- 365 sites gérés par des collectifs d'habitants, regroupent 348 immeubles (dont 4 universitaires), 11 jardins partagés et 6 autres collectifs ;
- Pour l'année 2022 : 42 nouveaux sites (37 résidences, 3 jardins partagés et 2 autres collectifs d'habitants) ;
- 23 337 logements desservis et 5 462 foyers participants, soit un taux de participation de 23 % environ ;
- Pour l'année 2022 : 2 187 desservis et 622 participants, soit un taux de participation de 28 %.

Poursuite du recensement des sites actifs en pied d'immeuble en 2022

Une mise à jour des listes des référents et des sites a nécessité une vérification sur le terrain. On compte 27 sites abandonnés soit environ 7% des sites accompagnés depuis 2012. Près de 30% (20/72) des sites visités ont montré quelques dysfonctionnements et une gestion partiellement réalisée.

Un accompagnement des sites sur le terrain pleinement assuré par les prestataires du marché dédié au compostage collectif

Les points clés de l'accompagnement sont la phase préparatoire, l'installation et des étapes de suivi effectuées soit sur le terrain soit par téléphone.

Les prestataires (Humus & associés et la Glanerie) ont réalisé l'ensemble des visites de terrain (50 diagnostics, 34 installations et 5 suivis de sites). S'éloignant peu à peu de la période sanitaire critique, il est fait le constat d'une plus grande mobilisation des habitants lors des visites.

Les suivis restent comme en 2021 limités et répondent à la demande des seules résidences ayant confirmé l'intérêt d'une visite sur site.

En complément, 3 enquêtes-bilans par téléphone demandées un an après chaque visite de suivi, confirment le maintien des sites, confortent l'application de bons gestes. En revanche, l'augmentation de la participation se retrouve dans peu de sites.

Un bilan technique positif

- Les phases de dégradation et de maturation se déroulent entre 2 et 6 mois sur l'ensemble des sites, soit un rythme de remplissage plus fréquent que les années précédentes.
- Respect des consignes et peu de nuisances remontées (1 à 2 signalements de rongeurs)

Une dynamique collective des sites bien maintenue

À l'échelle de la résidence : le taux de participation moyen sur le nombre de logements desservis est de 28 % en 2022.

Ce sont les résidences comprenant entre 20 et 59 logements qui enregistrent un taux de participation record soit de 38%. Les autres tranches tombent à 24% (tranche entre 60 et 99) et à 14% (tranche de plus de 100 logements).

Le nombre moyen de participants est de 15 foyers par site. Il est de 12 (ensemble des résidences de moins de 60 logements), de 18 (tranche de 60 à 90), et de 26 (tranche de plus de 100 logements).

L'évolution du nombre des participants reste malgré tout difficile à suivre annuellement par la Métropole. Enfin, toute communication faite sur la vie du site de compostage semble favoriser une plus grande participation des habitants.

490 référents habitants identifiés dans la gestion des sites

Les référents ont un rôle moteur essentiel dans la surveillance, le suivi et l'entretien des sites. Leur rôle se définit autour des missions suivantes :

- Transmission des consignes ;
- Suivi du nombre de participants et remise des bioeaux ;
- Approvisionnement en brun ;
- Veille sur le fonctionnement du site ;
- Intermédiaire entre les habitants, Toulouse Métropole et ses prestataires ;
- Suivi du site de compostage/organisateurs d'évènements.

En 2022, les 37 résidences accompagnées en 2022 ont comptabilisé 120 référents soit 2 à 5 par site selon le nombre de logements concernés, avec des pics à 6, 7, voire 9 référent.es pour 3 résidences.

À noter que les référents restent des habitants bénévoles difficiles à mobiliser et à comptabiliser sur la durée.

Les outils d'accompagnement à la dynamique des sites maintenus en 2022 :

· Les formations au compostage : un levier important pour soutenir l'action des référents

Les formations permettent aux résidents porteurs de projet de compostage collectif ou de quartier, d'acquérir un savoir-faire technique et relationnel, ainsi que les bases d'un premier réseau d'échanges entre pairs. Sur les 37 résidences, 22 (60%) comptent des référent.es formé.es, une progression par rapport à 2021 où moins de 50% des référent.es avaient été formé.es. L'objectif d'un référent formé a minima par site installé reste malgré tout difficile à tenir.

Les outils de communication et de signalétique ont été révisés en 2022 :

- Remise systématisée d'un **brass'compost** à tout site de compostage partagé répondant aux pré-requis ;
- **Une infolettre régulière** : 3 ont été éditées en 2022 sur les thématiques suivantes : "les ressources de brun", "compost et sécheresse" et événement "tous au compost". Le taux d'ouverture est à plus de 50% avec un focus sur l'agenda des formations et des rencontres proposées.
- **L'opération Compost'Art** : vise à valoriser les projets créatifs portés par les référents. 3 sites ont opté pour la décoration de leurs composteurs pour mieux les valoriser et les intégrer dans leur résidence.
- Organisation de **rencontres de référents** comme espaces d'échanges et de partage d'expérience.

Un bilan technique satisfaisant, mais des points de retrait de broyat à développer

- **Le suivi des équipements** en place montre peu de matériel endommagé mais le besoin de composteurs "anti-intrusion aux rongeurs". Seuls 5 sites ont fait l'objet de remplacement d'un ou deux composteurs. Parallèlement, le nombre de réparations menées par les référents eux-mêmes n'est pas mesuré. Enfin, 11 sites ont ajouté au moins un composteur pour répondre à une demande de participation plus grande, un chiffre relativement faible.
- **La question du brun** (broyat, feuilles...) : 22% des résidences font appel à du réapprovisionnement auprès de Toulouse Métropole.

Pour mémoire, la dotation de broyat offre une meilleure qualité de brun, plus structurante que les feuilles qui seules se révèlent inadaptées au compostage collectif.

L'autonomie d'une résidence en brun reste un des points clés de la réussite d'un projet de compostage collectif.

Les référents disposent de deux sites sur tout le territoire pour récupérer du broyat afin de pallier le manque de végétaux structurants sur leurs sites.

Ces deux sites ont généré 105 retraits contre 124 retraits en 2021 (84 sur le site de Toulouse Métropole et 21 pour le site chez Humus & associés). Au total, 24 m³ (contre 31 m³ en 2021) ont été récupérés, soit une moyenne de 230 litres par retrait. Il est constaté que la majeure partie des sites installés s'organisent, cherchent en interne ou externe à la Métropole des solutions pour récupérer du brun.

Finalement, ces retraits concernent uniquement 22% des résidences équipées de la métropole, dont 18 % viennent plus d'une fois dans l'année (une à 4 fois).

Les deux points de retrait restent insuffisants et des solutions d'approvisionnement en broyat doivent être trouvées plus à proximité des sites.

Préparation à la mise en service de la plateforme Logiprox, nouvelle solution logicielle de gestion et de suivi de sites de compostage collectifs.

Logiprox vise à fédérer les référents dans le cadre d'un espace collaboratif, valoriser les données de terrain, offrir un espace de ressources techniques et l'agenda des formations et ateliers sur le compostage et thématiques associées. Il crée une nouvelle interface avec la Métropole. Cet outil a été présenté dans le cadre de plusieurs rencontres de référents en vue d'une première sensibilisation et mobilisation pour adhérer à l'outil.

PERSPECTIVES

- Lancement effectif de Logiprox : accompagner à la prise en main par le plus grand nombre pour favoriser un réel pilotage de l'activité compostage ;
- Travail d'information et de mobilisation des conseils syndicaux ;
- Relance d'un marché de fourniture de composteurs renforcés et anti-intrusion aux rongeurs ;
- Poursuite de la mobilisation des référents aux formations ;
- Amélioration de l'accompagnement des porteurs de projet en amont : nouveaux outils et supports de communication à développer ;
- Poursuivre l'étude de nouveaux points d'approvisionnement en brun ;
- Poursuivre le travail d'enquêtes de terrain par échantillonnage pour actualiser le nombre de sites actifs ;
- Assurer un suivi terrain des sites "en difficulté".



ACTION B3 - DÉPLOYER LE COMPOSTAGE EN JARDIN PUBLIC

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Une partie des habitants de Toulouse Métropole ne dispose pas d'espace vert privé pour faire du compostage. C'est pour cela qu'en 2013, un site de compostage en jardin public a été lancé au jardin Royal à Toulouse. L'objectif est de proposer une solution de gestion des déchets alimentaires à des personnes vivant en appartement et n'ayant pas la possibilité d'initier un site de compostage partagé au pied de leur immeuble. Face au succès de ce site, deux autres ont été lancés peu de temps après : le Jardin du Grand Rond et le Jardin des Plantes à Toulouse.

Les modalités de gestion des sites ont évolué au cours du temps. Aujourd'hui, comme pour le compostage en pied d'immeuble, le projet s'appuie sur un collectif d'habitants s'engageant à gérer le site.

Toulouse Métropole apporte une aide matérielle (fourniture des composteurs et autre matériel), méthodologique et logistique (livraison de broyat).

Pour la collectivité, cette action relève toujours de l'expérimentation et recherche le meilleur équilibre entre les engagements demandés aux habitants volontaires et ceux de la Métropole.

Plus d'informations sur le compostage en jardins publics sur la page : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/le-compostage>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des déchets alimentaires des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIF QUANTITATIF

- 40 jardins équipés en 2024

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de sites équipés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		9	14	19	24	30	35	40
RÉSULTATS	4	8	13	15	20	27		

Nombre de foyers participants par an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		250	600	1 090	1 490	1 970	2 370	2 770
RÉSULTATS	95	322	640	760	1 055	1 410		

2018/
2019



2018 a vu la fermeture des trois sites historiques (Jardin Royal, Jardin des Plantes et Jardin du Grand Rond), car leur gestion devenait trop compliquée pour la Métropole. Contrairement au site lancé sur le quartier des Sept Deniers ou les composteurs en pied d'immeuble, ces trois sites de compostage étaient entièrement gérés par les services de la Métropole. Victimes de leur succès, il s'est avéré nécessaire, de définir de nouvelles modalités de gestion, afin de faciliter une gestion pérenne et viable des sites.

Tout nouveau site de compostage collectif en jardin public se déploie désormais dans le cadre d'une co-gestion entre les collectifs d'habitants et Toulouse Métropole.

La Métropole fournit le matériel nécessaire : composteurs, outillage, signalétique, supports et outils de communication. Elle offre également des formations pour les référents de sites : initiation, formation référent, formation guide-composteur, accompagnement sur le terrain avec pour objectif l'autonomie du groupe d'habitants. En contrepartie, il est demandé au collectif d'habitants d'assurer la gestion et l'entretien technique des composteurs (actions correctives, brassage, transvasement et retrait du compost), de gérer les inscriptions, de diffuser les gestes pratiques, de fédérer le groupe et d'assurer l'interface entre Toulouse Métropole et les utilisateurs.

L'accompagnement de la Métropole se découpe en 3 phases :

- en amont : réalisation d'un temps de mobilisation et de concertation avec les habitants intéressés, en vue de poser le cadre d'une démarche collective de gestion ;
- au moment de l'installation, afin de rassembler les personnes inscrites et de leur montrer les bons gestes ;
- pendant la première année, avec la réalisation de 1 à 2 visites sur site, afin de vérifier le bon déroulement du processus de compostage et de consolider aussi bien les gestes clés, que l'organisation du collectif.

Afin d'éviter tout débordement, il est demandé aux collectifs d'habitants de limiter le nombre de personnes inscrites. Ce nombre est proportionnel à la taille des unités de compostage mises en place et peut varier de 55 à 70 foyers.

Le 31 décembre 2019, il y avait 13 sites sur la métropole, répartis sur 4 communes (Blagnac, Colomiers, Toulouse, Tournefeuille).

2020



Seuls deux sites ont pu être installés en 2020, juste avant le confinement de mars : le site du jardin du Castelet et le site du square du Bazacle, les deux situés à Toulouse. Au total fin 2020, il y avait 15 sites et 760 foyers compostant en espace public.

Tous les sites en jardins publics ont été fermés de mars à mai 2020. La réouverture des sites a été effectuée après que tous les bacs d'apports aient été transvasés par les maitres-composteurs de la Métropole dans les bacs de maturation. Durant les confinements successifs, Toulouse Métropole a proposé aux collectifs d'habitants de prendre en charge les actions de brassages et de transvasements des matières entre composteurs. Pour les 15 sites, une quarantaine d'interventions ont eu lieu.

Bien que Toulouse Métropole soit intervenue pour les transvasements, une bonne qualité du tri, ainsi qu'un équilibre des apports ont été constatés. Le process est aussi maîtrisé par les référents, généralement formés en grand nombre dans les jardins. Enfin, le surplus de compost non utilisé par les participants du site est repris par les jardiniers pour enrichir leurs massifs. Afin de répondre à la problématique des rongeurs, la Métropole a équipé les bacs d'apports de grillages anti-intrusion. Les contrôles successifs ont montré leur efficacité, qui doivent être, à terme, généralisés à tous les bacs.

Ces sites constituent des vitrines et des supports de communication pour les visiteurs : les maitres-composteurs en témoignent lors des interventions techniques, des échanges ont systématiquement lieu avec le public, qu'il soit référent du site ou simple visiteur.

2021



5 nouveaux sites ont pu être déployés en 2021 sur la ville de Toulouse, comptabilisant 295 nouveaux foyers participants :

- Place Saint-Aubin ;
- Parc de la Boisseraie ;
- Parc de Fontaine-Lestang ;
- Jardin du Pech ;
- Jardin Pays d'Oc.

Les contraintes sanitaires ont rendu difficile la tenue de réunions collectives nécessaires à l'organisation collective.

· **Définition d'une nouvelle génération de composteurs** avec la prise en compte de deux éléments majeurs :

- Bloquer l'intrusion de rongeurs dans les composteurs : depuis octobre 2021, Toulouse Métropole dispose de dispositifs "nouvelle génération" constitués de caissons en métal perforé et dotés d'un habillage en bois. Les capacités sont de 1 300L ou de 1 500L.
- Adapter les composteurs à une gestion (transferts et aération des matières compostées). Il a donc été recherché des modules d'une largeur suffisante, résistants et offrant une grande stabilité, pour permettre l'intervention du brasseur mécanique, acquis fin 2021.

· **Prestation soutenue pour l'approvisionnement en brun et le broyage de branchages** : en 2021, 95 m³ de broyat ont été acheminés vers les sites de compostage.

· **Valorisation du compost dans les espaces verts** : le compost non utilisé par les participants est récupéré et fort apprécié par les jardiniers de la Ville de Toulouse.

2021 est marquée par un ralentissement du remplissage des bacs d'apports. Le contexte sanitaire et le turn-over sur certains sites constituent des facteurs explicatifs. Le taux d'utilisation des sites est un paramètre important à suivre pour permettre au plus grand nombre de participer.

2022



Six nouveaux sites ont été installés en 2022, mobilisant 355 nouveaux foyers : Place Pinel, jardin Compans-Cafarelli, jardin Larousse, jardin Petit-prince, jardin Rangueil, jardin du Verrier. Au total, on compte 27 sites présents sur l'espace public, dont 10 de moyenne capacité (moins de 3 m³, majoritairement hors Toulouse), 15 de grande capacité (4 à 5 m³) et 2 de moins de 2 m³ (Toulouse).

Ils rassemblent 1 470 foyers participants, avec 15 sites regroupant en moyenne 70 foyers, 5 sites de 50 foyers, 5 sites de 20 foyers et 2 sites de moins de 10 foyers.

Un bilan technique satisfaisant

- Satisfaction vis-à-vis des composteurs "nouvelle génération", renforcés et "anti-intrusion" ;
- Une gestion technique des sites satisfaisante, grâce à l'implication assidue des référents : respect des gestes clés, bonne qualité du tri et du process ;

La périodicité des transvasements varie entre 1,5 et 3 mois environ. Au sortir de la période sanitaire, l'année 2022 marque une reprise d'apports plus réguliers, favorisant un meilleur taux d'utilisation des sites de compostage.

L'accompagnement technique pris en charge par les équipes de Toulouse Métropole

Le protocole d'accompagnement défini à la mise en place des projets en espace public a pu reprendre normalement en 2022 et se définit en 3 temps :

- Une réunion préparatoire, créant les conditions de rencontre entre toutes les personnes intéressées par un projet compostage à l'échelle du quartier ;
- Réunion de tous les contributeurs lors de l'installation, pour informer et consolider une organisation collective ;
- Une visite technique lors du premier transvasement.

Seule la phase de concertation en amont est assurée par le prestataire. L'installation et l'accompagnement technique auprès des référents et la maintenance des matériels sont gérés par les équipes de Toulouse Métropole : 47 interventions ont été réalisées en 2022, pour des installations ou remplacements de composteurs, de la maintenance, l'apport de bioseaux et d'outils de communication (guides, affichage). Chaque visite fait systématiquement l'objet d'un contrôle du process. À noter que cette nouvelle gamme de composteurs en métal perforé a généré beaucoup moins d'interventions, que la première gamme en bois moins renforcée et très fragilisée dans le temps.

Premiers essais de l'engin brasseur (combimix)

En soutien aux référents, cet outil vise à mécaniser les transferts et l'aération des matières en cours de compostage. L'année 2022 a constitué une phase préparatoire en vue de sa mise en service en 2023 : obtention du permis BE par 3 agents, test et entraînement à la prise en main de l'outil, validation des circuits de tournées, analyse des contraintes d'accès et demandes d'autorisations de stationnement.

Augmentation des opérations d'approvisionnement de broyat

Avec la mise en service de 5 sites fin 2021 et 6 en 2022, les quantités de broyat livrées sur site s'élèvent à 135 m³ en 2022 contre 95 m³ en 2021. Toutes les livraisons se sont bien déroulées selon une périodicité de 8 semaines environ.

L'apport moyen par site est de 1,3 m³.

123 m³ de broyat ont été réalisés en 2022 par le prestataire le Relais sur la compostière (avec l'accord de DECOSET, ayant permis le maintien de l'activité du broyage des branchages).

Les débouchés de surplus de compost sont maintenus auprès des services des espaces verts des villes, favorisant ainsi une valorisation locale de proximité (1 à 3 m³/an en moyenne par site).

PERSPECTIVES

- Mise en route des brassages et transferts mécanisés au moyen de l'engin brasseur (combimix) ;
- Définition de nouveaux outils numériques pour suivre le taux d'utilisation des sites ;
- Définition d'un téléservice pour gérer les demandes des habitants dans le cadre de nouveaux projets sur l'espace public et soutenir les référents dans la gestion des inscriptions et leur renouvellement ;
- Donner accès à la plateforme numérique Logiprox : un nouvel espace collaboratif et de ressources ;
- Prélèvements de composts produits en espace public en vue de les analyser.



ACTION B4 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA GESTION DE LEURS DÉCHETS ALIMENTAIRES DE RESTAURATION SCOLAIRE

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●		

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La restauration collective constitue un gisement important de déchets alimentaires facilement évitables, constatés à différents niveaux (restes de repas, restes alimentaires non réutilisables restant des services, pain tranché non consommé). De plus, le cadre réglementaire incite ces structures à réduire leurs déchets fermentescibles et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Toulouse Métropole propose donc aux communes volontaires un accompagnement pour valoriser les déchets alimentaires de la cantine, soit par compostage, soit dans le cadre d'une collecte spécifique.

Pour le compostage, l'accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Définition du cadre technique et organisationnel
- Étape 3 - Dimensionnement, suivi et formation des agents au compostage
- Étape 4 - Bilan et suivi de l'action 6 mois après la fin de l'accompagnement

Pour les autres modalités de gestion des déchets alimentaires l'accompagnement est celui-ci :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Choix par la commune de l'action à mettre en place
- Étape 3 - Formalisation de l'action
- Étape 4 - Soutien à la mise en place de l'action par la commune
- Étape 5 - Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Motiver les communes à mettre en place une démarche de gestion des déchets alimentaires
- Sensibiliser les élèves à la thématique de la valorisation des déchets alimentaires

OBJECTIF QUANTITATIF

- 10 communes supplémentaires accompagnées en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre cumulé de communes accompagnées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		6	7	8	10	13	14	15
RÉSULTATS	5	7	8	8	8	9		

Quantité cumulée de déchets alimentaires détournés des ordures ménagères

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		32 t	44 t	50 t	62 t	68 t	74 t	80 t
RÉSULTATS	20 t	21 t	29 t	-	-	-		

2018/
2019

Peu de communes se sont engagées dans le compostage des déchets alimentaires de la cantine. D’une part, la mise en place de ce mode de traitement in situ nécessite une redéfinition des tâches des différents intervenants et leur acceptation, ainsi qu’une implication de tous les services de la commune. D’autre part, le compostage in situ n’est pas adapté à tous les cas, notamment aux cantines produisant plus de cinq tonnes de déchets alimentaires par an. Enfin, certaines communes, qui avaient sollicité un accompagnement pour le compostage, ont parfois été réorientées vers des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, suite aux résultats de la campagne de pesées.

Ainsi en 2018, deux communes ont été accompagnées : Quint-Fonsegrives et L’Union. En 2019, Saint-Jean et Mons ont sollicité un accompagnement, mais la commune de Saint-Jean, au vu des résultats de la pesée, s’est d’abord concentrée sur le gaspillage alimentaire.

L’Union a mis en place le compostage au sein d’une école. Elle composte essentiellement les restes de fruits et légumes. Le composteur est suivi par les animateurs de l’ALAE et les enfants.

Après avoir bénéficié d’un accompagnement sur le gaspillage alimentaire et avoir mis en place des actions, la commune de Quint-Fonsegrives a sollicité un nouvel accompagnement pour la gestion des déchets alimentaires. Un premier projet de compostage dans le cadre de la mise en place d’une exploitation agricole sur la commune a été étudié, mais n’a pas abouti. La commune s’est alors orientée vers une collecte des déchets alimentaires en vue de leur méthanisation. Elle poursuit, en parallèle, le compostage en partenariat avec un nouvel exploitant agricole.

Quant à Mons, un site de compostage a démarré en novembre 2019. Il compte 2 bacs de 600 L et une réserve de broyat, alimentée par les services techniques.

2020

Une visite d’étape en février 2020 sur le site de compostage de Mons a rendu compte des points suivants : bonne gestion, globalement sans nuisances, apports limités de matières carnées, purées ou plats en sauce, nécessité de rechercher un autre type de broyat (trop grossier), implication quotidienne des enfants dans la gestion du site (apports des matières, transvasements).

Le bilan de l’accompagnement sur la gestion des déchets alimentaires de la restauration scolaire a mis à jour deux difficultés majeures :

- le compostage est une opération complexe qui nécessite une forte mobilisation des agents de la commune ;
- le compostage classique ne permet pas un traitement optimum des déchets alimentaires générés par les cantines, essentiellement constitués de restes de repas.

Le matériel aujourd’hui à disposition par Toulouse Métropole ne permet pas de simplifier et d’alléger les actions à mettre en place et de garantir un bon processus de compostage des matières organiques déposées.

La Métropole a donc décidé, à l’occasion du renouvellement du marché d’accompagnement des communes sur le gaspillage alimentaire (action A1) et les déchets alimentaires, de ne pas reprendre le volet compostage. De nouveaux dispositifs sont à tester avant de redéfinir un nouvel accompagnement.

En attendant, la collectivité continue d’accompagner les communes sur les projets de compostage pédagogique (voir action B7).

2021

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC) impose l’obligation de mettre un tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. La restauration collective est donc concernée par cette réglementation, les déchets alimentaires étant des biodéchets par définition. Partant du constat que le compostage traditionnel n’est pas toujours adapté aux déchets alimentaires issus de la restauration collective, un appel à intérêt a été lancé en fin d’année auprès des Maires des 37 communes de la métropole, afin de proposer une mutualisation de prestation de collecte des déchets alimentaires.

2022

Les sites de compostage des déchets alimentaires déjà en place sont maintenus

Aucamville (pavillon de compostage), Pibrac (pavillon de compostage - maintien de l’activité et souhait de remobilisation des équipes), L’Union (équipement en composteurs traditionnels dans 2 groupes scolaires et 3 crèches municipales).

En 2022, des expérimentations ont été menées dans 4 écoles

1- Compostage traditionnel : l’école de Mons a souhaité expérimenter la gestion de l’ensemble de ses déchets alimentaires issus de la restauration scolaire en juin 2022. Le premier essai s’est avéré peu concluant, l’opération n’a pas été reconduite faute de moyens humains suffisants.

2- Prétraitement des déchets alimentaires en appui de matériel mécanisé

Partant du constat que le compostage traditionnel nécessite un réel investissement en termes d’entretien pour les gisements de déchets alimentaires > 5 tonnes/an, deux types de dispositifs de prétraitement mécanisé ont été testés sur trois sites de restauration scolaire à partir de juin 2022 :

- **Station Émeraude** : ce dispositif est doté d’un cylindre rotatif activé manuellement à l’aide d’une manivelle pour favoriser un prétraitement aérobique des déchets alimentaires. À partir de mai 2022, deux stations ont été installées sur deux écoles produisant chacune plus de 5 tonnes de déchets alimentaires par an : l’école Belbèze à L’Union et l’école Mailhos à Toulouse :
 - Après une première phase de lancement et d’appropriation des dispositifs, les premiers résultats ont été encourageants d’un point de vue du traitement des déchets alimentaires. L’expérimentation se poursuit jusqu’à l’été 2023 pour identifier les pistes d’amélioration possibles en matière d’ergonomie d’utilisation et d’autonomisation des sites.
 - En 2022, l’expérimentation a permis de traiter sur site 850 kg de déchets alimentaires à l’école Mailhos (période mai-décembre 2022) et 920 kg à l’école Belbèze (période juin - décembre 2022), soit un total de 1,8 tonnes de déchets alimentaires détournés des OMR en 2022.
- **Matériel Culbuto** : ce dispositif est constitué de 2 tambours mis en rotation de manière motorisée avec programmeur, destiné à favoriser un prétraitement aérobique des déchets alimentaires. À partir de mai 2022, ce dispositif a été testé sur l’école la Terrasse à Toulouse. La solution a rendu compte de nombreuses nuisances (liquéfaction des matières, non hygiénisation des matières pré-compostées, pré-compost anaérobique). L’expérimentation s’est donc achevée au bout de 3 mois (arrêt en octobre 2022).

En complément de ces actions, l’année 2022 a été consacrée à l’élaboration du marché de groupement de commande pour la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective. 21 communes ont adhéré au projet de mutualisation d’une collecte séparée des déchets alimentaires porté par Toulouse Métropole. La collecte séparée des déchets alimentaires débutera en septembre 2023 pour un total de 71 sites de restauration collective (écoles, cuisine centrale, crèches, EHPAD...). Elle sera précédée d’un accompagnement individualisé à la mise en place du tri des déchets alimentaires afin de faciliter l’appropriation du nouveau geste de tri.

PERSPECTIVES

- Assurer une visite de tous les sites de compostage mis en place en restauration scolaire ;
- Poursuivre les expérimentations de nouveaux dispositifs techniques de compostage mécanisé adaptés aux déchets alimentaires produits par les cantines ;
- Définir un nouvel accompagnement pour la gestion des déchets alimentaires en restauration collective.



ACTION B5 - DÉVELOPPER ET ANIMER UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Afin de maintenir la dynamique de compostage en gestion partagée sur le territoire, un travail a été engagé en 2014 pour créer un réseau de référents. Plusieurs objectifs sont associés à ce réseau :

- mettre en relation les référents de sites afin qu'ils puissent échanger à propos de leurs pratiques et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés ;
- faire des référents des relais sur les messages de réduction des déchets et de compostage ;
- pérenniser la dynamique collective ;
- transmettre le savoir-faire sur les sites de compostage de proximité, et de façon plus large, sur le territoire de la collectivité. Ces référents sont des intermédiaires entre leurs voisins et Toulouse Métropole et forment une équipe qui a pour rôle :
- d'assurer une surveillance du processus et de la qualité du compost,
- d'informer, coordonner, planifier, etc.
- de participer aux étapes techniques du suivi (brassages, humidification, etc.),
- de créer de la convivialité autour de cette opération.

Toulouse Métropole a développé des outils afin d'animer ce réseau et de donner des clefs d'autonomie aux référents : annuaire des référents, groupe de discussion, lettre d'information, rencontres du réseau.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Maintenir la dynamique du compostage sur le territoire

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 2 rencontres par an
- 20 participants en moyenne par rencontre

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de rencontres par an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		2	2	2	2	2	2	2
RÉSULTATS		2	2	0	5	4		

Nombre moyen de participants par rencontre

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		20	20	20	20	20	20	20
RÉSULTATS		17	30	0	28	20		

Bilan annuel

2018



L'animation d'un réseau de référents a pour objectif de pérenniser la dynamique collective et de transmettre le savoir-faire sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité.

Pour ce faire, différents outils sont mis en place depuis plusieurs années :

- un **annuaire des référents** recensant les informations générales sur les sites de compostage et les coordonnées des référents de site.
- un **groupe de discussion** sur lequel les référents peuvent s'inscrire. En fonctionnement depuis 2014, il a pour but de faciliter les échanges entre référents. Il est animé par l'envoi régulier d'informations de la part des animateurs du réseau, par les échanges sur des questions techniques liées à la pratique du compostage ou des informations liées à la vie du réseau. 179 référents de site étaient inscrits à la liste de discussion en 2018, soit 47 référents de plus qu'en 2017. Neuf fils de discussions ont été réalisés cette année.
- une **lettre d'information** : 7 lettres au total ont été envoyées entre 2015 et 2017. Une seule lettre a été envoyée en 2018.
- des **rencontres du réseau de référents** : L'objectif principal de ces rencontres est d'offrir un moment convivial et valorisant pour les référents de site de compostage. Elles permettent également de communiquer autour des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus dans le cadre de l'opération. Le nombre de participants aux rencontres est relativement stable, autour d'une vingtaine de personnes. Les rencontres apportent une grande satisfaction aux participants, qui y trouvent un intérêt, notamment par la diversité des propositions qui y sont faites. Ces rencontres sont un espace de discussion autour de l'accompagnement proposé et des outils mis à disposition. La mise en place d'une communication engageante et l'évolution de la charte de participation en 2018 est issue des travaux de ces rencontres.

2019



En 2019, l'animation du réseau a encore été une priorité pour maintenir la dynamique du compostage sur le territoire et continuer à apporter un soutien aux référents de site.

- **L'annuaire des référents** : quelques informations ont été rajoutées, comme le nombre de foyers participants et le nombre de personnes formées.
- **Le groupe de discussion** : le nombre d'inscrits a augmenté de 30% par rapport à l'année précédente. deux questions ont été lancées pour inciter les personnes à partager leurs solutions et astuces : "Comment et où vous procurez-vous du brun ?" et "Comment éviter le gaspillage du pain ?". Ces sujets ont permis de dynamiser davantage le groupe par rapport à 2018. Les référents restent peu initiateurs de discussions ou de questionnements. Le groupe de discussion en l'état actuel est voué à changer de forme.
- **La lettre d'information** : 2 lettres ont été envoyées.
- **Les rencontres** : 2 rencontres ont été organisées. Elles étaient structurées de la façon suivante : un temps de rencontre entre voisins (sous la forme d'un petit-déjeuner) un temps de travail en atelier et, enfin, un temps de convivialité.

Les ateliers de travail s'articulent autour des problématiques rencontrées par les référents : besoins en formation, valorisation des actions menées, communication auprès des utilisateurs, etc.

2020



En 2020, l'animation du réseau a été perturbée par la crise sanitaire, les rencontres n'ayant pas pu avoir lieu. Parmi les autres actualités :

- Le groupe d'échange a été mis en suspens car il ne répondait plus aux clauses de la réglementation sur la protection des données individuelles ;
- Une infolettre est envoyée chaque 6 à 8 semaines ; elle permet de diffuser, auprès des référents, l'actualité en lien avec le compostage : consignes, agendas d'événements, articles thématiques, actualité des formations, etc.

2021



Relance de l'animation du réseau de référents en 2021 : reprise des rencontres, développement d'un nouvel outil numérique.

Toulouse Métropole développe des outils afin d'animer ce réseau et de transmettre les clefs de l'autonomie aux référents : rencontres du réseau, groupe d'échanges, lettres d'information.



Plusieurs objectifs sont associés à ce réseau :

- Mettre en relation des référents de sites afin qu'ils puissent échanger entre eux sur leur pratique et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés ;
- Soutenir la dynamique collective ;
- Transmettre le "savoir-composter" sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité ;
- Être des relais sur les messages de réduction des déchets et de compostage.

Les actions réalisées ont été les suivantes :

- 5 rencontres de référents ont été programmées, du fait du report de 2020 (contre 2 en général chaque année) ;
- Développement de la nouvelle application numérique Logiprox ;
- 8 infolettres présentant, dans un format court, un article technique sur le compostage, un focus sur une rencontre, un événement ou une formation et l'agenda des formations et/ou des prochaines rencontres.
- Nouveau projet "Compost'Art", qui propose aux référents de participer à des projets créatifs, autour d'un thème en lien avec le compostage. 9 résidences se sont manifestées notamment pour améliorer l'esthétique de leur site de compostage en proposant une décoration des composteurs ou un habillage végétal.

Une animation du réseau des référents soutenue en 2022

Avec l'animation du réseau, Toulouse Métropole vise à créer les conditions de partage et d'échanges d'expériences entre les référents. Les différents modules d'animation sont conçus par le prestataire Humus & associés selon des procédés d'animation active et participative. Il s'agit d'apporter des solutions à des problèmes évoqués tout en valorisant les dynamiques collectives.

L'animation s'est construite autour de la thématique "Mobiliser & transmettre", constituant le fil conducteur de l'année 2022.

L'objectif est de diversifier le contenu des rencontres pour mobiliser plus de personnes.

- Deux rencontres de référents ont été programmées un samedi matin, mobilisant entre 20 et 25 référents à chaque fois :
 - 1^{ère} : Visite du Museum d'histoire naturelle en alternance avec un atelier de démonstration d'outils d'animation et création de fiche d'idées et d'actions pour mobiliser ;
 - 2^{ème} : Rencontre favorisant les témoignages et des temps d'échanges entre les référents sur leurs pratiques, les outils et les solutions mis en place sur leur site pour mobiliser les participants ; présentation de la nouvelle plateforme Logiprox en tant qu'outil collaboratif et d'interface entre les référents et la Métropole.
- Deux rencontres autour du projet Compost'Art : malgré un faible nombre de participants (5) à chaque réunion, 3 sites ayant amélioré l'esthétique de leur site (peinture et décoration de leur composteur) ont pu rendre compte de leur travail : photos relayées dans l'infolettre et témoignage sur leur démarche lors d'une rencontre des référents. La valorisation esthétique de leur site a favorisé une meilleure acceptation du site de compostage dans leur résidence.
- Faible mobilisation des guides-composteurs en 2022 ; une seule réunion s'est organisée autour de la démonstration d'outils d'animations.
- 3 infolettres ont été envoyées à l'ensemble des référents. Elles constituent un vecteur régulier d'informations pratiques sur le compostage et un rappel indispensable de l'agenda des rencontres du réseau et des formations en cours.

PERSPECTIVES

- Animation du nouvel espace forum d'échanges dans le cadre de la plateforme numérique Logiprox et développement des informations-ressources en réponse aux besoins des référents ;
- Poursuite de la mobilisation des guides-composteurs dans leur action de soutien au déploiement du compostage.



ACTION B6 - ÉTUDIER ET DÉFINIR LES MODALITÉS DE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES POUR LA MÉTROPOLE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a introduit l'obligation de trier à la source les biodéchets avant 2025 (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015). Suite à l'adoption de la Directive européenne (UE) 2018/851, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 définit dans son article 88 l'obligation de mise en place du tri à la source, au plus tard le 31 décembre 2023, pour "tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets", quelle que soit la quantité produite.

Concernant le tri à la source des déchets alimentaires, qui sont par définition des biodéchets, Toulouse Métropole a déjà engagé des actions avec le développement du compostage individuel ou en gestion partagée. Toutefois, le compostage ne peut pas être généralisé sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones urbaines denses.

Il est donc prévu de réaliser une étude afin :

- de faire l'analyse des actions menées en France ou à l'étranger, en analysant les facteurs de succès (ou d'échec) et les possibilités de déploiement sur le territoire de Toulouse Métropole ;
- d'identifier le gisement concerné (en excluant les professionnels) ;
- de proposer la mise en œuvre d'actions concrètes.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique
- Définir un ou plusieurs scénarios de tri à la source des déchets alimentaires

2022



2018



La direction a accueilli une stagiaire pendant 6 mois afin de mener à bien cette étude sur la collecte des déchets alimentaires.

Son travail s’est articulé autour de 3 axes :

- un état des lieux de la réglementation et un benchmark des actions menées par d’autres collectivités ;
- un état des lieux de la gestion des déchets alimentaires sur Toulouse Métropole ;
- la définition de perspectives pour la gestion des déchets alimentaires sur le territoire de la métropole.

Il ressort de cette étude que la collecte des déchets alimentaires se fait essentiellement en porte-à-porte. Peu de collectivités ont tenté l’apport volontaire, et globalement seul le pavillonnaire est équipé. Les collectivités ayant mis en place la collecte des déchets alimentaires peuvent également travailler sur le compostage individuel et de proximité.

Les ratios de collecte des déchets alimentaires, pour les collectivités analysées durant le stage de manière plus approfondie, peuvent varier entre 12 et 43 kg/habitant desservi et le coût de gestion moyen est de 16,2 € HT/habitant ou 437 € HT/t.

Concernant Toulouse Métropole, il ressort de cette étude que, dans un premier temps, il faut continuer à développer le compostage de proximité qui représente la solution la plus vertueuse. Toutefois, pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, il sera nécessaire de mixer les solutions en fonction des typologies d’habitat et des formes urbaines.

Une complémentarité entre gestion de proximité et collecte séparée est à rechercher afin de détourner efficacement les déchets alimentaires de l’ensemble du territoire.

Le choix des solutions les plus adaptées dépendra du contexte et des enjeux locaux propres à chaque territoire (historique, typologie d’habitat, schéma de collecte existant, etc.).

2019/
2020



Le syndicat mixte DECOSET lance une étude stratégique pour définir un schéma territorial de prévention et de gestion des déchets organiques. Cette étude vise à identifier le gisement pour définir les modalités de traitement des déchets alimentaires sur l’ensemble du territoire.

Toulouse Métropole a ainsi bénéficié de l’accompagnement du bureau d’études missionné par DECOSET pour définir plusieurs scénarios de tri à la source des déchets alimentaires sur son territoire, alliant gestion de proximité et collecte.

2021



Afin de définir les solutions de tri à la source des déchets alimentaires à déployer sur son territoire, Toulouse Métropole a adopté une feuille de route Déchets alimentaires 2021-2026, en conseil métropolitain du 24 juin 2021. Le plan d’actions de la feuille de route s’articule autour de 3 axes de travail :

Axe 1 - Prévention et sensibilisation, en agissant sur deux thématiques en particulier :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion du jardinage écologique et de la gestion in situ des déchets verts.

Axe 2 - Compostage de proximité, avec la définition de nouveaux objectifs de déploiement en gestion individuelle et collective :

ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT	ÉQUIPEMENT ACTUEL (2021)	OBJECTIF 2026
Compostage individuel	24% des maisons individuelles	50%
Compostage collectif en pied d'immeuble	284 sites	750 sites
Compostage collectif en jardin / espaces public	15 sites	50 sites

Axe 3 - Expérimentations, avec le déploiement de deux projets expérimentaux permettant d’étudier de nouvelles pistes techniques intermédiaires entre compostage in situ et collecte :

- Projet 1 : test de nouveaux dispositifs techniques de prétraitement mécanisé en établissement
- Projet 2 : recherche-développement pour la création d’un dispositif de pré-compostage en apport volontaire, objet du présent cahier des charges.

De premiers déploiements seront mis en œuvre sur des territoires pilotes à partir de 2023 afin de valider les modalités techniques et financières, avant d’entamer une généralisation à l’échelle du territoire.

Synthèse des solutions de tri des déchets alimentaires prévues par Toulouse Métropole pour les ménages et assimilés

Solutions de tri à la source des déchets alimentaires



2022

En 2022, Toulouse Métropole a travaillé sur la mise en place d'une collecte en apport volontaire des déchets alimentaires à l'échelle d'un site pilote situé sur la commune de Blagnac. Cette première étape, qui précèdera un déploiement à grande échelle, débutera à partir de l'automne 2023 et visera à :

- Tester des dispositifs techniques et des modalités opérationnelles de déploiement ;
- Collecter des indicateurs et disposer d'un retour d'expérience spécifique au territoire ;
- Observer l'adhésion des usagers au nouveau geste de tri et l'évolution des comportements.

En parallèle, les retours d'expérience de collectivités ont mis en évidence les limites de la collecte en apport volontaire traditionnelle des déchets alimentaires : apparition de nuisances olfactives en période de fortes chaleurs, fréquence de collecte a minima hebdomadaire (voire bihebdomadaire) nécessaire, lavages réguliers nécessaires pour limiter les nuisances.

Face à ce constat, Toulouse Métropole souhaite développer une solution innovante intermédiaire qui associerait prétraitement in situ des déchets alimentaires et collecte en apport volontaire. La collectivité y voit un triple avantage : réduction du volume global à collecter et à traiter, ainsi que les fréquences de collecte et de limitation des nuisances liées au stockage des déchets alimentaires.

Après une phase d'élaboration du projet en 2022, ce projet de recherche et développement fera l'objet d'un marché d'innovation dont le démarrage est prévu à l'automne 2023.

PERSPECTIVES

- Définir les modalités opérationnelles du déploiement de la collecte en apport volontaire sur le territoire ;
- Mise en place d'une collecte par apport volontaire sur un quartier pilote de Toulouse Métropole (Blagnac - quartier Grand Noble) ;
- Poursuite du projet de recherche et développement en vue de la conception d'un nouveau type d'apport volontaire innovant.



ACTION B7 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉCOLES DE LA MÉTROPOLE

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

En complément des actions menées auprès des habitants et des restaurations collectives, Toulouse Métropole souhaite apporter un accompagnement au personnel scolaire et périscolaire souhaitant mettre en place une action de compostage pédagogique au sein de leurs structures.

Un "kit pédagogique" a ainsi été développé. Ce kit est accessible à toutes les écoles et accueils périscolaire de la métropole.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser la mise en place d'un composteur comme support pédagogique
- Apprendre les principes du compostage et observer le processus
- Connaître les différents usages d'un compost de qualité pour les sols et les plantes
- Soutenir les interventions pédagogiques sur la thématique du compostage, du cycle de la matière et de la vie du sol
- Favoriser le partage de connaissances entre les référents de l'opération pour assurer la pérennité du site de compostage

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de " kit pédagogique " mis à disposition

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS				22	10	12		

2020

Toulouse Métropole est régulièrement sollicitée par des écoles ou des structures d'accueil périscolaire pour la mise à disposition de composteurs dans le cadre d'une action pédagogique. Ne souhaitant pas fournir des composteurs sans s'assurer de la maîtrise sanitaire du site, une nouvelle formule d'accompagnement est proposée pour les projets à visée pédagogique.

Cet accompagnement prend la forme d'un kit pédagogique comprenant :

- des formations à destination des encadrants ;
- le prêt d'un composteur. Plusieurs tailles de composteurs au choix sont fournies (de 40 L à 400 L), en lien avec la configuration de la structure (espace vert ou cour bétonnée, potentiel de végétaux sur place, etc.) et de l'objectif pédagogique initial porté par les encadrants ;
- un guide du compostage et des vidéos tutoriels sur la pratique ;
- un livret pédagogique composé de fiches d'animations ou d'activités destiné aux enfants de cycle 2 et 3 et pouvant être adapté au public de la maternelle ;
- deux posters "la vie du sol" et "le cycle de la matière" ;
- une clé de détermination des "petites bêtes" du compost.

Le parcours pédagogique proposé se décline en 19 activités construites autour de projets d'animation : l'éco-citoyen, le naturaliste et le jardinier. Il privilégie des approches ludiques, artistiques et expérimentales. Il offre ainsi aux encadrants un accompagnement méthodologique à la réalisation d'activités de sensibilisation.

Comme la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" (action A3), le kit pédagogique a été intégré à l'offre de parcours éducatifs 2020/2021 de la direction de l'Éducation de Toulouse. Ce kit pédagogique fait l'objet d'un nouveau parcours expérimental. 22 CLAE toulousains en ont bénéficié.

2021

Les formations à la pratique du compostage et les actions de sensibilisation à l'animation pédagogique ont démarré sur 22 premiers CLAE en janvier 2021. Ces formations du premier semestre 2021 ont été dimensionnées pour 4 CLAE à la fois, en raison du contexte sanitaire. La demi-journée de consolidation a été proposée en octobre 2021.

Une formation a été programmée à destination des structures périscolaires hors Toulouse, mais n'a donné lieu qu'à une seule dotation.

Une deuxième vague de CLAE, sélectionnée dans le cadre du parcours PEPS et coordonnée par la direction de l'éducation de Toulouse en octobre, a permis d'engager 9 nouvelles écoles.

Les formations rencontrent un taux de satisfaction satisfaisant auprès des participants, généralement animateurs et à la marge enseignants.

Le matériel retenu concerne prioritairement des composteurs de jardin de 300 L ou de 400 L. Le prêt de composteurs pédagogiques (de 50 L ou de 150 L) sur une durée de 6 semaines intéresse peu d'écoles (2 au total).

2022

Le cadre d'accompagnement à la mise à disposition de composteurs dans les écoles concerne prioritairement le périscolaire des structures éducatives (ALAE, CLAE, centre de loisirs, crèches, haltes-garderies, écoles maternelles et élémentaires, structures professionnelles éducatives) qui dans le cadre d'une démarche transversale alliant projet éducatif ou/et de jardinage, s'inscrivent dans un projet défini et validé avec leur direction.

Au total, 12 sites ont été équipés dans le cadre du Parcours Éducatif PériScolaire (PEPS) porté par la ville de Toulouse.

54 personnes animatrices ont été formées. Les formations rencontrent un taux de satisfaction satisfaisant auprès des participants.

Suite aux bilans annuels avec les parties prenantes, il est apparu nécessaire de faire évoluer le temps de formation entre les deux périodes scolaires 2021/2022 et 2022/2023, à la faveur d'une demi-journée supplémentaire pour un meilleur accompagnement à la dimension pédagogique de l'opération de compostage.

Les composteurs installés depuis 2020 ont été maintenus dans chaque école. Pour autant, leur gestion peut apparaître aléatoire selon les sites, en raison d'un turnover important des animateurs chaque année.

La mobilisation de nouveaux animateurs référents à s'engager et à se former pour bien comprendre les enjeux et bénéficier des outils techniques et pédagogiques pour le faire vivre n'est pas immédiate en début d'année car ils ne peuvent pas toujours se rendre disponibles sur les créneaux de formation proposés dès la rentrée.

PERSPECTIVES

- Poursuivre la diffusion du kit pédagogique auprès de l'ensemble des communes de la métropole ;
- Offrir des temps de formations plus réguliers ;
- Assurer des visites de sites.



AXE C - FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

Introduction

Bien que valorisé, le flux croissant de déchets verts pose des problèmes en termes de gestion globale (installations de traitement saturées) et de maîtrise des coûts.

Cette augmentation constitue un frein dans l’atteinte des objectifs de la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire et de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant.

Le jardinage au naturel et écologique est une démarche qui s’inscrit pleinement dans une logique de développement durable : application de solutions alternatives aux pesticides, pratique du paillage, fertilisation avec des produits naturels, herbicyclage (non ramassage des tontes), utilisation d’espèces locales adaptées à leur milieu, etc.

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Ratios de collecte en porte-à-porte et en déchèterie des déchets verts par habitant								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		59 kg	57 kg	55 kg	53 kg	51 kg	50 kg	49 kg
RÉSULTATS	59 kg	59 kg	56 kg	57 kg	58 kg	49 kg		

Coût annuel de l’axe								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-	4 000 €	4 000 €	11 000 €	24 000€	78 000€		

Effectif de l’équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP	0,3 ETP	0,2 ETP		

Bilan annuel

2018

En 2018, DECOSET a réalisé une étude sur les gisements de déchets verts de son territoire et leurs exutoires.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants :

- Le gisement de déchets verts sur l’ensemble du territoire de DECOSET est de 70 000 t/an environ, soit 68 kg/hab./an, dont plus de 58% issu des collectes en porte-à-porte ou de bennes mises à disposition des habitants.
- La comparaison des coûts de collecte et traitement des déchets verts montre que la filière de collecte des déchets verts en déchèterie est en moyenne 2 à 2,5 fois moins chère que la filière collecte en porte-à-porte ou en bennes.
- Il y a une grande hétérogénéité des niveaux de services aux habitants selon les EPCI* sur le territoire de DECOSET.
- Au niveau des communes, on observe une grande variabilité de filières de traitement des déchets verts, allant du brûlage au traitement en plate-forme de compostage, avec parfois des pratiques de prévention et de gestion différenciée. Les communes sont volontaires pour changer leurs pratiques, se former et mutualiser des moyens.

Une des conclusions de cette étude est que “les déchets verts” ne doivent plus aujourd’hui être considérés comme des déchets mais comme de véritables ressources. DECOSET s’est donné comme objectif de co-construire avec ses EPCI un schéma de gestion des ressources végétales pour “passer des déchets verts aux ressources végétales locales”.

Les réflexions et pistes d’actions présentées, portant à la fois sur la prévention et l’utilisation de ressources végétales en filières locales, semblent être techniquement envisageables et seront bénéfiques d’un point de vue économique et environnemental. Ces pistes d’actions restent à étudier, à tester et à développer selon les secteurs par les communes/EPCI/Decoset en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, professionnels des espaces verts, etc.) et les citoyens.

2019

On observe une légère baisse de la production de déchets verts par habitant. Cette baisse s’observe à la fois en porte-à-porte (-1 kg/hab /2018) et en déchèteries (-2 kg/hab /2018).

Le déchet vert est un déchet qui peut fortement varier d’une année à l’autre en fonction des conditions climatiques. L’été 2019 ayant été particulièrement sec et chaud, cela peut expliquer cette diminution.

2020

Après une baisse en 2019, la collecte des déchets verts repart à la hausse, aussi bien en porte à porte (+800 t) qu’en déchèteries (+700 t).

L’appel à projet visant à soutenir la gestion in situ des déchets verts a été lancé fin 2020 (Action C1).

2021

La quantité de déchets verts collectés par habitant en 2021 reste constante par rapport à 2020.

En parallèle du travail d’étude mené sur les déchets verts, la Métropole a souhaité expérimenter en 2021 de nouveaux services aux habitants pour la gestion de leurs résidus de jardins. Partant du constat que les végétaux sont une ressource avant d’être un déchet, elle a souhaité mettre en avant et faire découvrir aux usagers la solution du broyage. Des animations et démonstrations ont également été proposées afin de faire découvrir les alternatives à la collecte et la valorisation des branchages et tontes au jardin.

* Établissements publics de coopération intercommunale

2022

La quantité de déchets verts collectée en 2022 a baissé de plus de 6 000 tonnes, soit une diminution de 8 kg par habitant. Cette baisse est constatée à la fois sur la collecte en porte-à-porte et sur les apports en déchèteries. Elle peut être expliquée par la sécheresse de cette année, qui a eu pour conséquence le ralentissement de la croissance des végétaux.

L'expérimentation de solutions de gestion in situ des déchets verts a continué dans le cadre de l'appel à projets (action C1).

L'étude des modalités d'harmonisation et d'optimisation de la collecte a été finalisée et a débouché sur la définition des nouvelles modalités du service de gestion de déchets verts, qui seront déployées dès 2024 (action C2).

PERSPECTIVE

- Définir le calendrier de déploiement des nouveaux services de gestion des déchets verts.

ACTION C1 - FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS FAVORISANT LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS PAR DES APPELS À PROJETS

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Toulouse Métropole souhaite s'appuyer sur des acteurs du territoire pour faire émerger des solutions à destination des habitants, pour les aider à gérer sur place leurs déchets verts et les inciter à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Pour ce faire, le format d'un appel à projets semble pertinent pour soutenir des porteurs de projets.

Ce dernier a pour vocation de promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts, permettant ainsi de maîtriser les flux, de limiter l'impact lié au brûlage à l'air libre et de profiter au mieux de cette ressource dans une logique de proximité et d'économie circulaire.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Soutenir des actions et des acteurs du territoire

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de projets soutenus

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-	-	-	-	3	3		

2020

En octobre 2020, Toulouse Métropole a publié son appel à projets visant à favoriser la gestion in situ ou de proximité des déchets verts produits par les habitants de la métropole.

Ce dernier s'adresse à toute personne morale sans but lucratif autorisée à percevoir des subventions.

Les projets devront porter au moins sur 2 des 3 points suivants :

1. Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets verts ;
2. Acquisition par les habitants de gestes et pratiques favorisant le traitement in situ des déchets verts ;
3. Apport de solutions pratiques et opérationnelles, mise à disposition de matériel permettant la gestion in situ des déchets verts.

Une enveloppe de 30 000 € a été allouée pour cet appel à projets.

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- la proposition d'une méthodologie claire avec des objectifs chiffrés ;
- le caractère innovant et expérimental ;
- le potentiel d'essaimage / reproductibilité directe ou avec adaptation du projet ou de ses résultats ;
- l'adéquation entre les moyens humains, les moyens matériels envisagés et les objectifs fixés ;
- la qualité et la clarté de la présentation du dossier de candidature ;
- la méthodologie envisagée pour mobiliser un nombre conséquent de foyers ;
- les modalités de pérennisation de l'opération.

Les projets devront être réalisés avant juin 2022.

Les candidats avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour déposer leurs projets.

2021

Quatre projets ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets, trois ont été retenus. Il s'agit des projets des associations :

- Humus et Associés ;
- Champs Libres ;
- Partageons les jardins.

Après une mise en œuvre perturbée sur le premier semestre 2021 du fait des contraintes sanitaires, les associations ont tout de même pu mettre en œuvre leurs ateliers pratiques et temps d'information sur la deuxième moitié de l'année :

- L'association Champs Libres a organisé une vingtaine d'actions de broyage ;
- Humus et associés a mis en place 5 ateliers pratiques regroupant une dizaine de personnes à chaque fois ;
- Partageons les jardins a proposé 6 temps d'informations/sensibilisation et des ateliers pratiques.

2022

Les actions de sensibilisation et les ateliers pratiques ont continué dans le cadre de l'appel à projets jusqu'à septembre 2022.

Bilan des actions réalisées

- Humus et Associés : 6 animations de stands lors d'événements, 3 ateliers pédagogiques, 1 outil pédagogique créé, 30 ½ journées de mise à disposition de tondeuse, 1 questionnaire sur la pratique du broyage ;
- Champs Libres : 52 séances de sensibilisation/démonstration, 300 personnes touchées, 3 modèles de broyeurs mis à disposition ;
- Partageons les jardins : 12 animations de sensibilisation au jardinage zéro déchet, démonstrations d'outils de coupe, 3 animations de démonstration de broyeurs, 2 outils pédagogiques créés.

Principaux enseignements

- Difficulté à toucher un public autre que le public déjà sensibilisé, même si la formation aux gestes et outils apparaît utile ;
- La mutualisation d'outils est complexe pour les associations et la poursuite de ces services au-delà de l'appel à projet n'est pas envisagée ;
- Le transport des branchages reste un point bloquant pour la majorité des usagers, le service à domicile reste préféré.

PERSPECTIVE

- Valoriser les retours d'expérience de cet appel à projet dans le cadre de la mise en place de services alternatifs à la collecte en porte-à-porte.



ACTION C2 - ÉTUDIER LES MODALITÉS D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION POUR REDÉFINIR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS VERTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024

Action réalisée

Description de l'action

Actuellement, les modalités de collecte des déchets verts sur le territoire de la métropole sont très variables d'une commune à l'autre, sans corrélation possible entre le niveau de service et la typologie des communes.

De plus, dans les conditions actuelles, cette collecte s'avère traumatisante pour les agents de collecte. Il apparaît donc indispensable de réfléchir à de nouvelles modalités de gestion des déchets verts sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude permettant d'analyser les enjeux et les leviers d'amélioration, puis de travailler, avec tous les acteurs concernés, à la définition de nouveaux services à l'habitant.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réorganiser le service proposé aux usagers sur la gestion des déchets verts
- Travailler en concertation avec tous les acteurs

OBJECTIF QUANTITATIF

- -4 900 t collectées et traitées d'ici 2026

Bilan annuel

2019/2020

- Cette étude porte à la fois sur l'évolution de la collecte des déchets verts et des encombrants. Pour ces deux flux, la démarche est la suivante :
- Phase 1 - Etat des lieux et analyse du contexte
 - Phase 2 - Diagnostic du service
 - Phase 3 - Proposition de scénarii
 - 3.1 - scénarii de service à l'habitant
 - 3.2 - scénarii d'organisation de la collecte
 - Phase 4 - Choix du scénario final
 - Phase 5 - Démarrage du plan d'action

Afin de mener à bien ce travail, Toulouse Métropole est accompagnée par un bureau d'études. L'étude a démarré en mars 2020.

Les phases 1 et 2 sont terminées. Il en ressort que le service proposé à l'utilisateur existe sous différentes modalités parmi les 37 communes de la métropole et que l'organisation interne est complexe. L'analyse AFOM des éléments de l'état des lieux fait ressortir les points suivants :

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	· Le service en place permet de diminuer la quantité de déchets verts ou encombrants présente dans les ordures ménagères · Certaines communes sont déjà conteneurisées · Multiples possibilités offertes aux usagers par le service en place	· Organisation complexe et inéquitable pour les usagers · Matériel de pré-collecte et de collecte inadapté · R437¹² non respectée · Absence de traçabilité du devenir des déchets · Coûts de gestion importants · Absence de budget communication
	OPPORTUNITÉS	MENACES
EXTERNE	· Les préconisations des plans encouragent une diminution des tonnages collectés · La LTECV¹³ incite à une gestion de proximité des biodéchets par les usagers	· Risque de transfert de flux vers les déchèteries dans le cas d'une diminution du service alors que les déchèteries sont déjà saturées · Les exutoires pour les déchets verts sont saturés · Une diminution du service peut avoir un impact sur la satisfaction de l'utilisateur · Risque de dépôts sauvages

24 pistes d'amélioration, au niveau du service, de l'organisation, de la réglementation et de la communication ont été identifiées. Ces pistes d'amélioration servent de base de réflexion pour définir des scénarios d'organisation de la collecte des déchets verts.

2021

La poursuite de l'étude sur l'année 2021 a permis d'identifier différents scénarios et d'en explorer la faisabilité technique et organisationnelle. Quatre scénarios techniques ont ainsi été proposés, allant de la suppression totale de la collecte en porte-à-porte à son maintien et à son harmonisation sur le territoire. De plus, le déploiement de nouveaux services complémentaires est étudié au sein des différents scénarios. Pour affiner les choix des scénarios à approfondir, un groupe de travail avec les élus a été constitué et a sélectionné les trois scénarios à explorer à l'échelle de la métropole. Un travail est en cours sur l'organisation induite par chacun de ces scénarios au niveau des pôles territoriaux et de la DMT.

12. Recommandation de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers
13. Loi TEPCV : Loi de transition énergétique pour une croissance verte

2022

Suite à l'étude réalisée en 2021, les nouvelles modalités de collecte des déchets verts ont été définies et délibérées en Conseil Métropolitain en octobre 2022. La collecte en porte-à-porte sera maintenue, sur la base d'un abonnement annuel pour l'utilisateur.

Des services complémentaires seront proposés afin de favoriser la gestion in situ des déchets verts et d'accompagner les habitants vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement :

- mise à disposition gratuite de broyeurs pour les branchages ;
- subvention pour l'acquisition de tondeuse mulching ou kit mulching ou pour l'acquisition de broyeur individuel ou mutualisé ;
- accès à des plateformes de broyage ou des opérations mobiles de broyage.

En complément de la collecte en porte-à-porte, deux autres modalités de collecte pourront être testées :

- mise à disposition payante de caissons à domicile ou de collecte payante en "big bag" ;
- mise à disposition de bennes de collecte sur point fixe pour dépôt des déchets verts, selon un calendrier défini à l'avance.

Les nouveaux services seront mis en place progressivement courant 2024, avant la modification des collectes en porte-à-porte en 2025.

PERSPECTIVE

· Action close.

ACTION C3 - EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Calendrier

2021	2022	2023	2024
●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts (Action C2) devrait conduire à déployer de nouveaux services complémentaires à la collecte en porte-à-porte, pour proposer une offre de service complète à l'utilisateur et favoriser la gestion in situ des déchets verts. Afin de s'assurer que ces services complémentaires répondent aux besoins, des expérimentations seront dans un premier temps réalisées, avant d'envisager un déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Expérimenter de nouveaux services à l'utilisateur, afin de favoriser la gestion in situ des déchets verts ou de réduire le recours à la collecte en porte-à-porte
- Identifier les dispositifs les plus performants en termes de réduction de tonnage de déchets verts à traiter

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- À définir en fonction des préconisations de l'étude (Action C2)

2021



Le 3 novembre 2021, Toulouse Métropole a mis à disposition de ses usagers un broyeur sur le parking de la salle des fêtes de Mondonville. Les habitants pouvaient déposer leurs branchages et repartir avec du broyat pour pailler leurs plantations ou l'utiliser en tant que matière structurante dans leur composteur. Afin d'accompagner les usagers dans l'évolution de leurs pratiques, un stand de sensibilisation tenu par l'association Humus et Associés a été installé. L'objectif du stand : faire la démonstration de pratiques de jardinage écologique, via notamment l'utilisation de broyat dans ses activités de jardinage. La promotion du compostage a aussi été réalisée au sein de cet espace de prévention. Sur la journée, 16 personnes ont pu tester ce service.

Sur la commune de Saint-Orens, une expérimentation de collecte en benne statique a été expérimentée. Les habitants viennent amener leurs branchages et résidus de tontes directement au camion benne, stationné sur un parking. L'utilisateur déverse en autonomie ses déchets verts dans la benne, et l'agent procède au compactage de la benne et à l'évacuation des déchets.

2022



Un travail a été mené pour établir les éléments descriptifs de la future prestation de gestion de déchets verts sur le territoire métropolitain. La procédure vise à conduire un dialogue compétitif qui permette de co-définir l'offre de service proposée aux usagers avec les futurs prestataires, et de réfléchir à l'établissement de critères de performance qui permettront de challenger le prestataire retenu à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets verts collectés.

La collecte en benne statique a continué sur le même principe de fonctionnement que l'année précédente. 10 demi-journées de collecte ont été organisées sur deux zones de la commune de Saint-Orens.

PERSPECTIVES

- Organiser des campagnes de sensibilisation pour accompagner le changement et l'évolution des pratiques ;
- Déployer les nouvelles modalités de service à l'habitant.



AXE D - POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES

Introduction

Avec ses 37 communes adhérentes, Toulouse Métropole est également productrice de déchets. Il est normal que les collectivités participent à l'effort de réduction des déchets et qu'elles montrent l'exemple.

La loi de Transition Énergétique impose aux collectivités un certain nombre d'objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets produits afin de réduire leur impact.

Les actions menées au sein de la collectivité sont également l'occasion de sensibiliser les agents à leur production de déchets, que ce soit sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les communes à leur rôle en matière d'exemplarité pour la réduction des déchets
- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets

OBJECTIF QUANTITATIF

- -1 kg/hab de déchets collectés

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	0,06 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP	1,5 ETP	1,5 ETP		

Coût annuel de l'axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	22 000 €	4 000 €	4 000 €	23 000 €	112 000€	95 000€		

2019



La première action d'éco-exemplarité lancée dans le cadre du PLPDMA en 2019 est le Plan Papier. L'année 2018 a été consacrée à la définition du besoin et à la rédaction du cahier des charges pour l'accompagnement de cette action.

2020



Malgré le confinement lié à la COVID-19, le travail sur le plan papier a pu se poursuivre, à un rythme moins rapide que prévu.
Fin 2020, une nouvelle démarche d'achat responsable a été engagée par la Métropole et la Ville de Toulouse. La commande publique développe un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Le volet "réduction des déchets" est pris en compte dans cette démarche.

2021



Le travail sur l'éco-exemplarité s'est poursuivi en 2021, avec notamment la mise en œuvre du "Plan Papier" dans les services de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse, ainsi que dans 14 autres communes de la métropole.
En 2021, l'action sur le festival Rio Loco a concerné la gestion des déchets alimentaires mais également le remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle lavable et consignée. Elle a donc été renommée "D2 - Mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets du festival Rio Loco" et déplacée de l'axe A à l'axe D. En effet, le travail mené sur ce festival viendra alimenter la réflexion sur les éco-manifestations, réflexion engagée dans un des ateliers de co-construction de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.

2022



Les actions d'éco-exemplarité se sont poursuivies sur le festival Rio Loco, avec la généralisation de la vaisselle lavable et la collecte des déchets alimentaires.
Le "Plan Papier" a rencontré un frein majeur au déploiement du fait de la pénurie de papier recyclé à partir de mars 2022. Les actions de lutte contre le gaspillage ont tout de même continué.
L'action de distribution des gourdes a quant à elle été renouvelée, permettant de réduire les quantités de bouteilles en plastique commandées, malgré un contexte de fortes chaleurs.

PERSPECTIVES

- Identifier de nouvelles actions à mener pour les services de la Ville et de la Métropole ;
- Recenser les besoins des communes en matière d'éco-exemplarité et définir de nouveaux accompagnements.



ACTION D1 - ACCOMPAGNER LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES À DÉPLOYER UN PLAN DE RÉDUCTION DU PAPIER

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

La loi de Transition Énergétique impose une réduction de 30% de la consommation de papier de bureau des collectivités territoriales avant 2020 et de mettre en place un plan d'actions allant dans ce sens.

Au niveau de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, le nombre de copies a augmenté de 6% entre 2013 et 2015 (soit + 2 400 000 copies). Une caractérisation¹⁴ des déchets des hôtels de ville menée sur deux communes de la métropole a montré que les déchets sont composés à plus de 60% de papier.

Il est donc important de mener un travail de réflexion à l'échelle de la métropole afin de mettre en commun les solutions.

Toulouse Métropole proposera d'organiser des temps d'échanges avec les communes adhérentes et les services de la métropole pour faire le point sur l'avancement de chacun et apporter une aide, soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les communes et les services de la métropole à la réduction des déchets

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- -50% de papier consommé en 2024 par rapport à 2019
- -40% de papier recyclé en 2022

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de communes/collectivités engagées dans un plan de réduction du papier en cumulé

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-	-	-	2	14	18		

Évolution de la consommation de papier (en équivalent ramettes A4) sur Toulouse Métropole par rapport à 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OBJECTIF			-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
RÉSULTATS		-26%	-22%	-11%			

Part de papier recyclé dans les fournitures sur Toulouse Métropole (en équivalent ramettes A4)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIF			20%	40%	40%	40%
RÉSULTATS	2%	5%	22%	17%		

14. Caractérisation : analyse du contenu des poubelles

2019

Afin de mener à bien le travail sur la métropole et d’accompagner au mieux les communes, il a été décidé de monter un marché d’accompagnement. Le travail a été mené en deux temps :

1/ dans les services de la métropole et de la ville de Toulouse (étant donné qu’ils sont mutualisés), afin d’établir et de tester la méthodologie ;

2/ l’accompagnement a ensuite été proposé aux autres communes de la métropole, sur la base d’un appel à candidatures.

L’accompagnement sur les services de la ville et de la métropole s’est déroulé selon les étapes suivantes :

- **État des lieux** (3 mois) : collecte des données relatives à la consommation de papier, à la production de documents, à l’organisation du tri et de la collecte du papier dans les services ;
- **Diagnostic** (2 mois) : analyse des données recueillies et identification de pistes de travail ;
- **Définition du plan d’action** (3 mois) : choix des actions, planification, définition des objectifs et du déroulé ;
- **Déploiement du plan d’action** (12 mois) : aide à la définition de la stratégie de déploiement des actions en interne.

Le marché a été notifié en octobre et l’état des lieux a démarré à la suite.

Deux comités techniques ont été réalisés afin, de présenter, d’une part, la démarche et d’avoir l’adhésion des directions clés (Numérique, Moyens Généraux, Communication, Commande Publique) et, d’autre part, de démarrer la phase d’état des lieux.

2020

Bien que les visites de sites et le recueil de la majorité des données aient pu se faire avant le confinement, il a été nécessaire de revoir la planification de chaque phase en raison de la crise sanitaire. Ainsi, les résultats de l’état des lieux et les éléments de diagnostic ont été présentés en même temps au comité technique de juillet.

Les principaux résultats de ces deux phases sont les suivants :

- près de 50 000 ramettes de papier consommées en 2019 avec une diminution régulière depuis 2016 (-20%) ;
- peu d’usage du papier recyclé, qui n’a pas toujours bonne réputation en matière d’impression ;
- un niveau de sensibilisation différent suivant les services sur les gestes de limitation des impressions, ainsi que sur le tri des papiers dans les bureaux ;
- la dématérialisation est engagée, mais pas encore partout et certaines procédures sont encore génératrices de déchets papier ;
- des démarches sont en cours pour faire évoluer le matériel d’impression et supprimer les imprimantes individuelles ;
- de nombreuses brochures en papier sont produites par les services pour communiquer auprès des usagers. Pour certaines d’entre elles, le nombre imprimé n’est pas corrélé au besoin réel.

Le plan d’action, découlant de ce diagnostic, s’articule autour de 5 grands enjeux :

- **Enjeu 1 - Développement de l’utilisation de papier recyclé** : fournir le papier le plus durable en fonction des usages, aussi bien au niveau des impressions bureautiques que des impressions de supports de communication/information.
- **Enjeu 2 - Évolution des pratiques individuelles de consommation de papier** : apporter des solutions concrètes et des astuces aux agents pour réduire leur consommation de papier et limiter le gaspillage dans leur travail au quotidien.
- **Enjeu 3 - Développement de la dématérialisation** : recourir à la dématérialisation pour mettre en place des outils ou des procédures permettant la réduction de la consommation de papier.
- **Enjeu 4 - Communication externe** : travailler à une meilleure adéquation entre les quantités de documents de communication édités et la réalité du besoin, mais également s’interroger quant à la nécessité d’un support papier pour certains documents de communication.
- **Enjeu 5 - Tri et recyclage du papier** : déployer le tri en apport volontaire dans les bureaux et mobiliser les agents de la ville et de la métropole autour du geste de tri.

2021

Une démarche transversale regroupant les directions suivantes a ainsi été mise en œuvre :

- **la direction Déchets et Moyens Techniques**, initiatrice et pilote de la démarche dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et responsable de la collecte des déchets ;
- **la direction des Moyens Généraux**, gestionnaire du parc de photocopieurs, de l’imprimerie communautaire, des fournitures de bureau et responsable de l’entretien des bâtiments ;
- **la direction du Numérique**, gestionnaire du parc informatique, en charge des actions de dématérialisation ;
- **la direction de la Communication**, par son action sur l’émission et la distribution de documents à destination des habitants ;
- **la direction des Ressources Humaines**, et plus précisément **le service de Communication Interne**, de par son rôle d’information et de sensibilisation auprès des agents des deux collectivités.

En parallèle, un appel à candidature a été lancé auprès des communes de la métropole en octobre 2020. Trois sessions d’accompagnement sont prévues :

- Session 1 - démarrage début 2021
- Session 2 - démarrage début 2^{ème} semestre 2021
- Session 3 - démarrage début 2022

Fin 2020, 14 communes avaient manifesté leur intérêt pour cet accompagnement et s’étaient positionnées sur l’une des trois sessions.

Les communes seront suivies par le bureau d’études retenu dans le cadre de cette action. Elles bénéficieront d’un accompagnement de 12 mois pour réaliser un état des lieux, un diagnostic et définir leur plan d’action.

Volet Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse

L’engagement de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse dans un plan papier a été acté via deux délibérations, adoptées à l’unanimité.

Les résultats de l’année 2021 sont plutôt encourageants, la part de papier recyclé a fortement augmenté aussi bien au niveau du papier bureautique (15%) que de l’imprimerie communautaire (42%), ce qui donne une moyenne de 22% sur les deux collectivités.

En ce qui concerne la consommation de papier, malgré une légère ré-augmentation par rapport à 2020 (+6%), elle est quand même en baisse par rapport à 2019 (année de référence) de 21%.

Pour arriver à atteindre les objectifs, plusieurs actions d’information ont été menées auprès des agents via l’intranet de la collectivité et le journal interne. Au niveau de l’imprimerie communautaire, lorsque cela était possible, les demandes d’impression ont été faites systématiquement sur papier recyclé.

Sur l’intranet, le bouton “imprimer” a été supprimé sur de nombreuses pages et rubriques. Un logo et une charte graphique “plan papier” ont également été créés.

Sur les enjeux 4 - communication externe et 5 - tri et recyclage du papier, le travail d’état des lieux a été poursuivi et affiné. Le déploiement des points d’apports volontaire en expérimentation sur les sites de Marengo boulevard, de Monlong et du Sang de Serp est programmé pour début 2022.

Volet communes

Deux sessions d’accompagnement concernant 12 communes ont été lancées en 2021, une en début d’année et la deuxième sur le deuxième semestre.

Les trois volets du plan papier, que sont la réduction de la consommation de papier, l’utilisation de plus de papier recyclé et l’amélioration du tri dans les bureaux, sont généralement repris par les communes dans leur plan d’action, avec toutefois un accent plus fort mis sur la réduction de la consommation de papier et le tri dans les bureaux. Toute les communes n’ont pas, à fin 2021, validé leurs plans d’actions. Cela nécessite souvent un arbitrage politique et une concertation avec les services.

2022

Volet Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse

Le secteur de l'industrie papetière rencontre une crise majeure, entraînant en mars 2022 une pénurie de papier recyclé et une envolée des prix du papier.

L'éconamat de Toulouse Métropole est malgré tout parvenu à conserver un approvisionnement en papier jusqu'à la fin de l'année.

Dans ce contexte, les résultats de l'année 2022 sont très mitigés.

L'imprimerie communautaire a pu atteindre l'objectif de 40% de papier recyclé en fonctionnant sur des stocks, tandis que côté bureautique plus aucune fourniture en papier recyclé n'était disponible.

Concernant la consommation de papier, le secteur bureautique continue à diminuer progressivement : -7% par rapport à 2021 et -23% par rapport à 2019 grâce notamment aux actions de sensibilisation, à la suppression progressive des imprimantes individuelles et au déploiement de l'outil de gestion des impressions Watchdoc sur 25% des copieurs à la fin d'année.

Les consommations par l'imprimerie communautaire quant à elles connaissent une forte hausse : +77% par rapport à 2021 et +18% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique en partie par l'internalisation de travaux d'impression qui étaient réalisés via des marchés extérieurs.

Le périmètre de l'imprimerie communautaire a beaucoup évolué depuis le démarrage du projet et il n'est plus possible de raisonner à iso-périmètre.

Sur l'enjeu 5-Tri et recyclage, le tri en apport volontaire dans les bureaux a été expérimenté sur les sites de Marengo boulevard, du 160 Chemin du sang de serp et de Monlong, avec plus de 80 bornes installées sur les trois sites. Cette action a été accompagnée de plusieurs campagnes de communication avec un bilan très positif puisqu'une baisse des quantités ainsi qu'une meilleure qualité du tri ont pu être observées.

En parallèle, les ambassadeurs du tri et de la prévention ont réalisé un travail de vérification de dotation des sites Toulouse Métropole et Mairie de Toulouse en bacs de tri. L'objectif était de donner la possibilité à tous les agents de trier leurs déchets. Ceci s'est traduit par des dotations supplémentaires et des actions de communication sur site.

Volet communes

Les accompagnements aux communes ont continué avec une troisième session d'accompagnements organisée au premier semestre 2022, concernant 4 communes : Mondonville, Mons, Quint-Fonsegrives et Saint-Orens.

Les axes d'amélioration identifiés sont l'usage de papier recyclé, la réduction des impressions couleurs, le changement des pratiques individuelles et la dématérialisation (signatures, services RH, archivage). Un point négatif majeur relevé concerne l'absence de tri des déchets de papier dans plusieurs structures.

PERSPECTIVES

- Déployer les bornes d'apport volontaire sur l'ensemble des sites de la Métropole et de la Mairie de Toulouse d'ici à 2026 ;
- Lancer une 4^{ème} session d'accompagnement des communes ;
- Organiser une réunion d'échange et de retour d'expérience avec les communes.



ACTION D2 - METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DU FESTIVAL RIO LOCO

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

Depuis 1995, Rio Loco est un rendez-vous incontournable de l'été toulousain. Sa fréquentation est évaluée à 100 000 personnes.

Du fait de la sensibilité environnementale des différents organisateurs, ce festival a été, à plusieurs reprises, le terrain d'expérimentation d'actions environnementales (gobelets consignés, toilettes sèches, ateliers de sensibilisation du jeune public, etc.). Il est donc paru évident d'utiliser le festival Rio Loco pour tester des actions de réduction des déchets.

Depuis 2016, des actions sont menées sur les déchets alimentaires, aussi bien au niveau des restaurateurs que du catering et des loges d'artistes : dons alimentaires, collecte et valorisation des déchets alimentaires.

En 2016, 2017 puis à nouveau en 2021, le remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle lavable et consignée a été testé au niveau de la restauration à emporter.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser tous les intervenants aux enjeux du gaspillage alimentaire

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de déchets alimentaires détournés des ordures ménagères

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	955 kg	1,5 t	1,8 t	0 t	1,6 t	1,7 t		

Quantité de déchets évités par l'utilisation de vaisselle lavable

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	132 kg	-	-	-	105 kg	190 kg		

2018

Pour la 3^e année consécutive, le don alimentaire a été mis en place sur le festival Rio Loco, en partenariat avec la société Phenix. En complément du don alimentaire, une collecte des déchets alimentaires des restaurateurs a également été organisée. Ainsi, ont été détournés des ordures ménagères :

- Pour l'alimentation humaine : 48 kg de fruits, 26 kg de plats préparés, 233 litres de boissons ;
- Pour l'alimentation animale : 195 kg d'épluchures et 95 kg de pain dur ;
- Pour la valorisation énergétique : 893 kg de déchets alimentaires.

La quantité de denrées données pour l'alimentation humaine a fortement diminué par rapport aux années précédentes, conséquence d'une prise de conscience des restaurateurs sur le gaspillage alimentaire. Beaucoup ont manifesté la volonté de prévoir les quantités de denrées alimentaires au plus proche de la consommation réelle des festivaliers.

Autre facteur explicatif de ces faibles quantités : les exigences hygiéniques en termes de don alimentaire. Il est en effet possible de récupérer uniquement les produits non réchauffés, non cuits, non carnés et non présentés au public. Ainsi, les restes de repas cuisinés étaient difficilement revalorisables en don humain. Les restaurateurs avaient très peu de quantité de produits frais non cuisinés à donner.

Les deux associations bénéficiaires des dons pour l'alimentation humaine ont été :

- L'Association Espoir 31 qui gère du logement social autour de la protection de l'enfance, de l'accueil de familles et de la réinsertion sociale. Espoir 31 apporte une aide sociale, administrative, psychologique, médicale, alimentaire et matérielle aux personnes qu'elle accompagne. Cette association dispose également d'une épicerie solidaire pour les bénéficiaires et dispense régulièrement des cours de cuisine adaptés aux produits vendus.
- L'association le Blé de l'Espoir, qui lutte contre l'isolement en apportant une aide alimentaire, matérielle, vestimentaire et sociale aux personnes isolées et fragilisées, ainsi qu'aux enfants.

2019

La gestion des restes alimentaires a été organisée sur le festival Rio Loco.

1,8 tonne de déchets alimentaires a ainsi été détournée des ordures ménagères :

- 13 kg de nourriture et 124 litres d'eau ont été redistribués à des personnes nécessiteuses par l'intermédiaire de l'association Le Blé de L'Espoir ;
- 14 paniers ont été vendus en fin de festival grâce à l'application mobile de PHENIX ;
- 740 kg de restes alimentaires pour les chiens ont bénéficié aux 30 chiens de l'élevage de la capitainerie Les Petits Coteaux de Gascogne, à Sainte Foy de Peyrolières ;
- 971 kg de déchets alimentaires ont été transformés en compost par l'association Les Alchimistes Occiterra.

2020

En raison de l'épidémie de COVID-19, l'édition 2020 du festival Rio Loco a été annulée.

2021

L'édition 2021 du festival Rio Loco a été perturbée du fait des contraintes sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de COVID 19. Cette édition s'est déroulée sur 8 jours (du 13 au 20 juin 2021), avec une jauge de spectateurs limitée à 3 500 personnes. Du fait de ces contraintes, le nombre de restaurateurs présents était réduit. N'étaient présents que 6 food-trucks, contre une vingtaine auparavant.

Cette taille réduite a été l'occasion de tester à nouveau la vaisselle lavable en remplacement de la vaisselle jetable.

Des assiettes et des barquettes ont été proposées aux restaurateurs. L'association Elémen'Terre assurait la fourniture de la vaisselle, l'approvisionnement des restaurateurs et le lavage de la vaisselle sale.

Les restaurateurs payaient 1€ le contenant pris à l'association Elémen'Terre, euro qu'ils récupéraient en consigne auprès des consommateurs. En fin de festival, les restaurateurs rendaient la vaisselle qu'ils avaient en trop et récupéraient la somme correspondante. Pour les restaurateurs, cette action n'entraînait de ce fait aucune dépense supplémentaire.

Pour les festivaliers aussi, aucune dépense supplémentaire n'était à déplorer puisqu'ils payaient la consigne de 1€ par contenant lorsqu'ils prenaient à manger, et la récupéraient lors de la déconsigne au niveau de tentes dédiées.

En bilan, ce sont 5 300 assiettes jetables qui ont été évitées, pour un poids total de 105 kg. Autre aspect positif de cette action : un impact direct sur la propreté du site et sur la gestion des poubelles présentes sur le festival.

En complémentarité de cette action, la collecte et la valorisation des déchets alimentaires a une nouvelle fois été mise en œuvre sur le festival. La partie don alimentaire a elle été réduite à la collecte de pack d'eau. Le don alimentaire a diminué au fil des éditions pour plusieurs raisons : les restaurateurs prévoient au plus près de ce qui va être consommé et récupèrent les produits réutilisables (boissons, produits secs, ...) ; ainsi que des contraintes sanitaires plus strictes. De ce fait, pour 2021, l'action s'est concentrée sur la collecte et la valorisation des déchets alimentaires des restaurateurs et du catering. Les Alchimistes Occiterra ont collecté 1,6 tonne de déchets alimentaires, valorisés en compost localement.

2022

L'édition 2022 du festival Rio Loco s'est tenue du 15 au 19 juin. L'amélioration de la situation sanitaire a permis une organisation proche de la "normale" avec 46 000 festivaliers et 16 stands de restauration.

Les solutions de vaisselle lavable ont été mises en place par l'association Elémen'Terre sur le même principe de fonctionnement que l'édition précédente, avec la proposition de deux formats d'assiettes, un format de barquettes et trois stands de déconsigne. Au total, ce sont 13 restaurateurs qui ont participé en utilisant 8 500 contenants sur la durée du festival (82% d'assiettes, 18% de barquettes). Ce sont ainsi 190 kg de déchets de vaisselle jetable qui ont été évités.

Quant aux déchets alimentaires, Les Alchimistes Occiterra ont pu collecter 1,7 tonne de déchets alimentaires pour les valoriser en compost.

PERSPECTIVE

- Autonomiser les organisateurs d'événements dans la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable.

ACTION D3 - MISE À DISPOSITION DE GOURDES D’EAU POUR LES AGENTS DE TERRAIN DE LA MÉTROPOLE

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●		

● Action réalisée

Description de l’action

En période estivale, dans le cadre de la prévention du risque de canicule, la Métropole fournit des bouteilles d’eau aux agents travaillant en extérieur (balayeurs, agents de collecte, ...). En 2019, cela représentait plus de 80 000 bouteilles consommées, soit l’équivalent de 2,4 tonnes de déchets.

Afin de limiter les déchets produits, la collectivité a donc souhaité les remplacer par des gourdes réutilisables.

Une expérimentation a été menée en 2020 auprès de 140 agents des pôles territoriaux pour mesurer son acceptation et pour identifier le type (isotherme ou pas) et la contenance adaptés. Suite au retour positif des agents des pôles, le déploiement sur d’autres directions est envisagé.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets plastiques

Bilan annuel

2020/
2021



Suite à l’expérimentation menée sur les pôles territoriaux, la direction Déchets et Moyens Techniques a également testé les gourdes auprès de ses agents de terrain. Ce test a été mené avec un panel d’une cinquantaine d’agents représentatif des différents services concernés : la collecte, le centre de tri, les ateliers mécaniques, les ambassadeurs du tri et de la prévention et l’équipe compostage. Chaque agent a reçu une gourde isotherme de 750 ml. Les 2/3 des testeurs ont validé l’utilisation de la gourde à la fin de l’été 2021. Une nouvelle distribution a donc été organisée avec plus de 400 gourdes remises aux agents.

Une communication spécifique (affiches A3 et flyer A5) a été mise en place sur les sites concernés.

2022



Une nouvelle distribution de gourdes a été organisée pour les agents non dotés (absents en 2021 notamment pour cause de pandémie) et pour les nouveaux arrivants. Comme en 2021, les bénéficiaires prioritaires ont été les agents travaillant à la collecte des déchets, les agents de tri (le Centre de tri est doté d’une fontaine à eau opérationnelle depuis l’été 2022) ainsi que les agents de réparation et de maintenance des véhicules.

130 gourdes ont ainsi été distribuées en 2022 dans un contexte de fortes chaleurs voire de canicules répétitives. La consommation d’eau en bouteille a été divisée par 5.



AXE E - DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS

Introduction

Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants, permet d’alléger leur impact sur l’environnement en optimisant leur utilisation. Cela se traduit de plusieurs façons :

- pour les fabricants : augmenter la durée de vie totale de fonctionnement en augmentant la qualité, la réparabilité, la compatibilité et la capacité à évoluer ;
- pour les consommateurs : consommer de façon plus raisonnable (suivant les besoins réels, en entretenant les produits, en les réparant si besoin et en résistant aux effets de mode) ;
- pour toutes les parties prenantes : en optimisant les usages et en favorisant le réemploi des objets.

Augmenter la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d’économie circulaire.

Plusieurs lois vont dans ce sens :

- la loi 2014-344 relative à la consommation, avec notamment l’obligation qui est faite aux vendeurs de porter à connaissance des consommateurs, avant la vente, la période pendant laquelle ou de la date jusqu’à laquelle les pièces détachées sont disponibles sur le marché ;
- la loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte qui définit l’obsolescence programmée et qui a pour objectif de développer le réemploi ;
- la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui, entre autre, introduit l’indice de réparabilité.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser le réemploi des objets
- Sensibiliser les habitants à la réparation, au réemploi et aux modes de consommation alternatifs (location, troc, échange, partage, etc.)

OBJECTIF QUANTITATIF

- -7 kg/hab. d’encombrants collectés en porte-à-porte ou en déchèteries¹⁵ en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Ratios de collectes d’encombrants en porte-à-porte et en déchèterie par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS	0	34 kg	33 kg	32 kg	31 kg	30 kg	29 kg	28 kg
RÉSULTATS	35 kg	36 kg	37 kg	35 kg	42 kg	38 kg		

Coût annuel de l’axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	124 000 €	122 000 €	122 000 €	126 000 €	19 000 €	94 000 €		

Effectif (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	0,05 ETP	0,02 ETP	0,03 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,2 ETP		

15. Sont pris en compte dans le flux “encombrants collectés en déchèteries” : le tout-venant incinérable et non incinérable, les déchets d’équipements électriques et électroniques, les déchets issus de l’ameublement.

Bilan annuel

2018/
2019



La métropole, consciente de l’enjeu autour de la deuxième vie des objets et de l’économie circulaire, a adopté en 2019 une stratégie et une feuille de route pour la période 2020-2030 à ce sujet.

Cette feuille de route s’organise autour de 3 orientations :

- Orientation 1 - Organiser la gouvernance transversale de la démarche et la mobilisation des acteurs du territoire autour de la transition énergétique et écologique du territoire ;
- Orientation 2 - BTP “Bâtir la Métropole à partir des ressources locales” ;
- Orientation 3 - Biens manufacturés “Écoconception, réparation, réemploi”.

Pour cette troisième orientation, voici quelques-unes des actions prévues :

- Créer une instance de concertation sur le réemploi fédérant les acteurs de la collecte, de la valorisation de produits usagés et du réemploi ;
- Lancer des appels à projets écoconception et conception longue durée auprès de l’écosystème des starts up, entreprises et services de conception et de design via le schéma directeur Smart City ;
- Développer des synergies autour des activités de réparation (fabricants, réparateurs), en lien avec la démarche “CONSOM’Acteurs” ;
- Soutenir les démarches engagées : label LONGTIME, démarche “répar’acteurs” et extension de la gamme des produits réparables labellisés ;
- Expérimenter un fond/chèque réparation sur certains quartiers prioritaires ;
- Accompagner les activités de réparation et développer les coopérations entre fabricants et réparateurs ;
- Accompagner le développement des consignes ;
- Accompagner la diversification des activités de réemploi (déchèterie innovante, gestion des encombrants, etc.)
- Utiliser la commande publique comme levier de développement du réemploi, de la consigne et de la réparation.

2020



Cette année le flux “encombrants” est en diminution par rapport à 2019. Cette baisse est principalement due à une diminution des tonnages collectés en porte à porte (-1 200 t). Toutefois, cette évolution est à mettre au regard de l’augmentation constatée des dépôts sauvages.

Dans le cadre de sa feuille de route Economie Circulaire, Toulouse Métropole a mis en place, fin 2020, une prime “Réparation”. Cette prime, première aide française à destination des particuliers pour la réparation de leurs appareils du quotidien (électroménager, outillage, téléphonie, etc.), a bénéficié à 110 personnes, pour un montant total d’aide de 2 700 €.

Les principaux appareils à avoir bénéficié de cette prime “Réparation” sont :

- La téléphonie (13%)
- L’électroménager (28%)
- l’audiovisuel (56%)

L’aide moyenne accordée a été de 38 € par réparation. 13 professionnels, du réseau des Repar’Acteurs¹⁶, ont été sollicités pour des réparations dans le cadre de cette prime, pour une valeur totale de réparation de près de 10 000 €.

Toulouse Métropole intègre également la question du réemploi et de la réutilisation dans son activité. Ainsi, avec la déconstruction de l’ancien parc des expositions de Toulouse, la métropole a souhaité initier une démarche “Économie circulaire” sur des chantiers expérimentaux pour repenser les modes de consommation et de production et optimiser l’utilisation des ressources. Concernant l’ancien parc des expositions de Toulouse, 95% des matériaux seront réutilisés, recyclés et valorisés.

Les matériaux récupérés de la déconstruction réalisée permettront :

- la rénovation du réseau électrique d’un nouveau centre d’hébergement d’urgence de 42 lits à Toulouse ;
- la réutilisation des structures métalliques (IPN) des halls en mobilier urbain (bancs, etc.) qui sera mis en place dans les nouveaux espaces publics de l’île du Ramier ;
- le recyclage des enrobés du parc des expositions de l’île du Ramier sur le site du Pôle Economique du MEETT ;
- la récupération de plusieurs objets et matériaux pour EMMAUS et ses partenaires : lampes, haut-parleurs, éviers, lavabos, robinets d’incendie armés, chevrons, etc.

16. Annuaire, mis en place par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat d’Occitanie, répertoriant les professionnels de la réparation : www.reparateurs-occitanie.fr

2021

Les encombrants collectés auprès des habitants (soit en porte-à-porte, soit en apport en déchetteries) sont en augmentation en 2021 : +7 kg/hab. par rapport à 2020.

Afin de sensibiliser le grand public à la réparation des objets, le ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME, en partenariat avec Spareka, ont lancé en 2020 un Repair Tour. Le principe : organiser des ateliers participatifs pour apprendre aux habitants à diagnostiquer les pannes les plus courantes, s'exercer à la réparation, et faire le plein de conseils d'entretien. En 2021, Toulouse Métropole a été sollicitée pour accueillir une des dates du Repair Tour. Le 29 septembre 2021, le stand de Spareka a été installé à Toulouse, place intérieure Saint-Cyprien, et a accueilli 200 personnes dont une cinquantaine venue avec un objet à réparer. Un franc succès !

Tout comme pour les déchets verts, le travail sur la définition d'un nouveau service de gestion des encombrants pour les habitants a été poursuivi en 2021. Les élus ont fait le choix de trois scénarios, qui vont être étudiés plus en détail, notamment par rapport à leur mise en œuvre par les services de Toulouse Métropole. En parallèle de ce travail, de nouvelles modalités de collectes ont été expérimentées sur les communes.

2022

Les encombrants collectés auprès des habitants sont en baisse de 4 kg par habitant par rapport à 2021, avec 38 kg/hab. collectés en 2022 (porte-à-porte et déchèteries).

Le travail réalisé sur l'harmonisation et l'optimisation de la gestion des encombrants a permis d'aboutir à de nouvelles modalités de service qui seront déployées à partir de 2024.

La collecte en porte-à-porte aura lieu sur prise de rendez-vous obligatoire, selon une fréquence adaptée aux typologies d'habitat et au nombre d'habitants.

De nouveaux services seront également déployés afin de favoriser le réemploi (points de collecte éphémères, locaux de pré-tri, nouvelle recyclerie,...)

PERSPECTIVE

- Organiser le déploiement des nouveaux services de gestion des encombrants.



ACTION E1 - POURSUIVRE ET AMÉLIORER LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

La collecte des textiles usagés sur le territoire de Toulouse Métropole a été lancée en 2013. Afin de compléter les points existants et d'atteindre les recommandations de l'éco-organisme Re-Fashion (1 point de collecte pour 2 000 habitants), un marché d'insertion, avec comme activité support la collecte des textiles, a été lancé en 2013. Ce marché a été renouvelé en 2016.

Le maintien, a minima, d'un point de collecte pour 2 000 habitants et le développement d'une communication concernant les textiles abîmés, déchirés, démodés seront nécessaires pour capter une partie des 9 kg de textiles encore présents dans les ordures ménagères.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la quantité de textiles dans les ordures ménagères
- Favoriser le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail

OBJECTIF QUANTITATIF

- +4,5 kg de textiles collectés / habitant

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de points de collecte présents sur la métropole

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		432	438	442	447	452	457	462
RÉSULTATS	410	447	538	514	523	556		

Ratio de textile collecté par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		3,7 kg	4,2 kg	5,2 kg	6,2 kg	7,2 kg	7,8 kg	7,8 kg
RÉSULTATS	3,1 kg	3,2 kg	3,1 kg	2,3 kg	2,8 kg	2,6 kg		

2018

Bien que le nombre de points de collecte soit en augmentation, la quantité collectée par habitant a tendance à stagner.

On observe des disparités sur le territoire de la métropole, concernant aussi bien le taux d'équipement en bornes de collecte qu'en quantité collectée par habitant. En effet, certaines communes dépassent les 10kg/hab. quand d'autres sont à moins de 1 kg/hab.

2019

Comme en 2018, les tonnages de textiles collectés par habitant restent constants malgré la forte augmentation du nombre de points de collecte. Cette valeur est supérieure à celle des collectivités identiques (2,5 kg/hab.) mais inférieure à la moyenne nationale (3,7 kg/hab.) ou à celle de la région Occitanie (3,7 kg/hab.).

Plus de 80% des points de collecte sont des bornes, 10% sont des associations, le reste étant des points de vente en boutique ou des points de collecte ponctuels.

Afin d'inciter les habitants au tri des textiles, trois panneaux d'information ont été réalisés et exposés sur le stand de sensibilisation de Toulouse Métropole.

Un premier panneau a pour objectif de sensibiliser à l'impact de l'industrie textile en partant de l'exemple de la fabrication d'un jean. Le deuxième panneau propose des solutions pour réduire l'impact des achats textiles et le dernier présente les enjeux du tri et du recyclage des textiles.

2020

Le nombre de points de collecte est en diminution. Cette baisse provient essentiellement du nombre d'associations ou de vestiaires recensés auprès de l'éco-organisme Re-fashion.

Avec la crise sanitaire, la collecte des bornes de textile a été suspendue de début mars à mi-juin 2020. Cet arrêt est lié à l'arrêt de la filière de valorisation des textiles pendant la période de confinement. Pendant cette période, la collectivité a observé une augmentation notable des incivilités et une multiplication des dépôts de linge au pied des bornes neutralisées.

Malgré les actions de communication menées en 2020 (post sur les réseaux sociaux, exposition "Re-cyclage", etc.), les mesures de confinement, les contraintes sanitaires et la fermeture des commerces dits non-essentiels ont eu pour impact une diminution des quantités de textiles collectés par rapport à 2019 :

- Toulouse Métropole : -26%
- Haute Garonne : -22%
- Occitanie : -18%
- France : -19%

2021

Pour la deuxième année consécutive, l'éco-organisme ReFashion a organisé une campagne de communication synchronisée entre tous les acteurs de la filière textile. Cette année, les collectivités ont été invitées à y participer. Cette campagne s'est déroulée sur les réseaux sociaux du 8 au 17 octobre 2021. Toulouse Métropole y a participé en relayant activement les visuels de Re_Fashion sur ses comptes Facebook et Twitter.

Les tonnages collectés en 2021 sur le territoire de Toulouse Métropole augmentent de près de 22% par rapport à 2020, sans toutefois revenir au niveau de 2019.

Avec 2,8 kg/hab de textiles collectés en 2021, Toulouse Métropole reste en dessous des moyennes départementales, régionales et nationales.

Concernant le nombre de points d'apport volontaire, la Métropole se situe au niveau de la moyenne nationale avec 1 point pour 1 500 habitants.

2022

Les tonnages collectés sur le territoire en 2022 sont en légère baisse avec 2,6 kg par habitant. La distribution des points d'apport volontaire sur le territoire de la Métropole se situe toujours dans la moyenne, avec 1 point pour 1 500 habitants environ.

La convention qui lie Toulouse Métropole avec l'éco-organisme Refashion (anciennement EcoTLC) arrive à échéance le 31 décembre 2022, avec la fin de l'agrément de l'éco-organisme et en attente de son renouvellement.

PERSPECTIVES

- Renouveler le conventionnement avec un Éco-organisme ;
- Renforcer la communication sur la collecte et le recyclage des textiles.



ACTION E2 - DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LE RÉEMPLOI SUR LES DÉCHÈTERIES DE DECOSET

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

De 2011 à 2020 Toulouse Métropole a collaboré avec la recyclerie La Glanerie pour développer le réemploi sur ses déchèteries. Cette dernière a formé des personnes (des “valoristes”) présentes sur 6 déchèteries de la Métropole pour récupérer les objets pouvant avoir une deuxième vie avant que les habitants ne les jettent dans les bennes. Ces objets sont ensuite nettoyés et remis en état dans les ateliers de la Glanerie et revendus dans l’une des deux boutiques.

Depuis 2018, le syndicat de traitement Decoset travaille à développer le réemploi sur 13 déchèteries exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de services. Le syndicat conventionne ainsi avec plusieurs acteurs du réemploi et installe progressivement sur l'ensemble de ses déchèteries un espace dédié à la collecte des objets destinés au réemploi. Il améliore l'efficacité de la collecte, avec notamment une meilleure information des usagers.

Avec le transfert des déchèteries de Toulouse Métropole à Decoset en 2021, l'action mise en place par la métropole a été intégrée à la démarche mise en place par le syndicat.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Faire connaître les ressourceries / recycleries aux habitants de Toulouse
- Aider le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

OBJECTIF QUANTITATIF

- Détourner 450 t d'objets vers le réemploi

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité d'objets détournés sur les déchèteries de Decoset par an				
	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS	400 t	410 t	430 t	450 t
RÉSULTATS	376 t	390 t		

Bilan annuel

2018



En 2018, La Glanerie a collecté 147 tonnes d’objets sur les six déchèteries de Toulouse, ainsi que 48 tonnes apportées directement sur leur site et 9 tonnes collectées auprès de professionnels.

Ces objets sont composés majoritairement de meubles, de textiles, d’équipements électriques et électroniques.

Le chiffre d’affaire de la Glanerie a augmenté de 20% entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à des aménagements réalisés, mais également à une augmentation des habitudes de consommation du réemploi.

Sur le volet de l'insertion, 41 personnes ont été recrutées en 2018 et il y a eu 18 sorties positives (7 dans l'emploi durable, 6 dans l'emploi de transition et 5 en formation qualifiante) sur les 31 sorties de l'année.

2019



Depuis janvier 2019, La Glanerie est également en convention avec le syndicat mixte Decoset pour récupérer des objets sur trois déchèteries (Plaisance du Touch, Ramonville-Saint-Agne et Saint Alban).

Bien que les tonnages collectés sur le territoire de Toulouse Métropole soient en baisse, au global, La Glanerie a collecté 13 tonnes supplémentaires en 2019 par rapport à 2018.

37% des objets collectés ont intégré la filière du réemploi, 53% celle du recyclage et enfin les 10% restant n’ont pas pu être valorisés.

2020



Malgré la crise liée à la COVID-19, les tonnages collectés sont à nouveau en augmentation en 2020. L’impact des mesures de confinement est visible sur les mois de mars, avril et mai.

Deux déchèteries se démarquent par rapport à la quantité d’objets récupérée. Il s’agit des déchèteries du Ramier et des Cosmonautes, avec respectivement 36 t et 35 t collectés en 2020. Viennent ensuite les déchèteries de Monlong et d’Atlanta (25 t chacune), puis la déchèterie de Turlu (20 t) et enfin celle de Cugnaux (14 t).

2021



Dans le cadre du transfert de compétences, Decoset a repris au 1er janvier 2021 la gestion et l’exploitation des déchèteries de Toulouse, de Cugnaux et de Blagnac. La convention avec La Glanerie a été renouvelée selon les mêmes modalités. Elle a collecté sur ces déchèteries 202 t dont plus d’une quarantaine de tonnes sur chacune des déchèteries des Cosmonautes (46 t), de Monlong (39 t) et du Ramier (42 t).

Dans le cadre du marché d’exploitation des 13 déchèteries, près de 175 tonnes ont ainsi été collectées par les acteurs du réemploi conventionnés avec Decoset : La Remixerie, La Glanerie, La Rafistolerie, Emmaüs 82, Comité d’Amis d’Emmaüs du Lauragais 11, Le Lutin Vert, La Rebooterie, ANTIGASPI, AIDSESEM, Recyclo’Bat.

Sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch, ouverte en 2018 en remplacement de celle de Colomiers, un espace showroom du réemploi a été créé. Ce lieu permet de mettre en valeur les acteurs du réemploi et la qualité des objets vendus dans leurs points de vente, avec à chaque saison l’exposition d’une nouvelle collection d’objets :

- collection printemps : les allées et venues (hall d’entrée) ;
- collection été : terrasse ou balcon ;
- collection automne : studio étudiant ;
- collection hiver : les fêtes de fin d’année dans un salon.

2022

Les actions de sensibilisation à la prévention des déchets se sont développées, essentiellement sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch qui bénéficie d'espaces pédagogiques :

- des sessions de sensibilisation ont été animées par Merci René au showroom du réemploi (3 sessions par collection) ;
- deux Repair cafés ont été organisés dans la salle pédagogique, animés par Repair café Colomiers et Repair café Tournefeuille. 43 personnes sont venues afin de réparer leurs objets et 22 objets ont été réparés au cours des deux Repair cafés ;
- 5 ateliers ont été animés dans la salle pédagogique dans le cadre de la convention avec la ressourcerie La Glanerie. Chacun des ateliers offre la possibilité aux usagers de fabriquer des alternatives au jetable à partir de matériaux de récupération (un tote bag avec un tee-shirt, un bee wrap avec des chutes de tissus, une éponge Tawashi avec des chaussettes,...). Les ateliers sont sans inscription et se déroulent sur deux heures, en accès libre, les mercredis après-midi. Une dizaine de personnes en moyenne par atelier sont sensibilisées.

PERSPECTIVES

- Concevoir un stand pour sensibiliser le grand public au réemploi et à la réparation ;
- Réaliser un guide du réemploi sous format numérique.



ACTION E3 - ORGANISER DES COLLECTES DE PROXIMITÉ D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2015, en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem, des collectes de proximité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont organisées à Toulouse. En moyenne, 16 collectes sont réalisées par an, réparties sur 8 sites toulousains différents.

En fonction de leur état, les DEEE collectés sont ensuite orientés vers le réemploi ou vers la dépollution et le recyclage.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Favoriser le réemploi des DEEE

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de DEEE collectés annuellement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS		19 t	19 t	13 t	21 t	16 t		

2018

En 2018, 19 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectés sur 28 dates. Ces collectes ont eu lieu sur six emplacements différents de Toulouse :

- Place Olivier
- Boulevard de Strasbourg
- Palais de justice
- Place Saint-Aubin
- Place des Carmes
- Place de l'Europe

Au total 1 457 personnes sont venues apporter en moyenne 13 kg d'objets. Ces objets suivront les filières de recyclage adaptées.

2019

Les points de collecte étaient les mêmes qu'en 2018.

Il y a eu un peu moins de 19 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques apportés par environ 1 600 personnes.

Ces dernières ont principalement apporté de petits appareils ménagers (70%). 20% des apports sont des écrans et le reste correspond aux gros appareils électroménagers.

Les résultats de ces collectes de proximité sont en légère baisse par rapport à l'année précédente. Toutefois, les apports dans les déchèteries toulousaines sont en augmentation de 6% par rapport à 2018.

2020

Avec la crise sanitaire liée à la COVID-19, les collectes initialement prévues entre mars et juin ont été annulées (soit 10 dates de moins que prévu).

Sur les 18 collectes maintenues, les résultats en nombre de visiteurs et en quantité de DEEE collectée par date sont équivalents à ceux de l'année précédente.

2021

Le nombre de collectes de proximité réalisées sur Toulouse en 2021 revient au niveau d'avant la crise, avec 28 dates. Les tonnages collectés repartent aussi à la hausse, du fait du nombre plus important de dates, mais également grâce à une moyenne des apports plus importante par date : 737kg en moyenne en 2021 contre 695kg en 2020.

La part la plus importante des apports concerne les petits appareils ménagers qui représentent 72% des tonnages, suivis par les écrans (14%), le gros électroménager hors froid (12%) et enfin l'électroménager froid (3%). Cette répartition peut s'expliquer par le fait que ces collectes sont organisées principalement dans les quartiers du centre de Toulouse. Les personnes viennent donc plutôt à pied ou avec les transports en commun. Il est donc plus facile pour elles d'apporter des petits appareils.

2022

Les collectes de proximité ont continué en 2022 avec 28 dates organisées dans les quartiers toulousains. La quantité totale collectée est en baisse, avec 16 tonnes collectées comparé à 21 tonnes en 2021. Ceci s'explique à la fois par un nombre d'apports plus faible (1707) ainsi qu'une moyenne collectée par visite plus basse (9,3kg/visite). La répartition selon le type d'appareils déposés reste sensiblement la même.

Cette tendance à la baisse des quantités collectées s'observe également au niveau national.

PERSPECTIVE

- Intégrer des actions de sensibilisation aux collectes de proximité.



ACTION E4 - ÉTUDIER LES MODALITÉS D’HARMONISATION ET D’OPTIMISATION POUR REDÉFINIR LE SERVICE DE GESTION DES ENCOMBRANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l’action

Actuellement, les modalités de collecte des encombrants sur le territoire de la métropole sont très variables d’une commune à l’autre, sans corrélation possible entre le niveau de service et la typologie des communes. De plus, dans les conditions actuelles, cette collecte s’avère traumatisante pour les agents de collecte. Il est donc important d’en repenser les modalités et d’harmoniser le niveau de service sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude permettant d’analyser les enjeux de la collecte des encombrants et de travailler avec tous les acteurs concernés pour définir le service rendu à l’habitant.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Réorganiser la collecte d’encombrants avec les acteurs concernés

OBJECTIF QUANTITATIF

- Les objectifs sont réglementaires et visent la valorisation de 4 800 tonnes dans des filières appropriées d’ici 2026

Bilan annuel

2019/2020

Cette étude est menée en même temps que celle sur l’évolution de la collecte des déchets verts. Pour les deux flux (encombrants et déchets verts), la démarche est la suivante :

- Phase 1 - État des lieux et analyse du contexte
- Phase 2 - Diagnostic du service
- Phase 3 - Proposition de scénarii
 - 3.1 - scénarii de service à l’habitant
 - 3.2 - scénarii d’organisation de la collecte
- Phase 4 - Choix du scénario final
- Phase 5 - Démarrage du plan d’action

Afin de mener à bien ce travail, Toulouse Métropole est accompagnée par un bureau d’études. L’étude a démarré en mars 2020.

Les phases 1 et 2 sont terminées. Il en ressort que les niveaux de services sont différents d’une commune à l’autre, ainsi que l’organisation interne.

L’analyse AFOM des éléments de l’état des lieux fait ressortir les points suivants :

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	· Le service en place permet de diminuer la quantité de déchets verts ou encombrants présente dans les ordures ménagères · Certaines communes sont déjà conteneurisées · Multiples possibilités offertes aux usagers par le service en place	· Organisation complexe et inéquitable pour les usagers · Matériel de précollecte et de collecte inadapté · R437¹⁷ non respectée · Absence de traçabilité du devenir des déchets · Coûts de gestion importants · Absence de budget communication dédié
	OPPORTUNITÉS	MENACES
EXTERNE	· Les préconisations des plans encouragent une diminution des tonnages collectés · La LTECV¹⁸ incite à une gestion de proximité des biodéchets par les usagers	· Risque de transfert de flux vers les déchèteries dans le cas d’une diminution du service alors que les déchèteries sont déjà saturées · Une diminution du service peut avoir un impact sur la satisfaction de l’usager · Risque de dépôts sauvages

24 pistes d’améliorations, au niveau du service, de l’organisation, de la réglementation et de la communication ont été identifiées. Ces pistes d’amélioration servent de base de réflexion pour définir des scénarios d’organisation de la collecte des encombrants.

2021

L’année 2021 a consisté à identifier les scénarios d’évolution du service de gestion des encombrants et à en explorer leur faisabilité technique et organisationnelle. Quatre scénarios techniques ont ainsi été proposés, allant à des niveaux de services réduits au minimum selon les typologies des communes (% habitat collectif et nombre d’habitants) jusqu’à l’augmentation des niveaux de services des communes les moins bien desservies. Pour affiner les choix des scénarios à approfondir à travers une approche organisationnelle (moyens techniques et humains), un groupe de travail, avec les élus, a été constitué et a réduit à 3 le nombre de scénarios à explorer à l’échelle de la métropole. Un travail est en cours sur les réorganisations induites par ces 3 possibles scénarios au niveau des pôles territoriaux et de la Direction des Déchets et Moyens Techniques.

17. Recommandation de la Caisse nationale de l’assurance maladie des travailleurs salariés pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers
18. Loi TEPCV : Loi de transition énergétique pour une croissance verte

2022

Suite à l'étude réalisée en 2021, un scénario d'harmonisation de la collecte des encombrants sur le territoire a été retenu et délibéré en Conseil Métropolitain en octobre 2022. La collecte en porte-à-porte aura lieu sur prise de rendez-vous obligatoire, selon une fréquence adaptée aux typologies d'habitat et au nombre d'habitants.

De nouveaux services seront également déployés afin de favoriser le réemploi :

- mise à disposition de points de collecte éphémères et de proximité selon un calendrier annuel ;
- accompagnement à la création et à la gestion de locaux de pré-tri dans les grands ensembles collectifs ;
- accompagnement à l'implantation et au développement d'une recyclerie afin de compléter le réseau existant ;
- expérimentation de récupération des flux réemployables par les associations et structures existantes.

Les nouveaux services seront mis en place progressivement courant 2024, avant la modification des collectes en porte-à-porte en 2025.

PERSPECTIVE

- Action close.



ACTION E5 - EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES ENCOMBRANTS

Calendrier

2021	2022	2023	2024
●	●		

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des encombrants (Action E4) va amener à déployer de nouveaux services complémentaires à la collecte en porte-à-porte, pour offrir une offre de service complète à l'utilisateur et permettre de mieux valoriser les encombrants collectés. Afin de s'assurer que ces services complémentaires répondent aux attentes des usagers, et pour en définir les conditions de réussite, une série d'expérimentation va être réalisée.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Expérimenter de nouvelles modalités de services à l'utilisateur, afin de favoriser la meilleure valorisation des encombrants collectés ou de réduire l'utilisation d'un service de collecte en porte à porte
- Identifier les dispositifs les plus performants en termes de meilleure valorisation des encombrants collectés en porte à porte

2021

Un dispositif de collecte éphémère a été expérimenté sur deux communes (Bruguières et Mondonville) durant l'automne 2021. Les flux acceptés étaient les mêmes que ceux collectés en porte-à-porte (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, Déchets d'Éléments d'Ameublement, bois, métal, tout venant). Deux associations locales de réemploi ont participé à l'évènement pour récupérer le flux réemployable, non valorisé dans le cadre des collectes en porte-à-porte. Sur ces deux journées, 52 visiteurs sont venus déposer leurs déchets, permettant de récupérer un peu moins de 3 tonnes d'objets et matériaux, dont 350 kg d'objets réemployables.

Dans une optique d'économie circulaire, la Métropole a également proposé, sur les communes de Bruguières et Mondonville, respectivement les 27 octobre et 24 novembre, une collecte mobile de proximité pour les encombrants, avec la participation de la Glanerie. Ainsi, une trentaine d'usagers sont venus sur chacune de ces deux journées pour amener leurs encombrants qui ont pu être valorisés ou réemployés pour 85% des apports en poids. Ces journées avaient une visée pédagogique pour les usagers qui ont pu apprécier la démarche des valoristes de la Glanerie, dont le métier est d'évaluer le potentiel de réutilisation des encombrants déposés.

2022

Le déploiement des nouveaux modes de gestion des encombrants sur le territoire nécessite une lourde réorganisation interne, avec des transferts d'agents entre directions et l'achat de véhicules de collecte adaptés à une collecte préservante afin de favoriser le réemploi. L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de l'organisation cible et à la réflexion sur les modalités de mise en œuvre.

PERSPECTIVES

- Organiser des campagnes de sensibilisation pour accompagner le changement et l'évolution des pratiques ;
- Déployer les nouvelles modalités de service à l'habitant.



ACTION E6 - DÉPLOYER UNE “PRIME RÉPARATION” À DESTINATION DES HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Pour réduire la production de déchets et le prélèvement de ressources naturelles, il est pertinent de prolonger la durée de vie des produits et de favoriser leur réparation et/ou leur ré-emploi.

Au-delà de l’affichage de l’indice de réparabilité et de la promotion des artisans de la réparation, il est nécessaire d’accompagner les citoyens à faire évoluer leurs comportements de consommation en les incitant financièrement à faire réparer leurs biens.

En cohérence avec la feuille de route Économie Circulaire mise en œuvre dans le cadre de son schéma de développement économique et son Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole propose, depuis fin 2020, une aide financière pour la réparation des biens manufacturés auprès des artisans du réseau des “Répar’acteurs” à destination des particuliers résidant sur la métropole.

Cette aide est soumise à condition de ressources et concerne certaines catégories d’appareils :

- Électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, cuisson électrique, réfrigérateur, congélateur),
- Téléphonie et digital (téléphone, smartphone, tablette, ordinateur),
- Audio-visuels (télévision, chaîne hi-fi, appareil photographique),
- Outillage (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, outils électroportatifs),
- Horlogerie (montre, horloge),
- Cordonnerie.

L’aide s’élève à 30% du montant (hors taxes) de la réparation, avec un maximum de 100€ d’aide par réparation. Il n’est possible de bénéficier de cette prime qu’une fois par an.

<https://demarches-tm.eservices.toulouse-metropole.fr/habitat/prime-reparation/>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser le développement d’emplois non délocalisables
- Sensibiliser à la réparation et au prolongement de la durée de vie des objets
- 2 250 Bénéficiaires de la prime réparation au total

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre total de bénéficiaires de la prime

	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS	500	1 500	1 750	2 000	2 250
RÉSULTATS	20	178	401		

Montant total des aides versées

	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS	50 000€	150 000€	175 000€	200 000€	225 000€
RÉSULTATS	708€	7 350€	16 617€		

2020



Cette prime, première aide française à destination des particuliers pour la réparation de leurs appareils du quotidien, a bénéficié à 110 personnes, pour un montant total d'aide de 2 700 €.

Les principaux appareils à avoir bénéficié de cette prime "Réparation" sont :

- L'audiovisuel (56%) ;
- L'électroménager (28%) ;
- La téléphonie (13%).

L'aide moyenne accordée a été de 38€ par réparation. 13 professionnels, du réseau des Repar'Acteurs¹⁹, ont été sollicités pour des réparations dans le cadre de cette prime, pour une valeur totale de réparation de près de 10 000€.

2021



Initialement prévue pour la seule année 2020, son impact positif sur l'économie locale a conduit à prolonger la prime pour les prochaines années. Le montant moyen accordé est de 43€.

L'aspect incitatif du dispositif a été vérifié avec plus de 75% des bénéficiaires qui déclarent avoir été incités à réparer leur objet grâce à cette prime. À titre indicatif, les objets les plus réparés sont, comme l'année précédente, du type audio-visuel (50%), électroménager (36%) et téléphonie (13%).

L'année 2021 a été l'occasion de faire la promotion de la prime réparation auprès des répar'acteurs et du grand public avec la participation à des forums ou encore la réalisation d'une campagne de communication (<https://www.youtube.com/watch?v=gq49H2jiC34>).

2022



En 2022, 9 267€ de primes ont été attribués à des particuliers pour 223 réparations, pour un montant moyen de 43€.

L'électroménager et l'audio-visuel restent les principaux objets et appareils réparés (respectivement 47% et 42%), ainsi que la téléphonie (9%). Pour la première année, les instruments de musique pouvaient également bénéficier de cette prime ; ils représentaient 1% des réparations avec l'outillage, la cordonnerie, l'horlogerie.

85% des bénéficiaires ont déclaré avoir été incités par l'existence de la prime pour faire réparer leurs objets, ce qui, une fois de plus, démontre le caractère incitatif de cette prime.

Qui sont ces bénéficiaires ?

- 42% sont situés en dehors du territoire de la ville de Toulouse
- 60% sont des hommes
- 65% ont plus de 40 ans

Ces citoyens ont ainsi investi plus de 30 500 € auprès de 30 répar'acteurs du territoire métropolitain.

PERSPECTIVE

- Renforcer l'information auprès des habitants.

19. Annuaire, mis en place par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie, répertoriant les professionnels de la réparation : www.reparateurs-occitanie.fr



AXE F - FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Introduction

Réduire ses déchets nécessite de changer nos habitudes de consommation. La consommation responsable vise à mieux satisfaire les besoins des consommateurs grâce à des biens et des services économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social. Du processus d'achat, à l'utilisation du produit et à sa fin de vie, des actions de sensibilisation sont à mener pour inciter les consommateurs à ;

- acheter en fonction de leurs besoins réels et mieux ;
- mieux utiliser et moins gaspiller ;
- offrir une deuxième vie aux objets.

Depuis 2013 de nombreux outils de communication et de sensibilisation (animations scolaires, guides, pages internet dédiées, jeux pédagogiques, campagnes de communication, etc.) ont été réalisés pour accompagner les actions menées par la collectivité et sensibiliser les habitants en matière de prévention des déchets.

Dans le cadre du PLDMA et après 5 ans d'expérience, il s'agira pour Toulouse Métropole de :

- renouveler ses outils de sensibilisation,
- renforcer la communication et continuer à diffuser les bonnes pratiques,
- développer de nouveaux réseaux de diffusion.

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation devra combiner et remplir les trois objectifs suivants :

1. Faire connaître : présenter la marche à suivre et les actions opérationnelles et concrètes à la portée des citoyens ;
2. Faire agir : accompagner le changement de comportement pour faire de la réduction des déchets une norme sociale ;
3. Prouver l'efficacité des actions (feed-back) : proposer des actions efficaces, éprouvées, réalistes et crédibles :
 - Promouvoir les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la réduction des déchets ;
 - Informer sur les résultats.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants aux gestes de la prévention des déchets en diffusant les bonnes pratiques
- Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices issus du changement de comportement

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Coût de l'axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	65 000 €	71 000 €	149 000 €	105 000 €	192 000 €	415 000 €		

Effectif (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	0,4 ETP	0,4 ETP	0,6 ETP	0,7 ETP	0,7 ETP	1,7 ETP		

2018/
2019



La Métropole communique auprès des habitants pour porter à leur connaissance les actions qu'elle mène ou pour les sensibiliser aux gestes de réduction des déchets. Pour cela, elle utilise les supports à sa disposition : journal de la métropole, site Internet, réseaux sociaux, etc. Les communes sont également des relais d'information, par le biais de leurs bulletins municipaux ou supports numériques.

Toulouse Métropole utilise aussi les bennes à ordures ménagères comme support d'information en affichant les campagnes de communication sur les flancs de celles-ci. Enfin, la presse locale réalise régulièrement des articles sur la question des déchets, ainsi que des interviews d'élus.

2020



En 2020, les actions de communication se sont poursuivies. Un article, dans le magazine de la ville de Toulouse "À Toulouse", a présenté la démarche zéro-déchet.

Dans le cadre d'une réorganisation interne à la Direction Déchets et Moyens Techniques, les activités de communication et de sensibilisation au sujet de la réduction des déchets et du tri sont regroupées au sein d'un même service nommé "Evolution des Pratiques des Usagers".

De ce fait, un travail a débuté pour redéfinir une nouvelle offre d'animations scolaires.

Les ambassadeurs du tri ont été formés aux questions de réduction des déchets et sont devenus des ambassadeurs du tri et de la prévention (AdTP). Leurs missions intègrent désormais des messages liés à la réduction des déchets.

Un travail est en cours avec les AdTP pour revoir le guide de tri et le transformer en guide des déchets, qui traitera de l'ensemble des déchets gérés par la collectivité, et qui apportera des astuces pour les réduire. Ce guide sera complété par une foire aux questions, reprenant les principales interrogations des habitants sur la question des déchets.

2021



Suite au travail mené par les ambassadeurs du tri et de la prévention, le guide du tri, essentiellement centré sur les consignes de tri a évolué en guide général des déchets. Ce nouveau guide propose pour chaque flux de déchet collecté et géré par Toulouse Métropole des astuces de réduction, les consignes de tri et la destination du déchet.

Afin de continuer à sensibiliser les habitants de Toulouse Métropole, la Métropole a déployé une nouvelle campagne de communication sur l'espace public entre le 24 novembre et le 8 décembre 2021 sur Toulouse et 13 autres communes. Cette campagne d'affichage déclinait 4 messages :

- "Réparons nos objets" - avec un renvoi vers la prime réparation de Toulouse Métropole ;
- "Compostons nos déchets" - avec un renvoi vers les modalités de réservation d'un composteur ;
- "Offrons une deuxième vie à nos textiles" - avec un renvoi vers la carte des points de collectes ;
- "Achetez en vrac".

2022



Une enquête sur la perception du service de gestion des déchets par les usagers a été réalisée en partenariat avec la mission d'évaluation des politiques publiques de Toulouse Métropole. L'enquête s'est déroulée en deux temps :

- une enquête téléphonique auprès de 2 000 habitants représentatifs, afin d'obtenir un panorama des pratiques et des opinions ;
- des entretiens collectifs pour approfondir les résultats obtenus par l'enquête téléphonique et mieux comprendre les besoins et attentes.

Les résultats montrent que le service déchets est globalement bien perçu, avec une note moyenne attribuée de 7,3/10. La communication de Toulouse Métropole aurait permis à 32% des habitants interrogés de changer leurs pratiques.

Les principales attentes vis-à-vis de la Métropole portent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le renforcement des campagnes de sensibilisation, la gestion in situ des résidus de jardin, la mise en place d'un système de consigne et le déploiement d'aides financières pour le réemploi, la location et l'achat d'occasion.

Le travail de définition de la stratégie de communication et de mobilisation des métropolitains autour de l'enjeu des changements de pratiques dans la gestion des déchets a été entamé.

La phase de diagnostic a consisté en la réalisation d'une analyse critique de la communication de Toulouse Métropole, d'un benchmark, auprès d'autres collectivités et d'entretiens avec un panel d'acteurs de la Métropole afin d'évaluer la perception de la collectivité et les attentes pour l'avenir. La phase de définition de la stratégie qui se poursuivra début 2023, a pour finalité de définir les objectifs, les messages clés, ainsi que l'univers de communication.

PERSPECTIVE

· Finaliser la stratégie de communication et le plan d'action associé.



ACTION F1 - POURSUIVRE LA DISTRIBUTION DE L'AUTOCOLLANT "STOP PUB"

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Action réalisée

Description de l'action

La distribution de l'autocollant "Stop Pub" fait partie des premières actions lancées dans le cadre du premier plan d'action sur la réduction des déchets de Toulouse Métropole (2012-2017). Dès juin 2013, des autocollants étaient disponibles dans les accueils des mairies des communes et dans les mairies annexes de Toulouse. Différents acteurs ont également été des relais pour la distribution des "Stop Pub".

Une enquête téléphonique réalisée en 2016 indiquait que 34% des boîtes aux lettres de la métropole étaient équipées d'un autocollant. Dans le cadre de ce nouveau plan d'action, Toulouse Métropole va poursuivre la diffusion de ce support, en travaillant à la recherche de nouveaux relais de diffusion.

Objectifs

OBJECTIF QUANTITATIF

- 44% des boîtes aux lettres équipées

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollant								
	2016 ²⁰	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		35%	36%	38%	40%	46%	48%	50%
RÉSULTATS	34%	34%	34%	42%	44%	44%		

NB : Le plan d'action initial avait défini l'objectif de 44% des BAL équipées en 2024. Celui-ci ayant été atteint en 2021, les objectifs pour les années 2022, 2023 et 2024 ont été revus à la hausse.

Quantité d'imprimés sollicités évités annuellement								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		3 120 t	3 210 t	3 390 t	3 570 t	4 410 t	4 600 t	4 800 t
RÉSULTATS	3 033 t	3 086 t	3 146 t	3 952 t	4 220 t	4 304 t		

20. Dernières données disponibles

Bilan annuel

2019



Afin de mesurer les impacts de la distribution du "Stop Pub" dans les bulletins municipaux, un test a été mené entre avril et septembre 2019 auprès de 5 communes volontaires : Brax, Dremil-Lafage, Mons, Montrabé, Gagnac-sur-Garonne.

La métropole fournissait à chaque commune un article sur le "Stop Pub", ainsi que les autocollants. La commune se chargeait de les encarter dans son bulletin municipal.

Afin de mesurer l'impact de l'opération, des agents de la métropole sont passés dans chacune des 5 communes, environ 15 jours avant la distribution du magazine, pour compter le nombre de boîtes aux lettres équipées de l'autocollant. Ils sont ensuite repassés 3 semaines à 1 mois après la distribution pour refaire un nouveau décompte.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres a augmenté sur les 5 communes, dans des proportions allant de +2 points à +8 points.

Ayant fait preuve d'une efficacité relative, ce mode de distribution des autocollants ne sera pas généralisé sur l'ensemble des communes de la métropole. En effet, une part importante des autocollants encartés n'ont pas été utilisés, soit car les habitants en avaient déjà un, soit parce qu'ils ne le souhaitaient pas.

2020



Suite aux résultats du test mené en 2019 avec les bulletins municipaux, il a été décidé, pour faciliter l'accès à l'autocollant aux habitants, d'augmenter les points de distribution.

Les communes ont donc été sollicitées pour indiquer de nouveaux points potentiels dans leurs services. Le même travail a été mené avec les services de la métropole pour identifier ceux recevant du public. Au final, l'autocollant est disponible dans 180 points sur le territoire métropolitain.

À cette occasion, un présentoir a été réalisé pour faciliter la mise à disposition de l'autocollant. Son format est équivalent à celui d'un présentoir de cartes de visite et peut être posé sur un comptoir.

Afin de connaître le taux d'équipement en "Stop Pub" des boîtes aux lettres de la Métropole, un marché d'enquête téléphonique a été lancé. La première enquête a été réalisée en décembre 2020. Les résultats sont les suivants :

- 42% des personnes interrogées indiquent avoir mis un autocollant "Stop Pub" sur leur boîte aux lettres ;
- presque la moitié des personnes n'ayant pas de "Stop Pub" serait prête à en coller un si on le leur donnait ;
- 70% des personnes ayant un "Stop Pub" estiment qu'il est plutôt respecté. Cette affirmation varie en fonction de l'âge des répondants. Seuls 49% des 18-24 ans estiment que la mention est respectée, contre 84% pour les 65 ans et plus ;
- les personnes ayant indiqué un non-respect de la mention trouvent principalement des imprimés publicitaires et de grandes surfaces, à une fréquence de plusieurs fois par mois.

2021



L'action Stop Pub suit son cours en 2021 avec la poursuite des actions de déploiement engagées en 2020. Le taux d'équipement des boîtes aux lettres de la métropole atteint les 44% selon la dernière enquête téléphonique réalisée. Près de la moitié de ces mentions sont faites avec un autocollant, et un tiers par un mot créé par les personnes elles-mêmes. Il est à noter que la façon dont est indiqué le refus de la publicité n'a aucune influence sur son respect par les distributeurs.

Le respect de cette mention semble s'améliorer puisqu'en 2021, 77% des personnes utilisant un stop pub estiment qu'elle est plutôt respectée, contre 72% en 2020. Cette amélioration provient sans doute de l'évolution de la réglementation qui, depuis le 1er janvier 2021, pénalise d'une amende de 1 500€ (3 000€ en cas de récidive) le non-respect de la mention "stop pub".

La loi AGEC prévoit l'expérimentation du dispositif "Oui Pub", dont le principe est : par défaut, la publicité est interdite dans les boîtes aux lettres, sauf mention "Oui pub" apposée. Des appels à candidatures ont été envoyés par l'Etat aux collectivités. Ayant travaillé en 2020 sur l'augmentation des points de distribution de "Stop Pub" et sur sa communication autour de cette même mention, Toulouse Métropole a décidé de ne pas participer à cette expérimentation. Toutefois, la Métropole attend les conclusions de ces expérimentations et suivra les recommandations qui en seront tirées.

2022



Selon la dernière enquête téléphonique menée auprès des habitants de la Métropole, le taux d'équipement est stable : 44% des boîtes aux lettres sont équipées d'un autocollant "STOP PUB".

La mairie et les autres établissements publics restent les principaux modes d'accès à l'autocollant "STOP PUB".

Lorsqu'ils sont questionnés sur les freins à l'affichage du "STOP PUB", 21% répondent ne pas y avoir pensé, et 10% ne savent pas où trouver l'autocollant.

12% souhaitent continuer à recevoir les journaux de proximité de la collectivité, malgré la mention "Oui à l'info des collectivités" figurant sur l'autocollant, tandis que 29% trouvent les publicités utiles pour orienter leurs achats.

Une majorité d'habitants ayant apposé cette mention considère qu'elle est plutôt bien respectée (75%).

Dans le cadre de la loi AGEC, des communes ont expérimenté le dispositif "OUI PUB" décrit précédemment. Au cours de l'enquête téléphonique, il a été demandé aux habitants n'ayant pas l'intention d'afficher un "STOP PUB" (soit 30% de la population totale) s'ils seraient intéressés d'afficher la mention "OUI PUB". 36% ont répondu qu'ils colleraient un "OUI PUB" sur leur boîte aux lettres pour continuer à recevoir des imprimés publicitaires (soit 11% de la population totale qui serait motivée par cette réception).

PERSPECTIVES

- Mesurer, via une enquête téléphonique annuelle, l'impact des nouveaux points de distribution créés sur le taux d'équipement ;
- Cibler les moins de 35 ans en développant de nouveaux lieux de distribution.



ACTION F2 - PROPOSER AUX ÉCOLES ET AUX COMMUNES, DES ANIMATIONS POUR SENSIBILISER LES ENFANTS

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2016, Toulouse Métropole propose aux écoles et aux communes adhérentes des animations pour sensibiliser les enfants aux différentes thématiques de la réduction des déchets : pourquoi et comment réduire ses déchets, les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le cycle de la matière organique, la fabrication d'objets à partir d'objets jetés.

Six animations sont proposées :

- **Pourquoi faut-il réduire sa production de déchets** : enjeux au niveau mondial et local et évolution, consommation des ressources naturelles, éco-citoyenneté, gestion des déchets, etc. ;
- **Comment réduire ses déchets** : changement des modes de consommation, gestes alternatifs, intérêts économiques, environnementaux, sociaux de certains gestes de réduction des déchets, etc. ;
- **Le gaspillage alimentaire** : définition, enjeux, dates de consommation, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au quotidien, notamment au niveau individuel, etc. ;
- **La décomposition de la matière organique** : cycle de la matière organique, intérêt du retour au sol, les décomposeurs, notions sur le compostage, etc. ;
- **Des ateliers créatifs** à partir d'objets destinés à être jetés. Ces animations sont destinées aux cycles 2 et 3 et au périscolaire.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les enfants et leurs encadrants à la réduction des déchets

OBJECTIF QUANTITATIF

- 1 500 enfants sensibilisés/an

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre d'enfants sensibilisés en cumulé

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIFS		2 700	3 200	5 700	7 200	8 700	10 200	11 700
RÉSULTATS	1 200	2 061	3 297	4 525	7 150	9 150		

Nombre d'interventions réalisées annuellement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	68	37	49	49	105	81		

2018

Comme chaque année, des animations à destination des enfants au sujet de la réduction des déchets ont été proposées aussi bien aux écoles qu'aux communes adhérentes dans le cadre péri-scolaire.

En 2018, les animations se sont principalement déroulées dans le cadre scolaire et concernaient essentiellement la thématique "pourquoi et comment réduire ses déchets", ainsi que le compostage. Il y a également eu des demandes au sujet du gaspillage alimentaire et des ateliers "Récup'Art".

2019

En 2019, 49 animations ont été réalisées et ont permis de sensibiliser 1 236 enfants de la métropole. Cette année encore, les animations les plus demandées sont celles portant sur les questions "comment et pourquoi réduire ses déchets" et sur la décomposition de la matière organique.

Suite à la sollicitation de la Direction de l'Environnement et de l'Energie (DEE), une animation spécifique sur les déchets a été construite dans le cadre de la semaine du développement durable. Des temps de sensibilisation et d'animation ont été proposés aux écoles.

Ces animations ont à la fois porté sur :

- La réduction des déchets avec, notamment, les sujets du devenir des plastiques jetés dans le canal du midi et les enjeux liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- Le tri avec l'information sur les bons gestes du tri, les filières de recyclage et de valorisation ;
- Les impacts environnementaux et économiques du recyclage.

Cette opération a permis de rencontrer neuf classes sur une période d'une semaine et de sensibiliser 211 élèves.

2020

Avec le confinement et la fermeture des écoles à cause de la COVID-19, de nombreuses animations ont été annulées durant l'année scolaire 2019-2020.

Certaines d'entre-elles, à la demande des enseignants, ont été reportées sur l'année scolaire 2020-2021. Au total, 49 animations ont tout de même été réalisées : 21 entre janvier et juin et 28 entre septembre et décembre.

Chaque année, la direction de l'Éducation de Toulouse propose des parcours éducatifs aux écoles de la ville. Ces parcours sont regroupés dans un catalogue qui est envoyé aux directeurs d'écoles. Cette année, l'offre d'animations proposées par la direction Déchets et Moyens Techniques a été intégrée en 4^e de couverture, afin de la porter à la connaissance des enseignants de Toulouse.

Jusque-là, les animations scolaires proposées par la DMT sur les questions de réduction et de tri des déchets étaient bien séparées. Avec la réorganisation de la direction et le regroupement au sein d'un même service de la sensibilisation sur le tri et sur la réduction des déchets, un travail a démarré pour définir une nouvelle offre d'animations scolaires plus globale et cohérente traitant de l'ensemble des enjeux liés à la gestion des déchets.

2021

105 animations sur la réduction des déchets ont été réalisées en 2021 auprès du public scolaire élémentaire :

- 84 entre janvier et juin 2021 ;
- et 25 entre septembre et décembre 2021.

Les principales animations demandées sont toujours le compostage et le cycle de la matière organique, les ateliers récup'art et "pourquoi et comment réduire les déchets ?". Depuis novembre 2021, les ambassadeurs du tri et de la prévention, en partenariat avec le Conseil Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) Terres Toulousaines, travaillent à la définition d'une nouvelle offre d'animations scolaires qui permettra de sensibiliser les enfants à l'ensemble des enjeux liés aux déchets.

Pour les temps périscolaires, Toulouse Métropole travaille à une offre de prêt d'outils.

Les enseignants auront le choix entre deux types de parcours :

- un parcours global qui traite de façon générale de la réduction, du tri et du recyclage des déchets ;
- 4 parcours "flux" qui se concentrent sur 4 types de déchets différents : déchets alimentaires, emballages et papier, plastiques, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Un parcours spécifique sera proposé pour les grandes sections de maternelles.

2022

81 animations scolaires ont été réalisées en 2022 sur la réduction des déchets, soit une légère baisse par rapport à 2021 : 54 entre janvier et juin 2022 et 27 entre septembre et décembre 2022.

Les animations les plus demandées sont le compostage (54% des demandes) et le réemploi (23%).

Le travail de co-construction de la nouvelle offre d'animations scolaires entamé en 2021 s'est poursuivi sur toute l'année 2022, avec la définition et la conception de différents parcours d'animations en partenariat entre les ambassadeurs du tri et de la prévention et du CPIE.

PERSPECTIVE

- Mettre en œuvre les nouvelles animations scolaires pour la rentrée 2023.



ACTION F3 - METTRE EN ŒUVRE L'OPÉRATION "C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS"

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Action réalisée Action suspendue

Description de l'action

Après avoir suivi le défi “famille zéro déchet” porté par une habitante de Colomiers en 2018, Toulouse Métropole a décidé de répondre favorablement aux demandes des communes et des habitants, en lançant sa propre opération baptisée “C’est décidé, je réduis mes déchets”. Chaque édition annuelle est organisée à l’échelle de communes et quartiers de la métropole. Cette territorialisation permet de proposer des ateliers et des actions au plus près des participants et de créer une dynamique entre les participants et acteurs d’un territoire.

Pendant 6 mois, les participants sont accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques en faveur de la réduction des déchets. Pour cela, des ateliers sur différentes thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, fabrication de cosmétiques, ...) sont organisés sur les territoires participants, ainsi que des temps d’échange. Tout au long de l’opération, les participants sont amenés à peser leurs déchets afin de mesurer l’impact de leurs actions sur la quantité produite.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les participants à la réduction des déchets

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de familles participantes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS		15				80		

Bilan annuel

2018



Le défi “famille zéro déchet” porté par une habitante de Colomiers s’est déroulé durant le 1^{er} semestre 2018, en 2 phases :

- une première pour faire l’état zéro de la production des déchets des participants. Pendant trois semaines, ils n’ont rien changé à leurs habitudes et ont pesé tout ce qu’ils jetaient.
- une seconde phase, qui a duré 4 mois, pendant laquelle les familles ont mis en œuvre différents gestes de réduction des déchets et ont continué à les peser pour suivre l’évolution de leur production.

Au cours de cette phase, différents ateliers/temps d’échanges ont été organisés (auxquels Toulouse Métropole a participé) : compostage, alimentation, salle de bain, maison.

Au cours de ces ateliers, des astuces et des solutions étaient apportées aux familles. Ce fut également l’occasion de faire un bilan des pesées et de partager les retours d’expérience de chacun.

Les résultats sont positifs puisque les familles ont en moyenne diminuée de 14% leur production de déchets pour arriver à une production moyenne de 122 kg/hab./an.

Cette dynamique mise en place se poursuit en 2019 par la création d’un parcours “Eco’Optimiste” sur Colomiers qui propose des ateliers zéro déchet aux columérins.

2021



Toulouse Métropole a acté le lancement de l’opération “C’est décidé, je réduis mes déchets” sur son territoire, avec la mise en œuvre d’une première édition en 2022.

Pour cette première édition, il a été décidé d’intervenir sur trois communes et deux quartiers de Toulouse, et de recruter une centaine de foyers au total.

Pour le choix des communes, un appel à candidature a été lancé avec la définition de trois catégories de communes :

- les communes de moins de 5 000 habitants ;
- les communes entre 5 000 et 10 000 habitants ;
- les communes de plus de 10 000 habitants.

Huit communes ont été candidates. Après un tirage au sort, les trois communes retenues sont : Pin-Balma, Villeneuve-Tolosane et Blagnac. Pour Toulouse, les quartiers de Mirail Université et des Pradettes ont été sélectionnés.

Pour mener à bien cette opération, Toulouse Métropole est accompagnée par deux associations locales : ZERO WASTE Toulouse et Fairéco.

Fin novembre 2021, l’appel à candidature a été lancé auprès des habitants. Il s’est clôturé fin janvier 2022, pour un démarrage de l’accompagnement mi-février 2022.

2022



La première édition de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets" est lancée en janvier 2022.

Sur les cinq territoires sélectionnés, seuls quatre ont finalement participé à l'aventure. Les activités prévues sur le quartier du Mirail, faute de mobilisation, ont dû être annulées.

De février à juin, les participants ont pu expérimenter des solutions concrètes de réduction des déchets, avec le soutien des associations locales Fairéco et Zero Waste Toulouse.

Les chiffres clés :

- 80 foyers de la Métropole, soit une vingtaine de personnes par territoire, ont participé à cette première édition ;
- 66 ateliers réalisés en 5 mois autour des thématiques suivantes : démarche globale du zéro déchet, fabrication de produits, compostage, cuisine, couture, etc ;
- 12 structures locales mobilisées pour réaliser ces ateliers ;
- 6 visites de sites de traitement des déchets : centre de tri et incinérateur de Toulouse, déchèterie de Plaisance-du-Touch ;
- 3 "Repair cafés" organisés, avec pour objectif de sensibiliser au réemploi en réparant les objets ;
- 3 temps d'accompagnement collectifs pour aider des participants à créer leur association en lien avec la réduction des déchets. C'est le cas notamment de la commune de Villeneuve-Tolosane qui a créé l'association "Basta les déchets !".

Dès l'été 2022, la préparation de la deuxième édition de l'opération a débuté avec la sélection des territoires. L'an dernier, toutes les communes ayant candidaté n'avaient pas pu participer à ce défi et 4 d'entre elles ont renouvelé leur souhait de participer à cette seconde édition. Après tirage au sort, 3 ont été sélectionnées : Brax, Quint-Fonsegrives et Castelginest.

Après un appel à candidatures auprès des Maires des 20 quartiers toulousains, 10 d'entre eux ont candidaté pour participer à la seconde édition.

Les quartiers sélectionnés sont les suivants : 1.2 - Amidonniers / Compans-Caffarelli et 2.4 - Casselardit / Fontaine-Bayonne / Cartoucherie.

La phase de recrutement des foyers sur ces 5 territoires s'est déroulée durant deux mois entre octobre et novembre 2022. Pour cette nouvelle édition, il a été décidé de mobiliser entre 25 et 30 foyers par territoire.

Au total, ce sont 130 foyers qui participeront à la seconde édition 2023.

PERSPECTIVES

- Lancer la deuxième édition de l'opération en 2023 et préparer la troisième édition de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets" ;
- Créer des relais de sensibilisation en s'appuyant sur les acteurs des territoires impliqués dans le défi.



ACTION F4 - FORMER DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

Pour que les messages de réduction des déchets soient diffusés le plus largement possible auprès de la population, il est important que Toulouse Métropole dispose de relais formés aux différentes thématiques de la réduction des déchets.

Ce travail a été engagé dans le précédent plan d'action avec des acteurs spécifiques du territoire : les référents compostage, les responsables de la restauration scolaire, les animateurs scolaires, etc.

Les thématiques traitées jusqu'à présent sont :

- la pratique du compostage
- le gaspillage alimentaire

La volonté est de poursuivre ces formations, au moins sur les thématiques déjà abordées car les besoins sont toujours présents. En fonction des besoins identifiés, de nouvelles thématiques pourront être développées.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Véhiculer une culture commune sur la réduction des déchets
- Développer les relais sur le terrain

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de personnes formées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	122	169	286	92	198	284		

2018

En 2018, seules les formations sur le compostage ont été organisées. Elles étaient à destination des référents de sites de compostage (pied d'immeuble, jardin public, scolaire).

La formation sur le compostage est composée de trois modules :

- **Initiation au compostage** (0,5 jour) - l'objectif est de donner les bases du compostage aux participants ;
- **Référent de site** (1 jour) avec deux variantes : référent de site de compostage partagé et référent de site de compostage en restauration scolaire. Les objectifs sont la maîtrise des principes techniques et pratiques de la gestion domestique des déchets de jardin et/ou de cuisine et la capacité à mettre en œuvre une opération de compostage partagé (pied d'immeuble, quartier) ;
- **Guide-composteur** (1 jour) - à l'issue de cette formation les participants doivent connaître et définir le rôle et les missions du guide-composteur, être en capacité d'informer les différents publics et de consolider une opération de compostage partagé.

169 personnes ont été formées en 2018 lors de dix-sept sessions de formation :

- Dix sessions "initiation" et 110 participants
- Cinq sessions "référent de site" et 48 participants
- Deux sessions "guide composteur" et 11 participants

2019

Toulouse Métropole souhaite faire évoluer son offre de formation, afin de continuer à former des relais sur son territoire. En plus des formations sur le compostage, la métropole développe des formations sur la réduction des déchets et sur le gaspillage alimentaire. Ces deux formations sont construites sur le même modèle et sont composées :

- d'une première journée sur la définition des sujets et de leurs enjeux ;
- d'une deuxième journée orientée sur la mise pratique.

Ces formations s'adressent, dans un premier temps, aux animateurs péri-scolaires des communes, aux chargés de mission développement durable, ainsi qu'au personnel de la restauration scolaire et aux ambassadeurs du tri et de la prévention de la Métropole.

En 2019, les premières sessions de formation ont été réservées aux 16 ambassadeurs du tri et de la prévention. D'autres sessions seront programmées en 2020 pour les communes adhérentes.

Les formations sur le compostage ont été poursuivies et même amplifiées. En effet, 270 personnes ont été formées, soit plus de 100 supplémentaires par rapport à 2018 (167 personnes en initiation, 79 en référent de site et 24 pour guide composteur). Cette augmentation est liée aux nouvelles modalités d'accompagnement des sites collectifs, qui incite fortement les référents de site à se former.

2020

L'organisation des formations a été perturbée par le contexte sanitaire en 2020. Quelques formations sur le compostage ont néanmoins eu lieu :

- Initiation : quatre sessions (12 en 2019) et 53 personnes formées ;
- Référent de site : trois sessions et 39 personnes formées ;
- Aucune formation de guide-composteur.

Au total, on compte 939 personnes formées au compostage depuis 2015.

Le parcours de formation a évolué, avec la proposition d'un format d'une journée pour les référents de site, afin de faciliter la démarche au plus grand nombre. Les formations ont pour but de répondre au cadre réglementaire fixé par l'arrêté du 9 avril 2018 et de fournir un savoir-faire technique et relationnel aux participants des opérations de compostage. Elles sont en partie basées sur le référentiel de l'ADEME.

2021

En 2021, Toulouse Métropole a relancé son offre de formation sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, articulée autour de deux temps de travail :

- une première journée nommée "Tronc commun" pour appréhender les enjeux principaux de la thématique ;
- une deuxième journée orientée soit vers les relais d'informations, soit vers les porteurs d'action.

Dans un premier temps, le public ciblé est les agents des communes et leurs partenaires. Quatre sessions de formations gaspillage alimentaire / porteurs d'action ont été réalisées en 2021 pour la direction de l'éducation de la Mairie de Toulouse, dans le cadre du déploiement de leurs plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

D'autres sessions ont été proposées fin 2021 à l'ensemble des communes, aussi bien sur le gaspillage alimentaire que sur la réduction des déchets. Elles ont toutefois dû être annulées du fait d'un nombre insuffisant de participants.

Concernant le volet compostage partagé, les formations proposées aux résidents permettent d'acquérir un savoir-faire technique et organisationnel. Elles permettent de transmettre de la méthode et des ressources aux référents de sites et aux participants pour garantir la pérennité des projets de compostage collectif.

En 2021, le programme de formation a été maintenu en supprimant la visite de sites de compostage en résidence. Le contexte sanitaire a impacté le taux de présence aux formations : sur les 230 personnes inscrites, 169 ont été formées soit 25% de personnes en moins.

On compte 49 personnes formées à "l'initiation", 80 à la formation "référent de site", et 19 guides-composteurs.

70% des personnes formées ont accès à un composteur, 20% se forment pour se préparer à la mise en place d'un site.

Sur les 51 sites installés en 2021, 44% des sites ont une personne référente formée à ce jour. Parallèlement, il est observé que lorsque plusieurs personnes d'un même site sont formées, cela crée un certain engouement auprès des autres participants.

Le niveau de satisfaction des stagiaires est très élevé et participe à la bonne dynamique des sites de compostage.

Un nouveau format de formation sous forme d'ateliers de deux heures a été initié en 2021 autour de la thématique du jardinage au naturel.

2022

Sur le volet réduction des déchets, 3 formations ont été réalisées en 2022 :

- 2 portant sur le module “relais de sensibilisation” ;
- 1 portant sur le module “porteur d’action”.

Au total, 61 personnes ont été formées dont 25 agents des collectivités, 2 élus et 6 associations.

Concernant le volet gaspillage alimentaire, 3 formations ont été réalisées :

- 2 portant sur le module “relais de sensibilisation” ;
- 1 portant sur le module “porteur d’action”.

Au total, 24 agents territoriaux de 7 communes différentes ont été formés ainsi qu’une association.

L’évaluation révèle que 85% des participants sont très satisfaits des formations. L’approche pédagogique avec les mises en situation est très appréciée.

Volet compostage : En 2022, 153 personnes ont été formées en 16 sessions (contre 168 en 2021) : 41 personnes formées à “l’initiation” (contre 49 en 2021), 96 “référents de site” (contre 80 en 2021) et 16 “guides-composteurs” (contre 19). On compte en moyenne 10 personnes par session. Comme en 2021, on constate un delta important entre le nombre d’inscrits et le nombre de présents (73%).

En complément, des ateliers ont été proposés pour la première fois en 2022, afin de diversifier l’offre de formation en format plus court (2 heures), et en zoomant sur les différentes possibilités d’utilisation du compost : “Jardinage en balcon sans pesticides” et “Compost et paillage au jardinage”.

Le niveau de satisfaction des stagiaires est très élevé comme en 2021 et participe à la bonne dynamique des sites de compostage.

PERSPECTIVES

- Toucher un public plus varié pour les formations gaspillage alimentaire et réduction des déchets (associations, centres sociaux, bailleurs...) ;
- Mesurer l’impact des formations en interrogeant les participants un an après pour connaître les actions mises en place ;
- Développer l’offre de formation sur le compostage et le jardinage écologique.



ACTION F5 - PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Action réalisée Action suspendue

Description de l’action

Depuis 2012, Toulouse Métropole participe à de nombreuses manifestations sur son territoire. Pour sensibiliser la population à la réduction des déchets, Toulouse Métropole dispose de différents outils : panneaux informatifs, modules de jeux, vitrines présentant les alternatives au jetable, guide du compostage, etc.

Dans le cadre de son nouveau plan d’action, Toulouse Métropole poursuit la réalisation de ces interventions.

Objectifs

- OBJECTIF QUALITATIF**
- Sensibiliser la population à la réduction des déchets dans le cadre évènementiel

Indicateurs et paramètres de suivi de l’action

Personnes sensibilisées lors des événements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	2 691	1 935	2 580	0	1 700	5 326		

Nombre de manifestations sur lesquelles Toulouse Métropole a été présente

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	18	15	20	0	12	35		

2018

Le stand dédié à de la réduction des déchets a été présent sur quinze évènements de la métropole en 2018.

Le contenu est adapté aux thématiques des évènements. Le volet compostage est celui qui est le plus sollicité par les organisateurs.

2019

En 2019, le stand a été présent sur une vingtaine d'évènements pour sensibiliser la population à la réduction des déchets. Nouveauté de l'année 2019 : des actions de sensibilisation ont été réalisées au sein d'entreprises du territoire afin de sensibiliser les employés à la réduction des déchets.

Afin de s'adapter à l'évolution des attentes des habitants sur la réduction des déchets (de pourquoi réduire ses déchets à comment faire), de nouveaux outils de sensibilisation ont été développés pour compléter ceux déjà existants :

- des panneaux d'information sur le gaspillage alimentaire et sur les impacts de la mode ;
- un jeu de "memory" à destination du jeune public, permettant d'associer un geste producteur de déchets au geste opposé permettant de réduire ce déchet;
- des modules présentant les alternatives à un certain nombre d'objets jetables, regroupés par thème : dans cuisine, dans salle de bain, à l'extérieur, pendant les courses et au bureau. Le but de ces modules est de présenter concrètement des objets réutilisables qui existent et qui sont trouvables dans le commerce. Ces modules reçoivent généralement un bon accueil du public car ils présentent des solutions concrètes et parfois simples à mettre en place.

2020

L'année 2020 a été une année difficile pour la sensibilisation du grand public dans le cadre évènementiel. En effet, à cause du contexte sanitaire, tous les évènements sur lesquels la présence du stand réduction des déchets était prévue ont été annulés.

2021

Du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19, l'organisation d'évènements grand public a été limitée sur le premier semestre 2021. En effet, seulement deux temps de sensibilisation ont été maintenus : la fête des fleurs à Blagnac et une intervention dans le lycée toulousain Urbain Vitry. Pour cette dernière, les animations scolaires proposées par Toulouse Métropole n'étant pas adaptées aux lycéens, la Métropole a proposé de réaliser une sensibilisation sous forme de stand (réduction et tri des déchets). Chaque classe avait un horaire de passage sur le stand. Tous les élèves et enseignants ont ainsi pu échanger avec les animateurs présents.

Sur le deuxième semestre 2021, les évènements ont presque tous été maintenus (souvent avec contrôle du pass sanitaire).

2022

Après deux années d'évènementiels très limités par la crise du COVID, cette année a été marquée par une forte hausse des demandes de participation à des évènements. Les stands de sensibilisation à la prévention des déchets ont été présentés lors de 35 évènements sur le territoire de la Métropole, touchant plus de 5 300 visiteurs.

La thématique du gaspillage alimentaire est celle qui a été la plus demandée par les organisateurs d'évènements.

PERSPECTIVES

- Travailler sur la conception d'un stand évènementiel intégrant l'ensemble des thématiques de la gestion des déchets.



ACTION F6 - SENSIBILISER LES HABITANTS AUX DÉCHETS DANGEREUX

Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
●	●	●	●	●		

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La réduction des déchets couvre aussi bien l'aspect quantitatif que qualitatif au travers de la réduction de la nocivité des déchets. Les produits dangereux se retrouvent partout, de la cave au grenier (piles, solvants, peintures, phytosanitaires, etc.). Ils représentent un risque pour la santé et l'environnement. Toulouse Métropole participe à la diffusion des alternatives et astuces dans ses actions de communication (page dédiée sur son site Internet, exposition, sensibilisation au jardinage écologique, etc.). La diffusion devra être renforcée dans les futures actions de sensibilisation.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la nocivité des déchets collectés
- Proposer des alternatives aux produits dangereux aux habitants

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de déchets dangereux spécifiques collectés en déchèteries

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	352 t	309 t	456 t	482 t	195 t	508 t		

Bilan annuel

2018/
2019



Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des habitants aux risques que peuvent rencontrer les agents de collecte, une information a été réalisée sous forme de flyers et affiches, pour rappeler aux habitants les déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

Une page du site Internet de la Métropole présente cinq bonnes pratiques pour la sécurité des usagers et des agents.

Des ressources sont proposées pour réduire l'utilisation de produits dangereux et se renseigner sur les lieux de collecte.

2021



Le nouveau guide des déchets propose une double page dédiée à la question des déchets dangereux et à leur nocivité. Les consignes de tri spécifiques ainsi que les pictogrammes dédiés sont présentés afin de préserver la santé et l'environnement.

2022



Le syndicat de traitement DECOSSET organise plusieurs ateliers au jardin pédagogique de la déchèterie de Plaisance-du-Touch, dont bénéficient de nombreux habitants de Toulouse Métropole limitrophes. Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser aux solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et insecticides :

- Animation d'un atelier sur la confection de produits de jardinage à base de plantes, le "soin des plantes par les plantes" par l'association "Humus & Associés" ;
- Animation d'un atelier sur "Les auxiliaires du jardinier" par l'association "Les jardiniers de Tournefeuille" ;
- Animation d'un atelier sur les "associations de plantes" par l'association "Partageons les jardins".

Chaque atelier rassemble une dizaine de participants.

Lors de chaque visite (scolaire et grand public) de la déchèterie de Plaisance-du-Touch, une sensibilisation est réalisée sur le tri et le traitement des déchets ménagers spécifiques (comment les reconnaître, pourquoi les apporter en déchèterie).

Plusieurs campagnes de sensibilisation aux déchets dangereux ont été diffusées sur les réseaux sociaux lors de la Semaine des alternatives aux pesticides et en période estivale pour sensibiliser sur les produits de piscine ou de barbecue.



ACTION F7 - SOUTENIR LES INITIATIVES DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DECHETS

Calendrier

2021	2022	2023	2024
●	●		

● Action réalisée

Description de l'action

L'atteinte des objectifs de réduction des déchets de la Métropole passe par la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Agissant au plus près des habitants, les structures locales occupent un rôle majeur en matière de sensibilisation et d'apport de solutions concrètes.

Afin de renforcer la dynamique territoriale, le soutien de ces actions constitue un levier indispensable.

La Métropole a décidé de soutenir financièrement les structures qui œuvrent pour la prévention des déchets sur le territoire. Ce soutien pourra prendre la forme de subventions ou d'appels à projets.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives et solutions locales
- Favoriser le changement de comportement

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de structures soutenues :

	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	9	8		

Bilan annuel

2021



En 2021, une enveloppe financière globale de 45 000 € de subventions a été octroyée pour soutenir les associations en faisant la demande, sur la base des critères suivants:

- Contribution aux objectifs de réduction et de prévention des déchets de Toulouse Métropole ;
- Ampleur et rayonnement du projet ;
- Diversité du public visé ;
- Capacité du porteur de projet à mener à bien son action (ressources matérielles et humaines, financements, expériences) ;
- Caractère innovant de l'action proposée.

Les subventions ont été attribuées à 9 structures sur des projets en lien avec le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réduction des emballages, le compostage et le zéro déchet.

2022



En 2022, une enveloppe financière globale de 15 000 € de subventions a été accordée aux associations qui en ont fait la demande sur les mêmes critères d'attribution listés ci-dessus. Au total, 8 structures ont été soutenues.

Afin d'inciter l'émergence d'actions innovantes, la Métropole a mené une réflexion pour lancer un appel à projets sur une durée de 3 ans (2023, 2024 et 2025), afin de soutenir financièrement des projets qui apportent des solutions concrètes aux habitants pour la réduction de leurs déchets. Cet appel à projets s'adresse aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent sur les thématiques suivantes :

- Le gaspillage alimentaire ;
- La réparation, le réemploi, la seconde vie des objets ;
- Le développement d'alternatives au jetable via des solutions d'emballages et de contenants réutilisables ;
- Le développement de la mutualisation de biens et usages.

Le règlement de cet appel à projets a été établi au dernier trimestre 2022 pour une publication prévue début 2023.

PERSPECTIVE

- Lancer un appel à projets visant à soutenir des initiatives concrètes de réduction des déchets.



ACTION F8 - SENSIBILISER LES USAGERS PROFESSIONNELS AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Calendrier

2021	2022	2023	2024

Action réalisée

Description de l'action

Conformément à la réglementation, les acteurs économiques sont responsables de la gestion de leurs déchets, et Toulouse Métropole n'est pas compétente pour la collecte des déchets issus des activités économiques. La prise en charge de ces déchets par Toulouse Métropole n'est possible que sous certaines conditions, conformément au règlement de collecte établi.

Depuis 2021, Toulouse Métropole développe une cellule dédiée aux usagers professionnels afin d'apporter des informations pratiques et de les accompagner dans la gestion de leurs déchets :

- Informer et expliquer la réglementation environnementale (Européenne, Nationale et Locale) et le règlement du Service Public de Gestion des Déchets ;
- Accompagner les professionnels dans l'identification de leurs déchets et des filières adéquates de collecte et traitement ;
- Accompagner et inciter les professionnels de la métropole à la mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction des déchets.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les usagers professionnels (entreprises, commerces, administrations,...) à la réduction des déchets et à leur valorisation

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de professionnels sensibilisés :

	2021	2022	2023	2024
RÉSULTATS	-	271		

Bilan annuel

2021



Une cellule dédiée aux relations des usagers professionnels a été créée en septembre 2021 au sein du service Évolution des Pratiques des Usagers.

2022



Une réorientation des demandes de bacs vers la nouvelle cellule dédiée à la relation aux usagers professionnels a permis de communiquer sur la réglementation et d'accompagner les professionnels selon leur activité ou type de déchets produits. Cette communication a apporté aux professionnels des outils pour mieux gérer leurs déchets mais également pour en éviter leur production.

Les actions de communication suivantes ont été réalisées en 2022 :

- Visites de terrain pour la mise à jour des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale : 160 professionnels ;
- Réduction des fréquences de collecte de l'Ouest : 45 professionnels ;
- Visites de terrain suite à une alerte de non-respect de la réglementation : 60 professionnels ;
- Demande d'un professionnel pour être accompagné dans sa démarche de sensibilisation auprès de ses salariés ou de gestion de ses déchets : 6 professionnels.

Une expérimentation "Resto zéro déchet" est également menée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance. Cette dernière est pilotée par le service Centralités et Commerce, en lien avec la Direction Déchets et Moyens Techniques et la Direction de l'Action Économique.

Cette expérimentation a pour but d'accompagner des restaurateurs volontaires dans la réduction de leur production de déchets à la source et dans la valorisation des déchets ne pouvant être évités, et ainsi de les préparer à l'obligation de tri et de valorisation des déchets alimentaires qui leur incombera dès janvier 2023.

Les 9 restaurateurs qui ont participé à l'expérience en 2022 ont bénéficié d'un accompagnement de la Métropole pendant 6 mois :

- Réunion de sensibilisation aux enjeux ;
- Réalisation d'une campagne de pesée ;
- Audit et diagnostic de l'établissement ;
- Mise en place d'un plan d'action pour le tri et la réduction des déchets à la source ;
- Collecte des déchets alimentaires financée pendant 6 mois.

PERSPECTIVE

- Développer des outils de communication à destination des professionnels.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Direction des Déchets et Moyens Techniques Service Évolution des Pratiques des Usagers

6 rue René Leduc - BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
sensibilisation.dechet@toulousemetropole.fr

Date de publication : septembre 2023

toulouse
métropole